

France Forum

- Pour un humanisme écologique
- Vie associative et démocratie
- Dieu, le bonheur, le monde
- Apprendre la crise
- L'Europe au bois dormant
- Je hais, je règne encor...
- Sur Roger Caillois
- Lettres, Cinéma, expositions

Philippe SAINT-MARC — Bernard STASI — Claude GOASGUEN — René PUCHEU —
Jean-Pierre PREVOST — D.A. KERGAL — Jacques MALLET — Philippe SENART —
Anne-Marie LAVAUDEN — Yvan CHRIST — Henri de FARCY — Pierre AVRIL — Henri
BOURBON — J.F. BARRIELLE — Jean TEITGEN — Etienne BORNE —

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

6, rue Paul-Louis-Courier - 75007 Paris

C.C.P. Paris 14.788-84 - Tél. : 544 75 50

Abonnement annuel 60 F

Abonnement de soutien : 100 F

Sommaire **169-170**

Février - Mars 1979

14 F

DOSSIERS ET ETUDES

POUR UN HUMANISME ECOLOGIQUE INTERVIEW DE PHILIPPE SAINT-MARC PAR HENRI BOURBON	2
JE HAIS, JE REGNE ENCOR... PAR DOMINIQUE-ANDRE KERGALE	10
PROFIL HISTORIQUE D'UNE LIBERTE PUBLIQUE PAR CLAUDE GOASGUEN	17
FONCTION SOCIALE ET POLITIQUE DES ASSOCIATIONS PAR BERNARD STASI	32
DIEU, LE BONHEUR, LE MONDE D'APRES FRANÇOISE GIROUD ET JEAN-MARIE DOMENACH PAR RENE PUCHEU	37
APPRENDRE LA CRISE PAR JEAN-PIERRE PREVOST	41
L'EUROPE AU BOIS DORMANT PAR JACQUES MALLET	46
POLEMIQUES ET DIALOGUES PAR ETIENNE BORNE	52
ARTS	
LA VIE LITTERAIRE PAR PHILIPPE SENART	55
LA MORT DU MUSEE PAR YVAN CHRIST	62
LA FORTUNE DES LE NAIN PAR JEAN-FRANÇOIS BARRIELLE	66
MOLIERE ET ARIANE MNOUCHKINE PAR ANNE-MARIE LAVAUDEN	68
NOTES DE LECTURE	
LES MEMOIRES DE JEAN MONNET PAR HENRI DE FARCY	72
LE FRANC TIREUR PAR HENRI BOURBON	74
VIVRE SANS ETAT? DE JEAN-WILLIAM LAPIERRE PAR PIERRE AVRIL	75
CONCORDE SANS CONCORDAT - 1952-1957 DE ROBERT LECOURT PAR JEAN TEITGEN	76
EUROPES DE JACQUES HUNTZINGEN PAR JOSEPH MACE-SCARON	78
LA FRANCE ET L'IMPERIALISME MONDIAL D'ALAIN COTTA PAR ANNE-MARIE LAVAUDEN	79
PROPOS DU TEMPS	
ROGER CAILLOIS PAR ETIENNE BORNE	82

POUR UN HUMANISME ECOLOGIQUE

interview de Philippe Saint-Marc

Henri Bourbon - Cher ami, dans votre dernier ouvrage « *Progrès ou déclin de l'homme ?* », récemment paru, dont « France-Forum » a rendu compte, vous donnez le sentiment d'une dramatique inquiétude face à l'évolution de la civilisation dont vous paraissez craindre la dislocation et l'effondrement. Vous parlez d'une société de régression de l'homme, d'une crise majeure de l'humanité ; vous estimez que notre société matérialiste crée une dynamique de l'auto-destruction de l'homme ; vous portez des jugements pessimistes : « le temps de la dilapidation de la joie s'achève », « nous vivons l'ère de l'homme gaspillé ». Vous laissez le lecteur, sur le plan de l'analyse, dans un sentiment, non seulement d'anxiété, mais d'angoisse. Il semble qu'actuellement se manifeste un courant opposé à celui que vous incarnez. On lit par exemple sous la signature de Jean d'Ormesson, dans « *le Figaro-magazine* », une défense du progrès et d'une évolution qui est jugée par l'auteur positive : « Beaucoup, comparant le monde moderne avec les souvenirs des siècles passés, se demandent s'ils n'ont pas le malheur de vivre dans une époque désastreuse. La montée de la violence, la pollution, le chômage, l'inflation, toutes les séquelles du progrès scientifique et de l'industrialisation considérés bien souvent comme de dangereuses maladies occupent la une des journaux et constituent le fond des conversations quotidiennes. Je ne crois pas, pour ma part, que la pollution et la violence soient plus redoutables au XX^e siècle qu'au XVI^e, au XIV^e ou au IX^e. Et je ne pense pas qu'elles puissent caractériser notre âge...

Alors que la droite, hier, vomissait le progrès et que la gauche, aujourd'hui, commence à s'en méfier, je m'obstinerais plutôt à y croire et à lui garder, en dépit de succès qui se renversent trop souvent en échecs, un reste de confiance ».

Louis Chevalier dans son ouvrage sur Paris au XIX^e siècle montre que la misère, les tensions sociales, politiques, sexuelles, les violences étaient plus développées et plus graves qu'à notre époque.

Il est vrai que la mortalité, les épidémies, les maladies, l'analphabétisme atteignent aujourd'hui un coefficient beaucoup moins élevé qu'aux siècles précédents et que les injustices sont plutôt en voie de réduction dans beaucoup de pays.

Par contre, il y a des dégradations irréversibles qui ont des conséquences préjudiciables à l'environnement et au cadre de vie : des tours, des lotissements, des usines dans des sites qui auraient dû être préservés, des pavés et du béton au lieu de parcs et de jardins, des arbres abattus, des vestiges du passé artistique et historique détruits. On ne peut, par exemple, qu'être attristé et indigné par les menaces que l'industrialisation fait peser sur les oliviers de Delphes et les cyprès de Toscane, les uns et les autres attributs irremplaçables de paysages d'un charme politique envoûtant.

J'aimerais que vous vous expliquiez sur votre pessimisme, qui est d'ailleurs nuancé d'optimisme dans la mesure où vous proposez des solutions à cette crise dont vous exposez les très grands dangers.

Philippe Saint-Marc - Je suis profondément pessimiste sur nos perspectives d'avenir au cas où nous ne modifierions pas fondamentalement l'évolution qu'a subie notre société depuis un quart de siècle. Mais, je ne suis pas fataliste, cher Bourbon, car je pense que cette situation, si nous agissons assez vite et assez fort, peut encore être redressée.

Vous avez évoqué la position de Jean d'Ormesson ; vous avez procédé à des comparaisons avec les siècles passés. Je répondrai que la question fondamentale est de savoir ce qu'est le progrès. Si on considère le progrès comme l'ensemble des biens matériels et des connaissances techniques d'une société à un moment donné, on peut en effet penser que notre société est aujourd'hui en progrès par rapport aux années passées. Si par contre, comme je le pense, on estime que le progrès est essentiellement l'évolution de l'homme dans son état psychique, physique et moral, c'est-à-dire l'amélioration de l'individu et non pas seulement l'enrichissement de son patrimoine ou l'approfondissement de ses connaissances, on est alors conduit à une conclusion fondamentalement différente.

Pour moi, dans une société, le seul véritable progrès est le progrès de l'homme, et c'est à la qualité de l'homme que se mesure la réussite d'une civilisation, c'est là le test fondamental du bonheur collectif.

H.B. - Si je comprends bien, pour employer l'une de vos formules, il faut substituer à la civilisation de l'objet la civilisation de l'environnement ?

P.S.M. - Oui, au cours des années écoulées, on a mis l'accent sur l'accroissement des biens matériels en croyant que la multiplication des objets donnerait plus de bonheur à chaque individu, alors qu'au contraire nous avons assisté à une dramatique régression de l'homme sur le plan moral, psychique et physique : en France, au cours de ces vingt dernières années, la délinquance a triplé ainsi que les maladies mentales et les cancers du poumon, les victimes d'accidents de la route ont quintuplé ; le tabagisme s'est accru d'un tiers ainsi que les divorcés, la consommation de médicaments psychotropes-tranquillisants, anti-dépresseurs, psycho-stimulants, a plus que quadruplé. Et la drogue, jadis mal presque inconnu, est devenu un fléau national.

La durée de la vie humaine ne s'allonge plus que très peu à partir de vingt ans, car c'est surtout la mortalité infantile qui a diminué. Par contre entre quinze et vingt-cinq ans, la mortalité a augmenté d'un tiers depuis quinze ans à la suite des accidents de la route. Le corps humain est de plus en plus empoisonné par les insecticides, les pesticides, les polluants. Des études américaines ont montré que le corps d'un américain moyen

n'est plus « comestible » tellement il contient de D.D.T...

H.B. - Je ne pense pas que l'un de vos objectifs soit de rendre le corps humain comestible !!...

P.S.M. - Evidemment non ; je cite seulement cet exemple pittoresque pour montrer la gravité de la situation. D'autant plus que tous ces empoisonnements s'additionnent en s'accumulant dans le corps et le rongent en profondeur, le rendant plus fragile et moins résistant à l'égard de la maladie et, en particulier, du cancer.

Autre cause de dégradation intensive : les accidents de la route. Depuis la Libération, ils ont tué autant de Français qu'Hitler — 350.000 personnes — et en ont blessé plus de six millions, deux fois le nombre des blessés de la guerre de 1914-18.

Depuis un quart de siècle, la régression des Français dans leur corps, leur esprit et leur cœur est alarmante. Il en est d'ailleurs de même dans tout l'Occident. Quelle faillite de la politique de croissance matérialiste !

Ce qui me paraît encore plus inquiétant, c'est l'avenir : où allons-nous, si nous continuons à glisser sur cette pente fatale ? Avant dix ou vingt ans, notre civilisation s'effondrera si les dix ou quinze prochaines années prolongent encore l'évolution que nous avons connue depuis vingt ans.

Si nous ne changeons pas fondamentalement notre type de développement, nous allons vivre la destruction de toute une civilisation par la conjonction d'une explosion incontrôlable de violence et d'un pourrissement croissant de l'homme. Notre époque rappelle étrangement le Bas Empire Romain.

H.B. - Ce risque d'un effondrement de notre civilisation n'est-il pas surestimé ?

P.S.M. - Non, la situation globale de notre société est encore plus inquiétante que je l'ai décrite dans mon livre « Progrès ou déclin de l'homme ? ».

Car je n'ai analysé que la crise de l'homme. Or, il y a trois autres crises qui s'y ajoutent en l'aggravant dans des conditions explosives. D'abord une crise de la technique qui rend toutes nos activités de plus en plus fragiles en les subordonnant à un système mécanisé sans cesse plus complexe : c'est ce qu'a montré spectaculairement la grande panne d'électricité du 19 décembre dernier. Il suffit d'un incident local pour provoquer l'effondrement de tout le réseau électrique français et de toutes les activités devenues maintenant dépendantes de l'électricité : les chemins de fer, mais aussi les usines, le chauffage domestique, les ascenseurs, et même les banques (avec leur réseau d'ordinateurs) et les fermes (trayeuses électriques, et éclairage des animaux élevés dans les élevages industriels).

S'y superpose une fragilisation de l'économie par suite de l'interdépendance croissante des nations due à une libéralisation excessive des échanges et à une division internationale du travail trop poussée.

Enfin, nous sommes menacés d'une crise financière internationale extrêmement grave par la multiplication aberrante des prêts, notamment en euros, consentis anarchiquement par les grandes banques internationales. Qu'un ou plusieurs emprunteurs importants soient incapables de rembourser, et tout le système risque de s'effondrer.

Crise de l'homme, de la technique, de l'économie, du système financier international : autant de poudrières qui, en explosant simultanément, peuvent renverser notre civilisation comme un château de cartes.

H.B. - Que voilà une vision apocalyptique ! Je crois tout de même, cher Philippe Saint-Marc, qu'il y a maintenant une prise de conscience des phénomènes dont vous parlez, et vous y avez largement contribué par vos ouvrages, vos articles et vos campagnes. Cette prise de conscience apparaît dans certains milieux de gauche où les écologistes sont nombreux, mais aussi de la part des pouvoirs publics. Le Président de la République, lors de la Conférence pour l'aménagement du territoire, qui s'est tenue récemment à Vichy, a parlé de la nécessité de mieux prendre en compte les exigences qualitatives de la croissance. Il a approuvé les Français de réclamer une amélioration de la qualité de leur cadre de vie, il a proposé un Conseil de planification qui doit se réunir en 1979 pour définir les nouveaux choix de l'aménagement de la France, il a parlé de la nécessité de préserver les grands équilibres naturels et de pratiquer une politique de l'aménagement de l'espace en associant aussi bien les représentants des consommateurs que les défenseurs de l'environnement. Il me semble que là il y a des éléments positifs qui devraient vous permettre de manifester quelque espoir ?

P.S.M. - Il y a eu incontestablement une prise de conscience au niveau d'un certain nombre de décideurs et je pense en particulier que l'action de Valéry Giscard d'Estaing depuis quatre ans dans ce domaine a été très heureuse. Mais, la situation est si grave qu'il faut agir très vite et très profondément ; hélas, les actions qui ont été menées pour redresser la situation sont restées beaucoup trop limitées et trop ponctuelles. Elles ne sont pas à la mesure des changements indispensables.

Prenons, par exemple, le cas de la violence qui est en train de submerger notre société.

H.B. - Il m'est arrivé de participer à quelques réunions d'experts, de psychiatres, de sociologues sur ce phénomène de la violence et il apparaît que les spécialistes estiment qu'il n'y a pas davantage de violence aujourd'hui qu'il y en avait au Moyen Age ou au dix-septième ou dix-neuvième siècle.

P.S.M. - On fausse le débat, et en tout cas le débat sur ce que j'ai dit, si on veut comparer ce qui s'est passé au Moyen Age et ce qui se passe actuellement. Je me suis refusé à tout jugement subjectif fondé seulement sur des impressions et j'ai voulu procéder à une analyse scientifique, en mesurant l'état des Français sur trois plans : *moral, psychique et physique* à travers un certain nombre d'indices objectifs que nous pouvons suivre depuis longtemps dans les statistiques officielles. Or nous n'avons de statistiques sûres qu'à partir du début du dix-neuvième siècle et, par conséquent, il est difficile de comparer le Moyen-Age ou l'Ancien-Régime autrement que par des approches subjectives et très approximatives. Mais ce qui est évident, à la simple lecture des statistiques officielles, c'est la très grave régression des Français depuis 25 ans, la réduction de leur bonheur et une montée très alarmante des phénomènes de rejet à l'égard de notre société : phénomène d'autant plus apparemment paradoxal que jamais notre pays n'avait connu une période d'enrichissement matériel aussi rapide et généralisé !

H.B. - Qu'appellez-vous le bonheur ? Est-ce la liberté plus le bien-être ?

P.S.M. - Pour moi, le bonheur n'existe que dans le progrès de l'homme, dans le sentiment d'un épanouissement psychique, moral et physique, de la pleine réalisation de ses virtualités dans tous les domaines, d'une montée incessante vers le « plus être ». Ce qui n'est pas langage théorique, mais une réalité scientifiquement mesurable grâce à un certain nombre d'indices qui mesurent l'évolution spirituelle, intellectuelle et corporelle d'une collectivité : taux de délinquance, de suicides, de maladies mentales, de tabagisme, d'alcoolisme, de divorces, de mortalité, d'accidents, de morbidité... Dans « *Progrès ou déclin de l'homme* », j'ai ainsi présenté la première mesure scientifique de l'évolution du bonheur des Français au XX^e siècle.

H.B. - Vous avez écrit que nous revenons aux débuts du Moyen Age. Pourquoi ?

P.S.M. - Nous assistons actuellement à une dislocation de la société urbaine dans la mesure où la peur est en train, peu à peu, de cloîtrer les citadins chez eux. C'est ce qui s'est passé au début du Moyen Age. L'effondrement de la civilisation romaine a amené les citadins à se réfugier dans des villas fortifiées pour se mettre à l'abri des barbares. Nous en venons maintenant à la « fortification » des logements : maison piégée, le logement devient un petit « château fort ». Les gens s'arment : on voit réparaître les milices, l'auto-défense, les vigiles ; là aussi, ce sont des phénomènes qui ont donné naissance à la féodalité.

Dans notre société les nouveaux féodaux, ce seront les gardes du corps, les forces de sécurité qui vont prendre une importance de plus en plus grande. Nous sommes à l'aube seulement de la violence. Imaginons que la violence continue longtemps à s'aggraver comme au cours

de ces dernières années et qu'elle double encore dans les dix prochaines années, nous verrons des bouleversements d'une extrême gravité : les citadins ne sortiront plus de chez eux le soir par peur de la criminalité, comme c'est déjà le cas dans les grandes villes américaines, et par conséquent la civilisation urbaine qui repose sur la rencontre des hommes va se désagréger ; de plus, la montée de la peur va rendre les habitants de plus en plus violents dans la recherche de leur sécurité et cette agressivité, accrue à son tour, déclenchera une plus grande brutalité dans la contestation et les assauts. La seule poussée de la violence, sans même parler d'autres fléaux, comme la multiplication des maladies mentales, porte en elle une auto-destruction de la société.

H.B. - Pour conjurer cette évolution, dont je reconnais que, si elle se produisait, elle serait dramatique, que proposez-vous ? « *l'humanisme écologique* ? ».

P.S.M. - Oui, l'humanisme est notre seule chance de salut. Il faut aujourd'hui un « *nouvel humanisme* » fondé sur l'écologie, la liberté et la spiritualité. Seul l'« *humanisme écologique* » peut guérir durablement les maux qui sont en train de submerger notre société, parce qu'il s'attache à leurs causes et non pas seulement à leurs effets.

La cause du désastre humain qui menace tout l'Occident est la dégradation effarante de notre environnement physique et social depuis un quart de siècle. Nous nous sommes fortement enrichis dans notre *niveau de vie* mais simultanément — et plus fortement encore — appauvris dans notre *cadre de vie*.

Or, c'est le cadre de vie qui, dans une société affranchie de la misère économique, détermine les possibilités de promotion ou les risques de régression de chaque individu, le traumatise ou l'épanouit.

Dans le monde moderne, l'homme est maintenant malade de l'environnement.

Ainsi, le phénomène de la délinquance ne peut être traité isolément : il est un des éléments d'un ensemble de réactions, de rejet à l'égard de la vie actuelle : troubles mentaux, suicides, fugues, tabagisme, alcoolisme, recours à la drogue, consommation de médicaments psychotropes...

L'une des causes très importantes de la délinquance est la dégradation accélérée de l'environnement social. Ainsi, le gigantisme dans la ville comme dans l'habitat est un important facteur de l'agressivité : proportionnellement à la population, il y a trois fois plus de délinquants à Paris qu'à Saint-Etienne, cinq fois plus qu'à Angers et vingt fois plus que dans les départements ruraux comme la Lozère ou l'Aveyron.

H.B. - Est-ce une coïncidence ? Les noms des départements ruraux que vous citez sont ceux de départements qui ne sont pas riches ?

P.S.M. - La violence n'est pas liée nécessairement à la pauvreté matérielle. La société du début du vingtième siècle était certainement beaucoup plus pauvre que la nôtre et la richesse était matériellement beaucoup plus mal répartie ; il n'empêche que la délinquance était trois fois moins élevée qu'aujourd'hui. Ce qu'il faut bien voir, c'est qu'à côté de l'indigence matérielle, il y a une pauvreté écologique — résultant d'un cadre de vie néfaste — qui est au moins aussi traumatisante : celui qui habite dans un grand ensemble, par exemple, peut être plus riche par le revenu que le paysan de Lozère, mais se sentira infiniment plus pauvre dans ces « *richesses immatérielles* » que sont les relations de voisinage et la chaleur affective d'une petite communauté, la joie d'être dans un beau paysage, de respirer l'air pur, de vivre les grands rythmes éternels de la Terre, d'être à l'abri du bruit, des pollutions, de la tension des transports urbains, de l'enfer dans les banlieues uniformes et encagées !

H.B. - Vous ne voulez tout de même pas qu'on envoie tous les citadins dans les villages pour résoudre le problème de l'urbanisme sauvage ?...

P.S.M. - Non ! Je crois qu'il se poserait de même en Lozère, si on y envoyait tous les Parisiens... Le vrai problème est de savoir comment on peut, sans transférer massivement les Parisiens à la campagne faire disparaître l'urbanisme concentrationnaire.

Il faut d'abord une politique humaniste de l'aménagement du territoire qui non seulement encourage la population rurale à vivre au village, mais favorise « l'exode urbain », le départ d'une partie de la population des grandes agglomérations — et principalement de la région parisienne — vers les petites villes et les campagnes.

Mais ceci ne suffira pas : il faut aussi un nouvel urbanisme, « l'urbanisme écologique ». Il est indispensable de réintroduire la nature dans la ville, de faire reculer massivement pollutions et nuisances et de « revégétaliser » le cadre urbain. Alors seulement, les très graves tensions psycho-physiques nées d'un environnement traumatisant s'apaiseront.

Ainsi, le bruit, l'un des pires fléaux urbains qui provoque maladies et violences — et même des crimes dans ces grands ensembles où des locataires exaspérés tirent sur des voisins bruyants — doit être combattu avec une grande énergie, si l'on veut que nos villes redeviennent vivables.

Autre nécessité vitale : reverdir les villes. Les grandes villes françaises sont les prolétaires de l'Europe pour les espaces verts publics. Ainsi, Paris n'offre à chaque habitant qu'1,30 m² de parcs et de jardins publics au lieu de 9 m² à Londres et à Rome, 13 m² à Berlin et 25 m² à Vienne (1).

Or les espaces verts sont indispensables à l'épanouis-

sement des citadins ; c'est l'équipement collectif urbain à la fois le plus rare et le plus nécessaire. Il apporte en effet à la fois l'air pur et le silence, le repos dans le contact avec la nature, la détente par la marche et le sport ; mais c'est aussi un lieu de rencontres, un des foyers de la vie communautaire où naît et s'exprime l'âme d'une ville, un des principaux centres de la vie affective urbaine.

Lorsque je passe devant le Jardin des Plantes à Paris, j'y vois un grand nombre de micro-communautés : groupes de mères de famille conversant ensemble, enfants jouant près d'un tas de sable, joueurs de boules, retraités jouant aux échecs, amoureux se promenant ensemble... Tout ceci détend, apaise, stimule, distrait les usagers des espaces verts et leur crée du bonheur. N'oublions pas que si tant de jeunes sombrent dans la délinquance, c'est parce que la pénurie d'espaces verts les a livrés à la rue où ils sont alors encadrés par des bandes qui les poussent à la violence.

H.B. - Mais comment aménager de nouveaux espaces verts dans nos villes déjà si peuplées ?

P.S.M. - Précisément, en réduisant la densité urbaine, qui, en France, atteint des niveaux aberrants, alors que nous sommes le pays d'Europe qui dispose, par habitant, de la plus grande surface disponible. Les grandes villes allemandes sont deux fois plus vertes que les nôtres parce qu'elles sont deux fois moins denses. Et Paris, avec 32.000 habitants au km² — deux fois celle de Tokyo — est la moins verte des grandes capitales.

H.B. - Vous avez, Philippe Saint-Marc, insisté dans votre livre sur le rôle fondamental de la famille dans le bonheur de l'homme ; mais n'êtes-vous pas malheureusement à contre-courant de l'évolution sociologique qui tend de plus en plus à dissocier et à affaiblir la famille ?

P.S.M. - La crise de l'homme est due à la dégradation de l'environnement social au moins autant qu'à celle de l'environnement physique.

La détérioration des communautés affectives — famille, quartier, villes, région... — a profondément retenti sur le psychisme contemporain, en laissant l'homme isolé, coupé de ses racines spirituelles, en désarroi. Obnubilés par l'aspect matériel de l'existence et fascinés par le vertige économique, nous en sommes venus à oublier que la solitude est plus pénible que la pauvreté.

Or, de toutes ces communautés, la plus efficace pour la sauvegarde et l'épanouissement de l'individu est la famille. Statistiquement, elle est la meilleure protection contre la délinquance, l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue, le suicide. Tandis que les foyers désunis sont un climat très favorable à l'éclosion de ces fléaux. Chez les hommes mariés, il y a deux fois moins de suicides et de délinquance que chez les célibataires. Le divorce ou toute autre forme de dissociation de la famille quintuple, le risque d'avoir un enfant « déviant », c'est-à-dire

délinquant, drogué ou suicidaire.

H.B. - Mais que faire pour fortifier la famille ?

P.S.M. - Il faut développer toutes les formules qui permettent à la femme d'être plus présente dans son foyer : aides financières aux mères de familles nombreuses pour qu'elles n'aient pas à travailler à l'extérieur, emplois à temps partiel qui donnent à la femme la possibilité de s'occuper de ses enfants mieux que le travail professionnel à temps complet, appartements plus vastes pour les familles nombreuses. Mais il faut aussi encourager la renaissance des valeurs spirituelles et, en particulier, de la morale.

Comparons l'état de l'homme en Norvège et en Suède. Entre ces deux pays pourtant géographiquement et historiquement proches, il y a une différence considérable dans la valeur de l'homme : proportionnellement à la population, la consommation de drogues est deux fois plus élevée en Suède qu'en Norvège, les suicides trois fois plus, les viols et la criminalité quatre fois plus...

H.B. - Je ne suis pas étonné. Je me souviens d'une émission de télévision consacrée à la Suède et où les habitants disaient qu'ils s'ennuyaient et admiraient les pays méditerranéens où l'on ne s'ennuie pas.

P.S.M. - Mais ce n'est pas seulement, cher Henri Bourbon, une question d'ensoleillement ! Sinon, le Danemark, beaucoup plus méridional que la Norvège devrait présenter un bilan humain beaucoup plus favorable qu'elle. Or, c'est l'inverse : au Danemark, délits, viols et suicides sont deux fois plus nombreux qu'en Norvège.

Le climat n'est pas plus riant en Norvège qu'en Suède ; mais la différence essentielle entre ces deux pays est que la Norvège a gardé une foi religieuse très forte, tandis que la Suède s'est abandonnée aux poisons du laxisme et de la « société permissive ».

H.B. - Je m'interroge en vous écoutant. Quand on voit la dureté de la compétition économique internationale actuelle, ses conséquences sur l'inflation et le chômage, ne peut-on se demander si votre formule, vos solutions d'humanisme écologique ne sont pas soit un luxe qu'il est impossible de se permettre, soit une sorte de fuite en avant ? Bien sûr, l'idéal serait de réconcilier les aspirations du bonheur, au « mieux-être », au « plus-être », avec les exigences et les contraintes de l'économie, de manière à réaliser ce que vous appelez un « système écologique économiquement équilibré ». Ce n'est pas simple...

P.S.M. - Toute notre analyse économique a été complètement faussée parce qu'elle considère uniquement les richesses matérielles en oubliant qu'il y a d'autres richesses fondamentales : ce que j'ai appelé « les biens immatériels », c'est-à-dire les satisfactions résultant de nos relations avec notre environnement physique et social.

Ces biens immatériels sont l'affectivité, les joies familiales, les plaisirs de l'amitié, la santé, la culture, les joies de la nature, l'attachement à son terroir, la sécurité... Et lorsque ces richesses immatérielles sont réduites ou même supprimées, l'individu éprouve un appauvrissement aussi profond et parfois même plus profond encore que s'il avait subi une réduction de son pouvoir d'achat.

Qui est le plus heureux, un ouvrier bien portant ou un milliardaire atteint d'un cancer ?

Le bien-être ne dépend que, pour partie, de notre niveau de vie. Il est aussi, et très étroitement, lié à notre cadre de vie. Dans le dernier quart de siècle, la dégradation du cadre de vie avait annihilé le supplément de bien-être qui aurait dû résulter de la hausse du niveau de vie. Désormais, la hausse du niveau de vie sera très ralentie ; il faut donc, pour que le bien-être ne recule pas et même progresse, que le cadre de vie non seulement cesse de se détériorer mais s'améliore rapidement.

Une grande politique de l'environnement est donc tout à la fois le meilleur instrument du progrès de l'homme et de la lutte contre l'inflation.

On ne peut comprendre la crise économique actuelle et la combattre sans recourir à l'écologie : c'est le double gaspillage effarant de la Terre et de l'homme qui est une cause fondamentale de l'inflation et du chômage.

Sans même compter les souffrances qu'elle provoque, la dilapidation de l'homme a un coût financier considérable.

Le coût des accidents de la route était estimé en 1977 à 36 milliards de francs, le coût des accidents du travail à 75 milliards, celui de l'alcoolisme à 70 milliards et celui du tabagisme à 9 milliards : au total 190 milliards. Mais si on y ajoute le prix de l'absentéisme, de la délinquance, et des pollutions, on découvre avec stupeur que près de 20 % du PNB (produit national brut) est absorbé par ce gaspillage de l'homme que pourrait réduire massivement une politique écologique axée sur l'amélioration très rapide et profonde du cadre de notre vie : nous nous ruinons à nous détruire !

Même dissipation pour les richesses de la Terre : l'énergie, les matières premières, la nature, l'espace.

Rien qu'avec une bonne isolation thermique, on peut réduire de 40 % la consommation d'énergie pour le chauffage des habitations, sans compter les avantages annexes pour la qualité de la vie : réduction de la pollution de l'air et meilleure protection du logement contre le bruit, car l'isolation contribue à l'insonorisation.

De même, nous dilapidons aveuglément des matières premières de plus en plus rares : 35 % seulement du papier est recyclé en France, au lieu de 45 % au Japon. Si nous parvenions à appliquer le taux japonais de recyclage des papiers usés, nous économiserions chaque

année un milliard de francs d'importations.

H.B. - Vous avez écrit aussi qu'une politique écologique permettrait de mieux lutter contre le chômage, mais comment ? L'écologie, n'est-ce pas la « croissance zéro » ?

P.S.M. - Certains écologistes sont en effet partisans de la « croissance zéro » ; d'autres — dont je suis — estiment qu'il faut non pas arrêter l'expansion de l'économie mais la réorienter, réduire l'activité des branches polluantes — industrie automobile, travaux publics, chimie, nucléaire — et, à l'inverse, développer très spectaculairement d'autres activités qui amélioreront considérablement notre environnement physique et social.

Ainsi, les activités de survie biologique, telles que les investissements dans les économies d'énergie, les recyclages des matières premières, l'énergie solaire et la géothermie, l'anti-pollution, le développement de la forêt (deux millions d'hectares sont à boiser et la balance commerciale française pour le bois est lourdement déficitaire), l'aquaculture, l'agriculture biologique, le cyclisme, les transports en commun.

Le développement d'autres fonctions contribuera au progrès de l'homme : recherche médicale, sécurité sur les routes et dans les usines, santé, culture, sport, modernisation de l'habitat ancien, artisanat, animation sociale.

De plus, la création d'un grand nombre d'emplois à temps partiel accompagnée d'une diminution très importante du travail de nuit contribuerait aussi à réduire massivement le chômage.

H.B. - Tout ceci paraît très séduisant ; mais question brûlante : cela ne va-t-il pas être très onéreux pour le budget de la France ? Peut-on avoir une politique de croissance humaniste et écologique qui ne soit pas ruineuse pour les finances de la France et de chaque Français ?

P.S.M. - Ce sont les responsables de l'économie matérialiste qui ont fait supporter aux Français des charges considérables sans aucune contrepartie ou avec une contrepartie très faible.

H.B. - Qu'est-ce que vous appelez l'économie matérialiste ? est-ce l'économie capitaliste ou l'économie collectiviste ?

P.S.M. - Non. L'économie matérialiste, c'est aussi bien l'économie capitaliste que l'économie marxiste ; c'est le type de développement actuellement appliqué dans l'ensemble du monde moderne, à l'Est comme à l'Ouest, qui a simplement pour objectif essentiel l'accroissement illimité des biens matériels en lui sacrifiant les biens immatériels, c'est-à-dire l'environnement physique et social. Et bien ! cette économie matérialiste s'est traduite en France en particulier par des gaspillages effarants. Le « Concorde » par exemple a coûté 32 milliards de francs

à la France et à la Grande-Bretagne en étude et en mise au point qui auront seulement servi à fabriquer quelques avions au coût d'exploitation lourdement déficitaire et quelques autres qui ne sont d'ailleurs même pas vendus.

Autres exemples : le gouffre des abattoirs de la Villette (1 milliard), le paquebot « France » ou l'opération immobilière de la Défense aux portes de Paris et le lourd déficit des villes nouvelles.

Faut-il rappeler les milliards engloutis dans la Sidérurgie pour construire des aciéries relativement modernes et qu'on est en train de fermer ? Je pourrais encore citer cette folie qu'a été le lancement du gigantesque complexe sidérurgique de Fos, alors qu'en même temps on réalisait un vaste plan d'expansion de la sidérurgie à Dunkerque et qu'on maintenait le potentiel de production lorrain. Quand on voit de tels gaspillages, il est indispensable de rechercher des voies de développement moins coûteuses. A quoi s'ajoute ce gaspillage énorme, sur le plan de l'homme, que constituent les accidents de la route, les accidents du travail, les maladies nerveuses, les maladies du cancer liées à l'empoisonnement de notre corps ou à l'agression permanente contre notre esprit : tout ceci a un coût effarant pour l'ensemble de la société. Chaque fois qu'on diminue les gaspillages de l'homme et ceux de la Terre, on réduit le coût de fonctionnement de la société française et on assure donc à celle-ci une base économique plus stable. Si, par exemple, on s'engage dans une grande politique d'économies de l'énergie, on aura la possibilité de prolonger de manière indéfinie l'utilisation des sources d'énergie, en abaissant nos besoins sans diminuer notre bien-être. Et si pour satisfaire ces besoins, nous faisons appel à des ressources — éternellement renouvelables — soleil, géothermie, énergie chlorophyllienne — nous aurons aménagé un système économique équilibré et qui peut durer indéfiniment.

H.B. - Mais cette politique écologique est-elle compatible avec la politique d'austérité imposée par la lutte contre l'inflation et le chômage ?

P.S.M. - Nous ne sommes pas contraints à une politique d'austérité ; nous sommes seulement obligés à une politique de « non gaspillage » et non gaspillage n'implique pas nécessairement la privation.

Prenons le cas du déficit de la Sécurité Sociale qu'on a essayé de régler à la fin de 1978 par une hausse importante des cotisations. Les solutions proposées à droite comme à gauche étaient d'une très grande banalité et d'une grave inefficacité à long terme : à droite, on voulait faire payer les malades et réduire les dépenses de gestion des caisses ; à gauche, diminuer le coût des produits pharmaceutiques et majorer les cotisations patronales. « Nationalisons les laboratoires pharmaceutiques » disait-on à gauche, « dénationalisons la sécurité sociale » réclamaient de nombreuses voix à droite... et tout rentrerait dans l'ordre.

En réalité, la seule solution en profondeur était de réduire fortement le nombre et la gravité des maladies et des accidents en s'attaquant à leurs causes elles-mêmes.

Maladies et accidents ne sont pas en effet, dans la plupart des cas, une fatalité biologique, mais un événement social qu'une politique écologique appropriée peut éviter ou tout au moins atténuer.

Maladies et accidents sont aujourd'hui bien souvent le sous-produit d'un environnement défectueux. L'accroissement des troubles mentaux — cause principale des mises en congé de longue maladie est, dans une large mesure le résultat de la montée du bruit, de l'entassement dans l'habitat et le travail, du manque d'espaces verts, de la fatigue des transports.

La véritable solution à l'expansion dramatique des psychoses et des névroses n'est pas dans la multiplication des médicaments, des hôpitaux et des psychiatres, mais dans la lutte contre le bruit, la construction d'immeubles à taille humaine, l'exode urbain vers les campagnes et les villes moyennes, l'extension des parcs et des jardins urbains, l'étalement des heures d'entrée et de sortie du travail pour diminuer l'encombrement de la circulation.

Autre exemple : les accidents de la route dont le coût pour la France équivaut au double du déficit de la Sécurité Sociale.

Depuis 1973, la politique de sécurité routière a permis de réduire de 5.000 le nombre des morts chaque année sur la route et de 80.000 celui des blessés. Il en est résulté pour la population française un gain de temps en durée de vie supplémentaire 3.000 fois plus important que celui dû à l'utilisation du « Concorde » et le coût du temps ainsi économisé a été 13.000 fois moins élevé.

Or, nous pouvons aller bien plus loin encore dans cette voie. Si nous adoptions les limitations de vitesse en usage en Grande-Bretagne — 50 km/h en agglomération, 80 km/h sur routes et 110 km/h sur autoroutes — nous arracherions à la mort plus de 6.000 Français par an. De même, le port obligatoire de la ceinture de sécurité de jour comme de nuit éviterait des blessures graves à des milliers d'automobilistes.

Et comment oublier que, selon les études les plus récentes, les 2/3 des cancers sont dus à notre environnement, en particulier au tabac ; à la pollution de l'air et à l'empoisonnement chimique de notre alimentation ?

H.B. - En rejetant le « modèle de développement » suivi depuis les années 1950 par le monde moderne, ne risquez-vous pas, Philippe Saint-Marc, de vous faire accuser d'irréalisme et d'inefficacité ?

P.S.M. - Que les soi-disants « réalistes », cher Bourbon, regardent ce qu'ils ont fait de notre civilisation ! Jamais, dans l'Histoire, une société n'a été aussi riche et aussi

savante ; jamais, elle n'a été aussi fragile. Et vingt-cinq ans après le début de cette aventure, les hommes se sentent bien plus malheureux qu'au départ : leur patrimoine s'est rempli, leur vie s'est vidée. Enrichis de biens matériels, ils se sont appauvris dramatiquement en joies spirituelles. Et voilà qu'au sein de la torpeur que nous procure cette « grande bouffe », nous retrouvons avec stupeur l'interrogation évangélique : « que sert donc à l'homme de gagner le monde entier, s'il se perd ou se ruine lui-même ? » (Luc, IX, 25).

Bien plus, en copiant notre « modèle de développement » matérialiste, le Tiers Monde court à sa perte.

Le cas de l'Iran est à cet égard spectaculaire. Le shah, depuis un quart de siècle a imité très complètement l'évolution de la société occidentale : exode rural massif et urbanisation sauvage, gigantisme urbain et industriel, industrialisation effrénée et sacrifice de l'artisanat local, destruction de la culture traditionnelle remplacée par l'idéologie standard des mass media. Sans compter l'irruption du laxisme et de la pornographie exhibitionniste.

Le résultat ? Une immense manifestation de rejet par tout un peuple de cette croissance matérialiste qui le traumatise.

Prenons garde au vertige de « l'économie » qui nous fait juger une société aux seuls indices de ses prix, de sa balance des comptes, de son taux de change ou même de son niveau de chômage. Il nous faudra bien longtemps attendre avant de retrouver une situation économique

aussi prospère qu'en mai 1968 : 4 % seulement de hausse annuelle des prix (au lieu de 10 % actuellement) et 300.000 demandeurs d'emplois (contre 1.200.000 aujourd'hui).

Et cependant, il y eut mai 1968.

Le bonheur, la stabilité d'une civilisation se mesurent d'abord à l'état de l'homme, lui-même étroitement dépendant de son environnement. Méfions-nous surtout de cette crise de l'homme qui nous menace d'un « super mai 1968 » ! Nous pouvons encore l'éviter par un changement fondamental et rapide de notre politique du développement. Le choix essentiel pour demain n'est pas entre capitalisme et marxisme, car tous deux sont des matérialismes qui oppriment l'homme et suscitent en lui une réaction permanente de rejet. Il est entre le matérialisme ou l'humanisme écologique, entre le pourrissement de l'homme ou son progrès ininterrompu, par un dépassement continu de lui-même, dans ses trois dimensions, physique, psychique et morale. « Tous les progrès sont réactionnaires, écrivait le poète Voznesensky, si l'homme s'écroule ».

H.B. - Vous avez dit aussi très justement qu'une société vivante doit inscrire la beauté et la poésie dans son univers et ses structures. « Une nation qui ne rêve pas, écrivait L.S. Senghor, est condamnée à mourir ».

N.B. Les livres de Philippe Saint-Marc : « Progrès ou déclin de l'homme ? » et « Socialisation de la nature », ont paru aux Editions Stock. (1) Cf. Philippe Saint-Marc « Socialisation de la Nature ».

SUR UN TEXTE DE CORNEILLE

par D. A. KERGALE

JE HAIS, JE REGNE ENCOR...

CLEOPATRE :

*Serments fallacieux, salutaire contrainte
Que m'imposa la force et qu'accepta ma crainte
Heureux déguisement d'un immortel courroux
Vains fantômes d'Etat, évanouissez-vous !
Si d'un péril pressant la terreur vous fit naître
Avec ce péril même il vous faut disparaître
Semblables à ces vœux dans l'orage formés
Qu'efface un prompt oubli quand les flots sont calmés.
Et vous, qu'avec tant d'art cette feinte a voilée,
Recours des impuissants, haine dissimulée,
Digne vertu des Rois, noble secret de cour,
Eclatez, il est temps, et voici notre jour.
Montrons-nous toutes deux, non plus comme sujettes,
Mais telle que je suis et telle que vous êtes.
Le Parthe est éloigné, nous pouvons tout oser :
Nous n'avons rien à craindre et rien à déguiser ;
Je hais, je règne encor. Laissons d'illustres marques
En quittant, s'il le faut, ce haut rang des monarques :
Faisons-en avec gloire un départ éclatant
Et rendons-le funeste à celle qui l'attend.
C'est encor, c'est encor cette même ennemie
Qui cherchait ses honneurs dedans mon infamie
Dont la haine à son tour croit me faire la loi
Et régner par mon ordre et sur vous et sur moi,
Tu m'estimes bien lâche, imprudente rivale,
Si tu crois que mon cœur jusque là se ravale,
Qu'il souffre qu'un hymen qu'on t'a promis en vain
Te mette ta vengeance et mon sceptre à la main.
Vois jusqu'où m'emporta l'amour du diadème
Vois quel sang il me coûte et tremble pour toi-même
Tremble te dis-je ; et songe, en dépit du traité,
Que pour t'en faire un don je l'ai trop acheté.*

— Corneille - Rodogune - Acte II Sc. 1 —

Magie du verbe, puissance des mots, monologue superbe, souffle de fournaise ; le halètement de la passion s'enveloppe dans le drapé du vers classique. Et le Mal et la haine surgissent sur le théâtre avec une force incomparable.

Faut-il voir dans ce monologue la preuve que, décidément, « les hommes ne sont jamais gouvernés que par les pires d'entre eux » ? Accordons aux politiques qu'ils ne sont pas toujours les pires. Mais parfois ils le sont. Dans

la seconde partie de son œuvre, celle qui suit *Polyeucte* (1643) et qu'une absurde convention scolaire a voué à l'oubli, Corneille nous livre les portraits de quelques monstres, tels *Cléopâtre* et *Attila*, à qui la passion de dominer tient lieu de raison de vivre, héros cornéliens, s'il en est, et que leur auteur mettrait au sommet de sa création.

La Cléopâtre dont il s'agit ici n'est pas celle dont le nez, s'il avait été plus long, eût changé la face de la terre. C'est sur la Syrie et non sur l'Égypte que règne la Cléopâtre de Corneille. Elle règne sans esprit d'abandon : elle a déjà assassiné son mari, Démétrius Nicanor, qui, dans les lointains d'une captivité oubliée, l'avait délaissée au profit de cette *Rodogune*, sœur du roi des Parthes, dont il voulait déjà faire la reine. Et voici que la même Rodogune surgit à nouveau devant Cléopâtre : le jour est arrivé où celle-ci doit, en révélant l'ordre de leur naissance, désigner celui de ses deux fils jumeaux, Antiochus ou Seleucus, qui régnera et qui, selon ce qui a été convenu, épousera aussitôt Rodogune. Ce que le meurtre du père a empêché, l'élection du fils va le précipiter : Rodogune va accéder au trône, s'y établir, exercer sa vengeance, car Cléopâtre, projetant ses propres sentiments sur sa rivale, ne doute pas que la haine de Rodogune ne veuille s'assouvir.

Mais ce serait mal connaître Cléopâtre que de croire qu'elle puisse se résigner. De toutes ses forces elle refuse ce destin qui l'écrase. Elle vit pour l'exercice de la puissance et seule la mort pourrait lui faire lâcher prise. En même temps, elle sait les ruses qu'il faut employer pour tromper l'adversaire. « Noble secret de cour » dit-elle (1). Secret de polichinelle : le machiavélisme est, spontanément, le savoir commun des princes.

« On ne règne point innocemment » dira Saint-Just. Cléopâtre en conviendrait volontiers. Et dans ce sentiment de l'innocence perdue, de l'innocence irrémédiablement perdue, elle puise les raisons qui la conduiront à de nouveaux crimes.

De l'art de gouverner, Cléopâtre fait en quelques mots la synthèse brutale et cynique. Tout y passe : « serments fallacieux, salutaire contrainte, que m'imposa la force et qu'accepta ma crainte... » Que nous dit Cléopâtre sinon ce que dit Machiavel ? Que la raison d'Etat impose à ceux qui exercent le pouvoir et entendent le conserver le recours à la dissimulation des sentiments et des projets, qu'il s'agit là d'une contrainte à laquelle le

prince doit savoir se soumettre lorsque le rapport des forces ne lui permet pas d'imposer immédiatement sa volonté. Pressée par les Parthes, Cléopâtre a dû consentir à ce traité qui fera tout à l'heure de Rodogune la reine. Elle a fait sa soumission, elle a sacrifié aux apparences parce qu'elle ne pouvait faire autrement ; simple déguisement qui lui aura fait gagner du temps. Gagner du temps : obsession du prince qui doit attendre le moment favorable pour lancer son entreprise et qui doit savoir prendre patience en gardant son secret. D'où la ruse, la dissimulation, « les serments fallacieux ».

Mais par là même le prince ne s'est-il pas lié les mains ? N'est-il pas prisonnier de sa parole d'honneur ? Sur la valeur qu'on doit attacher à des promesses de cette sorte, il faut entendre Cléopâtre et à travers elle l'éternel discours machiavélique. Mépris, ironie, dérision : ces serments sont « semblables à ces vœux dans l'orage formés, qu'efface un prompt oubli quand les flots sont calmés ». Ils naissent du péril, avec lui ils disparaissent. Les nœuds que la force a imposés, la ruse les dénoue. Simple échange de mauvais procédés : le vainqueur qui hurle « malheur aux vaincus » doit savoir que les engagements de l'homme à terre ne valent qu'autant qu'il est à terre. La seule loi de leurs rapports est celle de la force. C'est ce que dit Cléopâtre, c'est ce qu'enseigne l'histoire.

Que sont en effet ces « vains fantômes d'Etat » qu'évoque Cléopâtre sinon les formes les plus traditionnelles du machiavélisme le plus banal : la ruse à l'égard des puissants, la violence à l'égard des faibles, le mépris de la parole donnée, le mensonge calculé, le déguisement des intentions, nuit et brouillard sur toutes choses, faut-il voir là réellement « un noble secret de cour » ? Allons donc : écoutons ce que nous dit, un peu plus d'un siècle avant Corneille, le modeste secrétaire florentin : « Pour en revenir aux bonnes qualités énoncées ci-dessus, il n'est pas bien nécessaire qu'un prince les possède toutes, mais il l'est, qu'il paraisse les avoir. J'ose même dire que s'il les avait effectivement et s'il les montrait toujours sous sa conduite, elles pourraient lui nuire, au lieu qu'il lui est toujours utile d'en avoir l'apparence. Il lui est toujours bon, par exemple, de paraître clément, fidèle, humain, religieux, sincère... On doit bien comprendre qu'il n'est pas possible à un prince et surtout à un prince nouveau d'observer dans sa conduite tout ce qui fait que les hommes sont réputés gens de bien et qu'il est souvent obligé, pour maintenir l'Etat, d'agir contre l'humanité, contre la charité, contre la religion même. Il faut donc qu'il ait l'esprit assez flexible pour se tourner à toutes choses, selon que le vent et les accidents de la fortune le commandent ; il faut, comme je l'ai dit, que, tant qu'il le peut, il ne s'écarte pas de la voie du bien, mais qu'au besoin il sache entrer dans celle du mal... Tout le monde voit ce que vous paraissez, peu connaissent à fond ce que vous êtes, et ce petit nombre n'osera point s'élever contre l'opinion de la majorité, soutenue encore par la majesté du pouvoir souverain ».

De surcroît, il n'y a que le résultat qui compte.

« Au surplus, dans les actions des hommes et surtout des princes, qui ne peuvent être scrutées devant un tribunal, ce que l'on considère c'est le résultat. Que le prince songe donc uniquement à conserver sa vie et son Etat ; s'il y réussit, tous les moyens qu'il aura pris seront jugés honorables et loués par tout le monde ; le vulgaire est toujours séduit par l'apparence et par l'événement : et le vulgaire ne fait-il pas le monde ? ».

Dans ses « Histoires florentines », Machiavel fait dire à un chef d'émeute : « Ni le remords, ni l'infamie, ne doivent vous effrayer ; car il n'y a jamais d'infamie pour ceux qui l'emportent, quelle que soit la façon dont ils l'emportent ».

Sur le non-respect des traités on peut citer cette brève sentence : « Si les hommes étaient tous bons, ce précepte ne serait pas bon, mais comme ils sont mauvais, et comme ils n'observeraient pas leur parole envers toi, toi non plus tu n'as pas à l'observer envers eux ».

Décalage entre l'être et le paraître, entre le faire et le dire : le prince, par étude ou par instinct, apprend ou redécouvre les maximes du fonctionnaire florentin que Corneille n'a fait que draper dans l'alexandrin royal. Cléopâtre fait en quelques mots la synthèse de cet âpre savoir. « Vains fantômes d'Etat... ». Ils ne sont pas si vains, ces fantômes, ils remplissent une fonction précise.

« Mais s'il entre dans le prestige une part qui ne s'acquiert pas, qui vient du fond de l'être, et varie avec chacun, on ne laisse pas d'y discerner aussi certains éléments constants et nécessaires. On peut s'assurer de ceux-là, ou, du moins, les développer. Au chef, comme à l'artiste, il faut le don façonné par le métier.

Et tout d'abord, le prestige ne peut aller sans mystère, car on révère peu ce que l'on connaît trop bien... Il faut donc que dans les projets, la manière, les mouvements de l'esprit, un élément demeure que les autres ne puissent saisir et qui les intrigue, les émeuve, les tienne en haleine. Non, certes, qu'on doive s'enfermer dans une tour d'ivoire, ignorer les subordonnés, leur demeurer inaccessible. Bien au contraire, l'empire sur les âmes exige qu'on les observe et que chacune puisse croire qu'on l'a distinguée. Mais à la condition qu'on joigne à cette recherche un système de ne point livrer, un parti pris de garder par devers soi quelque secret de surprise qui risque à toute heure d'intervenir. La foi latente des masses fait le reste.

Une pareille réserve de l'âme ne va point d'ordinaire, sans celle de gestes et des mots ».

Cette fois ce n'est plus Machiavel qui parle, ni Corneille...

« On peut observer, en effet, que les conducteurs d'hommes-politiques, prophètes, soldats — qui obtinrent le plus des autres, s'identifièrent avec de hautes idées et en tirèrent d'amples mouvements. Suivis de leur

vivant en vertu des suggestions de la grandeur, plutôt que de l'intérêt, leur renommée se mesure ensuite moins à l'utilité qu'à l'étendue de leur œuvre. Tandis que parfois, la raison les blâme, le sentiment les glorifie. Napoléon dans le concours des grands hommes est toujours avant Parmentier. C'est au point que certains personnages qui ne firent, en somme, que pousser à la révolte et aux excès, gardent cependant devant la postérité comme une sombre gloire quand leurs crimes furent commis au nom de quelque haute revendication.

Le chef doit « personnifier le mépris des contingences, tandis que la masse est vouée aux soucis du détail. Il lui faut écarter ce qui est mesquin de ses façons et de ses procédés, quand le vulgaire ne s'observe pas... L'homme d'action ne se conçoit guère sans une forte dose d'égoïsme, d'orgueil, de dureté, de ruse. Mais on lui passe tout cela, et même, il en prend plus de relief s'il s'en fait des moyens pour réaliser de grandes choses. »

Et Charles de Gaulle (« Le fil de l'épée », 1932) de tout résumer en cette brève maxime : « Ce n'est point affaire de vertu et la perfection évangélique ne conduit pas à l'empire ».

« La perfection évangélique ne conduit pas à l'empire... » De fait, relisons les Béatitudes : aucune qui promette le pouvoir en récompense d'une vertu, d'une ascèse ou d'une exigence qui resterait à définir et que l'Auteur du Sermon, lui-même, ne s'est pas hasardé à nommer. Méditons sur ce silence. Sans doute la seule réponse possible à Machiavel tient-elle dans cette exhortation prononcée aux environs de l'an 30 de notre ère !

« La perfection évangélique ne conduit pas à l'empire... » Dit aussi crûment, le propos a quelque chose de gênant. On ne devrait pas dire des choses comme ça. En somme, rien que ce que dit Machiavel : précisément l'un des reproches essentiels adressé au secrétaire florentin ne tient-il pas dans le côté divulgation de secrets d'Etat que constitue son œuvre ? Si « Le Prince » avait été un rapport d'un quelconque service d'étude spécialisé dans les sciences politiques, marqué du tampon « secret », accessible aux seules personnes capables d'en faire un usage raisonnable (c'est-à-dire d'en appliquer les principes avec mesure et discrétion) au lieu d'être cet ouvrage que n'importe qui peut acheter pour une somme dérisoire, Machiavel n'eût pas déclenché ce beau tollé. L'art de gouverner en vente dans les supermarchés, voilà ce qui fait problème.

C'est ici le moment de réfléchir sur ce besoin irrépressible de se confier, de se livrer, qu'éprouve le héros politique. Rien ne l'y oblige et cependant, souvent, il finit par y céder. Phénomène vieux comme la culture : les grands n'aiment point entrer dans la tombe sans avoir fait l'aveu de quelques uns de leurs secrets. Il ne s'agit pas d'une loi générale : Staline n'a pas écrit ses mémoires et ses propos de table n'ont pas fait l'objet d'une publication ; il s'est contenté de rédiger, dans les moments de loisir que lui laissaient les cérémonies du culte (culte :

celui de sa personnalité ; cérémonies : massacres, purges, procès, déportations) des ouvrages didactiques où le souci pédagogique domine. En cela il a été parfaitement fidèle à Machiavel : faire sans dire. Frédéric II, alors qu'il n'était encore que le prince royal de Prusse, avait écrit dans un moment d'inconscience juvénile, au demeurant plutôt sympathique, un Anti-Machiavel idéaliste et optimiste, première étape d'une carrière qui devait être marquée par un réalisme sans complexe et un savoir-faire dans la grande tradition machiavélique (partage de la Pologne). Humour involontaire et superflu : la véritable mesure du machiavélisme c'est d'agir selon le Prince et de garder ça pour soi.

D'où vient alors que quelques uns des plus grands seigneurs de l'histoire ont cru devoir se livrer à des confidences alors que rien ne les y obligeait ? La conquête de la Gaule ne suffit pas à César, il lui faut encore l'assortir de commentaires. Napoléon se raconte à Las Cases. Mussolini préface « Le Prince ». Lénine commente tout ce qu'il fait. Hitler écrit « Mein Kampf », Charles de Gaulle, « Le fil de l'épée ». Et chacun, pour peu qu'on veuille le lire attentivement, livre sa vraie nature, sa vraie philosophie, son vrai projet.

Sur la violence Hitler est parfaitement explicite : « Tous les buts que l'homme a atteints, il les a atteints grâce à son originalité d'abord, à sa brutalité ensuite ».

Sur l'incompatibilité entre la perfection évangélique et l'accession à l'empire, Charles de Gaulle s'exprime déjà dès 1932 avec un cynisme mélancolique auquel le style classique confère une noble décence. « L'homme d'action ne se conçoit guère sans une forte dose d'égoïsme, d'orgueil, de dureté, de ruse... »

Pourquoi ce besoin d'avouer ?

Eh ! bien parce que pour être un héros on n'en est pas moins homme. C'est-à-dire qu'on ne peut se passer de spectateurs devant qui faire son numéro. Le saint joue devant Dieu et sur Dieu et sur ce théâtre-là, il n'y a que la sincérité et le dépouillement qui vailent. Le héros joue devant les hommes et parie sur leur mémoire et là le jeu est plus complexe, là il faut savoir parier sur les bons sentiments et accessoirement sur les mauvais ou les médiocres. Il ne suffit pas au héros historique de léguer son œuvre aux hommes, il veut encore livrer sa personne. De Gaulle parle de la « loi du silence » : mais lui-même éprouve le besoin de faire, par avance, (par avance sur l'action), son autoportrait, car l'homme de caractère dont nous entretenons le « fil de l'épée » qui est-ce, sinon Charles de Gaulle soi-même, par soi-même dépeint. Evoquer la « loi du silence » c'est la trahir. Mais à quoi bon l'action si ce n'est pour vivre dans la conscience des hommes, dans leur mémoire, dans leur histoire ? L'action ne se suffit pas : il y faut ajouter le commentaire. Le loup de Vigny commande de mourir « sans parler » : mais Vigny parle dans l'instant où il conseille de ne pas parler. Le héros politique non plus ne peut se passer de parler : c'est la faiblesse des grands,

c'est la loi des grands que la culture a rendu faibles, à qui la culture a imposé son théâtre. Charles de Gaulle, encore lui, écrit : « Réserve, caractère, grandeur, ces conditions du prestige imposent à ceux qui veulent les remplir un effort qui rebute le plus grand nombre. Cette contrainte incessante, ce risque constamment couru éprouvent la personnalité jusqu'aux fibres les plus secrètes. Il en résulte, pour qui s'y astreint, un état de lutte intime, plus ou moins aigu suivant son tempérament, mais qui ne laisse pas à tout moment de lui blesser l'âme comme le cilice à chaque pas déchire le pénitent. On touche là le motif de retraites mal expliquées : des hommes à qui tout réussit et que l'on acclame rejettent soudain le fardeau. En outre, à se tenir en dehors des autres, le chef se prive de ce que l'abandon, la familiarité, l'amitié même ont de douceurs. Il se voue à ce sentiment de solitude qui est, suivant Faguet, « la misère des hommes supérieurs ». L'état de satisfaction, de paix latente, de joie calculée, qu'on est convenu d'appeler le bonheur, est exclusif de la domination. Il faut prendre parti et le choix est cruel. De là ce je ne sais quoi de mélancolique dont se trouve imprégné tout ce qui est auguste : les gens aussi bien que les choses. Devant un antique et noble monument : « c'est triste » disait quelqu'un à Bonaparte, et celui-ci : « Oui, c'est triste, comme la grandeur ».

Le bonheur, dans cette carrière-là, il n'y faut pas compter. L'homme de caractère doit y renoncer. Il y renonce d'ailleurs sans trop de regrets car l'idée qu'il en a, n'est pas très exaltante. Relisons : « l'état de satisfaction, de paix latente, de joie calculée, qu'on est convenu d'appeler le bonheur, est exclusif de la domination ». Quand un écrivain dit autant de choses en aussi peu de mots c'est que le texte ramasse l'expérience la plus profonde.

La grandeur c'est triste mais c'est moins triste quand on le dit. D'où la confession, le livre, le discours. Le Commentaire, le Testament, les Mémoires. Qu'importe le titre pourvu que le livre assure cette projection dans la conscience des hommes, cette ruée dans leur histoire, qui est l'aspiration haletante du héros, qui est l'aspiration ultime de Cléopâtre :

« ... Laissons d'illustres marques, en quittant, s'il le faut, ce haut rang des monarques ». Là le héros ne joue plus : où plutôt si, il joue son va-tout. Le héros peut accepter la défaite, l'exil, Sainte-Hélène, le couteau de Brutus, mais ce qu'il ne peut accepter, ce que, tendu de toutes les forces de son être, il refuse, il récuse, c'est la mort, non pas la mort physique qu'il sait inévitable, mais cette mort totale que serait pour lui l'oubli.

Lorsqu'il sera mort, Hitler veut que son mausolée soit un lieu de pèlerinage national. Il imagine un gigantesque monument haut de 200 mètres et il dit :

« Je sais comment m'y prendre pour garder mon peuple une fois que j'aurai disparu. Je serai le Führer qu'ils auront dû lever la tête pour voir, et ils s'en retourneront

chez eux pour parler de moi et se souvenir. Ma vie ne se terminera pas banalement par la mort. Elle ne fera, au contraire, que commencer alors ».

Dérisoire et pathétique aveu de l'homme qui ne voulait pas mourir. Tout plutôt que l'oubli, tout y compris cette sombre gloire que donne le crime et qu'évoque « Le Fil de l'épée ». Et parce qu'il ne peut s'empêcher de léguer sa personne à la postérité, le héros politique finit par dire plus qu'il ne voulait dire, par vendre la mèche. Il finit toujours par avouer quelques-unes de ses moindres peccadilles, par exposer quelques-uns des procédés auxquels il a eu recours.

Moscou, octobre 1944. Churchill recontre Staline. Il écrit dans ses mémoires. « Le moment était favorable pour agir, c'est pourquoi je déclarai : réglons nos affaires des Balkans. Vos armées se trouvent en Roumanie et en Bulgarie. Nous avons des intérêts, des missions et des agents dans ces pays. Evitons de nous heurter pour des questions qui n'en valent pas la peine. En ce qui concerne la Grande-Bretagne et la Russie, que diriez-vous d'une prédominance de 90 % en Grèce pour nous, et de l'égalité, 50/50, en Yougoslavie ? »... Churchill récapitule sur un papier les pourcentages d'influence qu'il propose pour les différents pays de l'Est : Roumanie (Russie : 90 %, les autres : 10 %), Grèce (Grande-Bretagne : 90 %, Russie : 10 %), Yougoslavie (50-50), Hongrie (50-50), Bulgarie (Russie : 75 %, les autres : 25 %).

« Je poussai le papier devant Staline à qui la traduction avait alors été faite. Il y eut un léger temps d'arrêt. Puis il prit son crayon bleu, y traça un gros trait en manière d'approbation, et nous le rendit. Tout fut réglé en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire.

Bien entendu, nous avions longuement et attentivement étudié la question et nous ne nous occupions que d'accords concernant le temps de guerre...

Il y eut ensuite un long silence. Le papier, rayé de bleu demeurait au centre de la table. Je dis finalement : « Ne trouvera-t-on pas un peu cynique que nous ayons l'air d'avoir réglé ces problèmes dont dépend le sort de millions d'êtres, d'une façon aussi cavalière ? Brûlons ce papier ». « Non gardez-le », dit Staline ».

Scène d'histoire.

Les confessions sont trop publiques, trop nombreuses, pour que l'on puisse encore parler de « secret de cour », noble ou pas. Le machiavélisme est la seconde nature du prince au point que, par paradoxe, on a pu soutenir qu'en exposant la méthode en clair, Machiavel avait voulu la disqualifier. « Sans doute faut-il être précisément machiavélien pour révéler ce qu'il y a de machiavélique dans la politique » écrit Julien Freund (2). Quoi qu'il en soit du dessein de Machiavel, le certain est que, bien avant qu'il leur donne son nom, les procédés qu'il décrit avaient été pratiqués.

Machiavéliens modérément machiavéliques qui font figure d'hommes de culture et de bonne compagnie auprès des Princes du XX^e siècle : Hitler, Staline, Mao.

Hitler tue comme il agit et d'instinct il tue juste. Appliquant à la lettre le conseil de Machiavel : « il faut faire tout le mal ensemble afin que moins longtemps le goûtant, il semble moins amer, et le bien petit à petit afin qu'on le savoure mieux », Hitler, pour complaire à l'armée, liquide le 30 juin 1934, en une nuit, la « nuit des longs couteaux », ses opposants de gauche (Rœhm) et profite de la vitesse acquise pour se débarrasser en même temps de ses adversaires de droite. Ainsi Hitler montre qu'il a compris cet autre conseil de Machiavel : « quant aux hommes puissants, ou il ne faut pas les toucher, ou quand on les touche il faut les tuer ». Phrase terrible qui tombe comme un couperet. Il y a une ironie triste à constater avec quelle rapidité, avec quelle allégresse pourrait-on dire, les politiques qui, par sentiment ou par doctrine, auraient pu condamner le machiavélisme l'ont redécouvert, l'ont assimilé, l'ont pratiqué. Le programme bolchevique de 1917 prétendait abolir la diplomatie secrète. Qu'y a-t-il de plus secrets, de plus opaques, de plus obscurs que les procédés auxquels les bolcheviques parvenus au pouvoir ont eu recours ? Quel Etat manifeste dans la défense de ses secrets une plus grande vigilance, une plus grande férocité ? Et tout est à l'avenant. Ceux qui ont fait la Révolution au nom de la Raison, ont libéré, dans les faits les pulsions individuelles et collectives les plus irrationnelles, les plus violentes, les moins contrôlables.

Fontispice d'une édition de « Rodogune » de Corneille - 1647

Toute l'histoire antique, la romaine en particulier, n'est qu'une longue bataille pour la conquête et l'exercice du pouvoir. « Diviser pour régner ». « Si tu veux la paix, prépare la guerre »... Les maximes abondent qui montrent que la ruse, la dissimulation, le déguisement, la brutalité ont toujours été perçus comme la loi implicite des affaires politiques.

Louis XI, Napoléon, Bismarck, pour ne parler que de machiavéliens qui ne furent que modérément machiavéliques, savent qu'il faut dissimuler, ruser, pour parvenir à ses fins. Ils pensent que parfois il faut faire pire. A un monarchiste engagé dans un complot sous le Directoire et qui avait refusé, avec horreur, pour des raisons morales, d'assassiner deux directeurs, alors qu'on lui en offrait l'occasion, Napoléon dit brièvement : « Vous fûtes un imbécile. Vous n'entendez rien aux révolutions ». Lui-même, Premier consul, fait saisir le duc d'Enghien en terre étrangère, le fait juger puis le laisse fusiller dans les fossés de Vincennes. Que l'épilogue tragique ait été voulu ou qu'il faille l'imputer à un malheureux concours de circonstances, le fait certain est que l'Europe étonnée, apprend qu'il n'y aura point de restauration monarchique à Paris. Pour obtenir une guerre qu'il espère victorieuse et profitable pour la Prusse, Bismarck fabrique la dépêche d'Ems...

Saint-Just croyait stigmatiser les rois lorsqu'il proclamait qu'on ne pouvait gouverner innocemment. Mais lui-même et Robespierre ont-ils gouverné innocemment ? Qu'y a-t-il eu de plus machiavélique et de plus efficacement machiavélique que ce calcul de Robespierre qui consista à jeter à la face de l'Europe la tête du malheureux Louis XVI afin d'interdire aux conventionnels régicides, liés par le pacte du sang versé, toute transaction avec les Bourbons, toute restauration monarchique ? Calcul efficacement machiavélique car ceux qui auront condamné le roi à mort, se sachant voués à la vengeance des rois, seront prêts à tout plutôt que de consentir au retour de la branche aînée ; prêts à tout y compris à poser la couronne sur la tête d'un chef d'armée, ambitieux et tyrannique, mais fils génial de la Révolution. Quant à Lénine et à ses successeurs, leur machiavélisme, dense mélange de ruse et de terreur, a dépassé tout ce qu'on avait vu.

Le machiavélisme colle à l'Etat comme une tunique de Nessus. Le langage lui-même remplit dans la vie politique et diplomatique une fonction ambiguë qui relève plus du camouflage que de la communication. Le discours politique comme le discours publicitaire a pour objet non l'expression de la vérité mais la promotion d'une marchandise : à la fois programme et personnages chargés de l'appliquer. Le langage diplomatique est un langage codé, dans lequel les mots ont pour mission de

déguiser les choses. Corruption du langage dont il n'est pas étonnant que le résultat soit de la part du citoyen un scepticisme total : on lui enseigne le cynisme, il répond par le mépris.

Mais pourquoi les princes recourent-ils à Machiavel ? Toujours pour le bon motif : la fin les justifie. Ils veulent le salut de l'Etat, la grandeur de la patrie, la conservation de la société, l'avènement de la société sans classes etc... Les mots ne leur manquent jamais. Qu'y a-t-il derrière ? Eh ! bien il arrive qu'il y ait ce que Cléopâtre aux abois paraît enfin décidée à révéler. La méthode n'est un secret pour personne mais le personnage se livre moins facilement. Or, dans ce monologue, Cléopâtre passe aux aveux.

En nous disant qui elle est, Cléopâtre laisse deviner ce qui emplir le cœur du tyran.

Le secret de Cléopâtre est simple et terrible : ce qui la fait mouvoir c'est la haine. « Haine dissimulée » qu'elle a su voiler en signant ce traité qu'elle ne respectera pas, haine qui est « le recours des impuissants », une « digne vertu des rois ». Par la concentration des traits, par la vigueur de l'expression, Corneille nous impose la passion de Cléopâtre, lui communique force et crédibilité.

Le monologue culmine enfin dans ce cri où passe toute l'énergie du personnage : « je hais, je règne encor ». Ces mots-là créent un effet de grandeur et de terreur, donnent à Cléopâtre sa pleine dimension, la font surgir sur le théâtre dans toute sa puissance et toute sa démesure.

Le fond c'est la haine.

Haine remplie d'une allégresse étrange, qui épouvante. « Eclatez, il est temps et voici notre jour ». Finie la dissimulation, la contrainte : « montrons-nous toutes deux, non plus comme sujettes, mais telle que je suis et telle que vous êtes ». Pourquoi ? Parce que cette fois le rapport des forces est tel que « nous pouvons tout oser : nous n'avons rien à craindre et rien à déguiser ». Le Parthe qui pourrait venir au secours de Rodogune est occupé ailleurs.

En fin de compte, s'il faut quitter la place, abandonner ce « haut rang des monarques », alors ce ne sera pas sans laisser un souvenir éclatant et surtout sans avoir fait auparavant le malheur de cette Rodogune, toujours elle, « dont la haine a son tour » croit lui faire la loi. « Bien imprudente » cette rivale, qui croit Cléopâtre capable de se mettre ainsi à sa discrétion, de souffrir qu'un hymen qu'on lui a « promis en vain » lui mette la vengeance et le sceptre à la main.

Cléopâtre l'avertit : pour « l'amour du diadème », elle a tué son mari. Elle a déjà payé son pouvoir d'un prix trop élevé, moralement trop élevé, pour consentir à s'en laisser dépouiller. Le crime appelle le crime. Banalité qui est comme une fatalité au cœur du mal.

Cléopâtre invite Rodogune à trembler. Et de fait, Rodogune se méfiera mais elle ne tremblera pas. Elle a compris la leçon. A Cléopâtre, elle opposera les armes de Cléopâtre. Pour se débarrasser d'elle, tout à l'heure, elle offrira sa main à celui des deux frères qui tuera sa mère. Médusés, pris entre deux femmes également déterminées, les deux princes ne sauront que se lamenter sans cependant rompre leur fraternité.

Corneille donne à ce monologue meurtrier, un élan, un rythme qui communiquent à l'expression de la passion politique une joie sombre. Cléopâtre a brûlé ses vaisseaux, elle joue son va-tout. Libérée des conventions, elle explose, elle livre le fond d'elle-même.

Il arrive aussi que les personnages de l'histoire et pas seulement ceux du théâtre, atteignent à des paroxysmes de cette sorte.

Néron dit-on, jouait de la lyre en contemplant Rome en flammes. Et Caligula exigeait que l'on adorât son cheval. La passion de dominer s'avoue dans sa force et dans sa nudité originelles, et l'appareil d'Etat se trouve asservi à cette passion.

Cléopâtre, c'est Hitler dans son bunker. Tout est perdu. Le nazisme s'écroule chargé d'opprobre, sans que rien ni personne puisse le sauver. Hitler le sait. C'est le peuple allemand qui a failli, qui s'est montré inférieur à sa tâche et à son Führer. Il doit périr. Mourir sous les décombres soit, mais à condition de tout entraîner avec soi. La fin oui : nous une fin wagnérienne, apocalyptique. « Je hais, je règne encor ». C'est le cri de Hitler au fond de son bunker.

C'est le cri de Staline qui confie à de Gaulle en 1944 : « à la fin c'est toujours la mort qui l'emporte ». Mais la vieillesse du tyran ne supporte pas la vie qui renaît et se perpétue. Pour apaiser son angoisse, il lui faut des sacrifices humains : exterminations, déportations, procès. Il faut que les têtes tombent. Hiver 1952 : dans trois mois l'homme d'acier aura vécu. Mais il lui faut encore des victimes expiatoires : mort aux juifs, c'est le complot des blouses blanches. Le cœur du tyran n'entend plus qu'une seule plainte : la sienne.

Passion de dominer : il y a plus étrange, plus mystérieux, c'est la passion d'obéir. Car ce tyran aux abois, on continue jusqu'à la fin de lui obéir. Dans son bunker, Hitler trouve encore des généraux pour prendre ses ordres, des armées pour aller au combat, des services pour transmettre ses commandements. L'appareil d'Etat répond. De même, Staline continue de régner, bien que son entourage le juge mentalement atteint. La machinerie du parti et celle de la police assurent au tyran que guette la démence, l'ultime illusion d'être le maître du présent et de l'avenir, de partager les attributs divins : à lui la puissance et la gloire.

Jusqu'à l'instant fatidique où la mort clôt la bouche

d'ombre d'où jaillissait le cri désespéré et meurtrier et soudain le tyran n'est plus bon qu'à jeter aux chiens.

*
* *

Il y a un tragique du politique. Cléopâtre n'est certes pas un exemplaire représentatif de la classe politique. Rares, heureusement, sont les princes qui atteignent dans l'horreur, cette dimension paroxystique.

A partir de là on peut tenir deux discours, l'un de l'extérieur, celui du scepticisme sous le signe de la vigilance, l'autre de l'intérieur, celui de l'engagement sous le signe de la contradiction.

Scepticisme sous le signe de la vigilance. Regardons. Le courant de la vie politique nous apporte le spectacle d'individus parfois assez quelconques par l'intelligence, par le champ de vision, par le caractère, mais qui ont en commun quelque chose qui les distingue de leurs concitoyens et qui n'est certes pas comme d'aucuns le croient la passion de l'argent, mais bien plutôt celle de l'action, celle de la décision, celle du pouvoir aussi ou tout au moins de ses apparences. Comme il est naturel, ministres, députés, conseillers généraux, maires... veulent d'abord, avec toute la force dont ils sont capables, persévérer dans leur être, conserver ou reconquérir leurs mandats ou leur ministère. Et pour ce faire, ils s'efforcent de dire les mots et d'avoir les comportements qui leur assurent nominations, élections et réélections. Jeunes, ils s'envolent sur les ailes de l'idéal ; en vieillissant, ils gagnent en habileté sans d'ailleurs nécessairement perdre en naïveté ; dans les débats et dans les combats de la vie politique, le machiavélisme les guette. La démocratie consiste sans doute en ce que ces débats et ces combats se déroulent dans le cadre des lois et règlements, et aient pour arbitre le peuple s'exprimant par la voie des urnes.

Le discours idéologique sert de garde-fou ; il interdit à l'homme politique les actes de violence qui seraient la négation de soi-même. Mais l'expérience montre qu'à trop compter sur la politique pour établir le règne de la vertu, on ne recueille que les fruits amers de la tyrannie. La morale interdit que l'on prenne son parti du machiavélisme comme méthode de gouvernement, que l'on s'y résigne, à plus forte raison, que l'on s'y rallie. A elle seule cette position de principe constitue une protection contre le déferlement sans frein sinon de la ruse et du mensonge du moins du crime. Mais vouloir imposer à la vie et aux mœurs politiques une pureté et une transparence qui ne sont pas dans sa nature, c'est, l'expérience le prouve, s'exposer par un retournement des choses, à voir surgir la pire oppression. A vouloir faire l'ange, on finit par faire la bête...

Réussir à tenir le pouvoir hors de la portée de Cléopâtre c'est déjà beaucoup : exiger de celui qui l'exerce qu'il ait les vertus de Saint-François d'Assise, c'est trop.

Scepticisme sous le signe de la vigilance.

Mais l'homme d'action répond : engagement sous le signe de la contradiction.

Car, démentant ces maximes paresseuses, Louis IX est là qui nous assure que l'exercice de la puissance n'exclut pas l'expérience de la sainteté. Et nous avons tous présents à l'esprit les noms d'hommes politiques, parmi les plus éminents et qui furent sinon des saints, du moins les serviteurs irréprochables du bien public.

A se tenir à l'écart, à jouer les sages chers à Alain, qui se contentent de regarder les spécialistes de la politique jouer les équilibristes sur la piste, à considérer que le jeu ne nous concerne qu'autant que nous en sommes des arbitres, on risque de voir surgir soudain l'homme au fouet qui chassera les artistes, dépossèdera les arbitres de leur droit d'arbitrage et ne tolèrera plus que des spectateurs passifs, applaudissant au commandement, craignant, s'ils cessent d'applaudir trop tôt, d'être jetés en pâture aux lions. S'abstenir de participer c'est livrer la cité aux grands carnassiers historiques. Participer, certes, c'est s'exposer à la contradiction, à devoir laisser faire un mal que l'on réprouve au nom d'un bien que l'on n'est pas sûr d'imposer. C'est du moins occuper le terrain, c'est aussi, parfois, promouvoir dans le réel une idée juste, c'est, au prix du courage et en assumant des risques personnels, maintenir la liberté menacée. Le danger est que ce discours de justification n'autorise les démissions faciles et intéressées.

Et cependant, l'honnêteté intellectuelle interdit certains amalgames. Churchill partage l'Europe de l'Est avec Staline. Mais Churchill n'est pas Staline. A deux reprises, en 1940 face à Hitler, en 1946 face, précisément à Staline, Churchill aura su se dresser, se tenir debout et incarner le refus des hommes libres de se laisser asservir. Et Charles de Gaulle, l'homme de l'aveu nostalgique, « la vertu évangélique ne mène pas à l'empire », aura été le chef qui en juin 1940 sut concevoir un dessein qui portait, effectivement, « la marque de la grandeur », l'homme qui, voulant traduire dans ses mémoires les sentiments qui l'habitaient au lendemain de Bir-Hakeim, écrit, parlant de la France : « ah ! mère, tels que nous sommes, nous voici pour vous servir », le chef enfin vers qui se tournèrent aux pires heures de notre histoire « la foi et les rêves ».

Engagement sous le signe de la contradiction.

Scepticisme sous le signe de la vigilance.

« La tragédie, aujourd'hui, c'est la politique » a dit Napoléon.

Dominique-André KERGALE

(1) Dans le texte, le terme s'applique à la haine mais il pourrait tout aussi bien qualifier les « vains fantômes d'Etat ».

(2) « France-Forum » mai-juin 1975. N° 138-139 : cahier spécial consacré à Machiavel avec des études de Julien Freund, René Pucheu, Etienne Borne.

LA VIE ASSOCIATIVE

PROFIL HISTORIQUE

D'UNE LIBERTÉ PUBLIQUE

par Claude GOASGUEN

Cette étude historique de Claude Goasguen sur les vicissitudes et les dimensions de liberté d'association montre la pérennité du phénomène associatif depuis l'Antiquité, mais fait apparaître aussi une constante dans l'attitude de l'Etat qui ne se départit jamais d'une réelle défiance à l'égard des associations car il redoute, à tort ou à raison, leur concurrence dans des domaines où il exerce des prérogatives importantes. L'article ci-après met en évidence les limites de la loi de 1901 qui a souvent été présentée comme une loi libérale alors qu'elle cantonne la vie associative dans des rôles secondaires. Aujourd'hui, le mouvement associatif attend du Gouvernement et du Parlement des initiatives qui viendraient compléter dans un sens authentiquement libéral la loi de 1901.

Les libertés publiques modernes vivent deux histoires parallèles. La première est celle de la réglementation publique, négative ou positive, de la liberté. La deuxième, beaucoup plus longue, dans la plupart des cas est celle du fait social transformé en liberté publique. Elle pose la question des causes du caractère public reconnu à une forme de liberté individuelle ou collective. Histoire juridique et histoire sociale se rejoignent très vite lorsqu'il s'agit de la liberté d'association.

L'histoire universelle de la vie associative est, en effet, celle d'un conflit permanent qui nécessite rapidement une étude synchronique du droit et de la société. Si l'on adopte la définition moderne de l'association, c'est-à-dire celle d'un groupement qui repose sur l'acte volontaire de s'associer durablement en dehors des contraintes naturelles, le « profil » historique de la liberté d'association est marqué par le refus, plus ou moins vigoureux, des autorités dominantes à son égard. La pérennité historique du conflit témoigne, par là-même, de la profon-

deur et de la pugnacité du phénomène associatif. Bien qu'opprimé, la volonté associative survit.

Les juristes ont souvent exagéré la portée historique de la loi du 1^{er} juillet 1901 dont les principales dispositions ont été récemment élevées au titre de « principes fondamentaux reconnus par les lois de la République » par une décision du Conseil Constitutionnel du 16 juillet 1971.

On conçoit aujourd'hui davantage que cette « liberté support » qu'est la liberté d'association organisée par la loi de 1901 est une liberté supplétive. Le caractère apparemment libéral de l'absence d'autorisation s'accompagne d'une absence de définition des buts, du domaine ou des membres de l'association. La définition est négative : sont associations de droit, les groupements qui ne peuvent bénéficier d'un statut plus favorable du législateur : sociétés ou syndicats. Le développement contemporain de la vie associative fait mieux sentir que l'association est juridiquement une catégorie « reliquat ».

Historiquement, la liberté d'association de 1901 s'inscrit dans le conflit multiforme entre l'autorité dominante et les associations. La famille, le clan, la religion, l'ordre économique voire l'association elle-même, sont par moment, les adversaires du fait associatif. Mais en France, davantage qu'en Angleterre ou en Allemagne, c'est l'autorité étatique qui freine, contraint ou persécute la vie associative. Né lui-même d'une association difficile, l'État attentif aux dangers que pourraient présenter les groupements qui échappent à sa tutelle.

La Révolution française constitue cependant un tournant par la reconnaissance, pas très explicite, il est vrai, de la liberté d'association. La pratique de l'autorisation préalable, d'origine romaine, est la constante de la vie associative avant et après 1789 jusqu'en 1901. Mais à partir du XIX^e siècle, l'application varie selon les régimes et le fait associatif prend une dimension nouvelle.

Le caractère résiduel de la liberté d'association apparaît progressivement avec la reconnaissance des associations à but spécialisé. Le monde économique et le monde du travail sont ainsi exclus du futur champ d'application de la loi du 1^{er} juillet 1901. Comme le remarque Duguit, « les divers gouvernements redoutaient que les associations poursuivant un but non lucratif et très variable, n'intervinssent dans des domaines qu'ils entendaient se réserver et ne gênassent ainsi leur action et leurs tendances autoritaires et centralisatrices ».

I. AVANT 1789 : UNE LIBERTÉ MATEE

Dès la plus haute antiquité, une vie associative se manifeste à Rome sous la forme d'associations religieuses puis politiques enfin professionnelles et corporatives. Parallèlement à la progression de l'État Romain, on constate une accentuation de la surveillance. Soumis d'abord à la seule obligation de respecter l'ordre public (Loi des XII Tables, 27), la liberté d'association se heurte à l'intervention du Sénat qui en règle les abus. Ainsi en 186 Av.J.C., un sénatus consulte vient interdire des associations qui se vouent au culte de Bacchus. Au 1^{er} siècle avant J.C., l'apparition d'associations à vocation purement électorale provoque une interdiction généralisée du Sénat, avant d'être autorisées à nouveau en 58 par Claudius. Dès 56 et 55 de nombreux collèges sont cependant interdits et Jules César prend une mesure générale de dissolution. Seules subsistent les associations professionnelles et religieuses justifiant d'une longue ancienneté.

Sous Auguste est votée la loi fondamentale du droit associatif romain : la *lex julia de collegiis*. L'État met en place et généralise la procédure d'autorisation préalable : le « collegium » sera autorisé par sénatus consulte avec avis conforme de l'Empereur. Une association non autorisée ou qui ne se conforme pas aux lois pourra, toujours être dissoute. La reconnaissance par l'État per-

met à l'association d'exister juridiquement et d'avoir un patrimoine indépendant du patrimoine de ses membres. Avec Marc Aurele, le « collegium » peut recevoir des legs et finalement être institué héritier. Mais l'augmentation progressive de la capacité patrimoniale des associations ne doit pas faire perdre de vue que ce qui caractérise la vie associative à Rome, c'est la méfiance de l'autorité étatique à son égard. Des lettres de Pline le Jeune, un passage de Gaïus précisent qu'au delà de l'autorisation impériale, accordée dans un petit nombre de cas, l'action des associations doit être surveillée de très près par la machine administrative. L'association demeure néanmoins à cette époque un groupement de caractère privé et volontaire.

La crise économique qui frappe l'Empire Romain à partir du III^e siècle après J.C. modifie les rapports entre l'État et les associations. Les associations de charité et d'assistance, après une période faste qui avait vu de généreux donateurs faire la fortune des « fondations », disparaissent pour la plupart dans la débâcle économique. Les associations professionnelles bénéficient, en revanche, de l'affaiblissement de la structure étatique romaine. Ainsi voit-on les associations de bouchers, de boulangers, de transporteurs prendre une grande importance économique et politique. L'État romain ne tarde pas à intervenir et à mettre en œuvre une pratique plus coercitive en définitive que la seule autorisation préalable.

Avec Constantin et ses successeurs, les associations professionnelles perdent leur caractère privé. Elles deviennent de véritables institutions de droit public, héréditaires et grevées d'obligations. L'État qui ne peut assurer complètement la surveillance de la vie associative, transforme celle-ci en de multiples organismes de droit public par un phénomène d'institutionnalisation-récupération dont l'État constantinien ne sera pas le seul exemple dans l'histoire associative.

La chute de l'Empire Romain signe pour longtemps, si l'on excepte l'éphémère renaissance carolingienne, le déclin de l'État. Le Moyen Âge franc ne connaît pas pour autant un foisonnement débridé d'associations. À l'État succèdent comme autorité dominante d'autres structures qui vont, avec plus ou moins de succès selon les périodes et selon les lieux s'opposer au développement des associations volontaires. Celles-ci se cantonnent dans deux domaines qu'il est souvent difficile de distinguer à l'époque : communauté marchande et confrérie religieuse. Les confréries marchandes dans le midi de la France, vestige de l'organisation municipale antique, se développent sous le contrôle de l'Église car celle-ci est, depuis les fractionnements du V^e siècle, la seule autorité véritablement organisée en Occident. Elle n'est guère favorable aux associations volontaires. Dans le domaine religieux, toutes les associations païennes sont ainsi interdites par elle depuis la période de christianisation de l'Empire. L'assistance et la charité, dont

l'importance sociale est considérable dans une époque de misère, sont de même monopolisées par l'Eglise. Quand elle ne peut interdire, elle récupère. Les confréries marchandes sont ainsi rattachées à des institutions de piété autour des monastères. A Toulouse, à Montpellier les futures corporations se présentent encore sous forme de confréries de dévotion.

qu'une entrave. A la différence du monde urbain, en devenir, le monde rural s'immobilise sans marginalité ni active ni passive.

A partir du XI^e siècle, la mutation économique permet le développement des villes et accentue la rupture avec le plat pays. Les associations de marchands se

Les corporations, d'après les vitraux de la Cathédrale de Chartres - XIII^e siècle.

Les difficultés sont plus grandes dans le nord de la France et le nombre des interdictions lancées par l'Eglise ou l'Etat (sous les Carolingiens) en témoignent. Issues de traditions germaniques mais sous un vernis d'idées chrétiennes, des associations itinérantes de marchands apparaissent au IX^e siècle sous le nom de ghildes. Ces associations sont caractérisées par la périodicité de leurs réunions (au cours de banquets), par la fraternité des membres de l'institution, par la reconnaissance d'un pouvoir disciplinaire commun, enfin par la garantie sous serment des obligations des associés. C'est la force du lien associatif dans la ghilde qui va attirer, à côté des anathèmes de l'Eglise qui poursuit des associations « parjures », les sanctions de la justice carolingienne interdisant aux membres des ghildes de se lier par serment.

La conjonction d'intérêts anti-associatifs entre l'Etat et l'Eglise n'est plus aussi efficace avec la décadence à partir du X^e siècle de l'Etat carolingien. Les associations vont devenir, au milieu du désordre, des éléments de regroupements, dans les villes qui subsistent, sur les rares axes de communication ou plus rarement dans les campagnes; car l'horizon social du paysan se réduit considérablement avec la féodalité. Le paysan se trouve pris dans un réseau de liens sociaux qui représentent pour lui, dans une période d'insécurité, autant un appui

fixent territorialement, leur poids politique s'accroît et quelquefois le corps des marchands concentre entre ses mains tout le pouvoir municipal, ainsi à Saint-Ouen, Valenciennes ou Paris.

Ailleurs le brassage de population fait naître des associations d'un nouveau type. Souvent déguisées en confréries religieuses, ce sont des associations de secours et de défense qui naissent spontanément entre les habitants de la ville avec des préoccupations politiques. Plus ou moins dérivées des ghildes et des confréries, ces associations jurées constituent la grande force de résistance contre les pouvoirs féodaux. D'où la réaction de ceux-ci souvent appuyée par l'Eglise : l'association est prohibée. Ainsi un synode en 1189 tenu à Rouen précise que « la Sainte Ecriture a en horreur de pareilles associations ou confréries de laïques ou d'ecclesiastiques, parce qu'en les observant, on est exposé à se parjurer ». Mais ces interdictions ne sont pas toujours efficaces ni générales. Le XII^e siècle reste un grand siècle associatif où au sein des villes se développent de nouvelles solidarités. L'association volontaire joue un rôle important dans le mouvement d'émancipation urbaine.

L'Etat ne s'oppose pas au phénomène associatif qui s'exprime dans les villes (sauf lorsque les villes sont

situées sur le domaine royal). C'est qu'à vrai dire, il n'est pas l'autorité dominante au XII^e. Jusqu'à la fin du XIII^e siècle, la royauté utilisera les communes pour saper l'autorité de la féodalité. Malgré l'aide tactique des Capétiens, la fièvre émancipatrice urbaine ne permit pas d'inscrire durablement dans les mœurs la vie associative. Participant directement ou indirectement au pouvoir politique, les associations urbaines vont s'institutionnaliser. Le transfert se fait parfois directement lorsque la « conjuration » à caractère politique s'empare du pouvoir. Mais dans la plupart des cas, la stabilisation croissante de la vie économique et l'institutionnalisation des municipalités entraînent la fixation institutionnelle des associations. Les communautés associatives se transforment en corporations (bien que ce terme n'apparaisse qu'au XVIII^e siècle).

Au XIII^e siècle, les associations autrefois économiques, religieuses et politiques à la fois, deviennent, ou tendent à devenir, des groupes expressément professionnels. Se cantonnant aux tâches proprement économiques d'une profession, elles perdent leur caractère subversif pour les autorités : l'Église, les princes considèrent que les serments de communautés, autrefois proscrits, deviennent des engagements valables. Devenues autorités publiques, les associations deviennent alors les plus farouches adversaires des velléités associatives nouvelles. A Paris, à Reims, les associations volontaires entre forains ou entre non affiliées aux communautés de métiers se heurtent à la volonté de ces dernières d'assurer leur monopole. Les conflits entre associations, les tensions à l'intérieur de celles-ci amènent la royauté à intervenir dans le sens d'une plus grande institutionnalisation. La codification des usages des communautés par Érienne Boileau, à la demande de Louis IX, traduit la mise en liberté surveillée des corporations à Paris.

Les autorités surveillent davantage encore d'autres formes d'associations connues sous le nom de confréries. Terme générique car la confrérie n'est pas forcément religieuse, elle peut s'appliquer à une association quelconque plus profane que pieuse. Certaines confréries préexistaient aux corporations, d'autres sont difficiles à dissocier de la communauté de métier mais, dans la première moitié du XIII^e siècle, se produit un phénomène d'engouement pour ce type d'associations. Il faut voir là une compensation à l'institutionnalisation des communautés de métiers : la confrérie, plus libre, permet aux citadins de mieux s'entendre pour l'action, sous couvert de réunions religieuses. Leur caractère subversif attire l'hostilité étatique qui réapparaît, en pleine force, au début du XIV^e siècle. En 1305 un mandement général de Philippe le Bel défend à Paris les réunions de toute sorte et donc, celles des confréries. Jusqu'au XVI^e siècle, les périodes de tolérance alternent avec les périodes d'interdiction selon l'évolution des rapports de force entre le Roi et les villes.

Il ne faut pas, d'ailleurs, s'exagérer le caractère débridé et « libre » de ces confréries dans les villes et, à plus

forte raison, dans les campagnes où les solidarités s'exercent davantage dans le cadre territorial de la paroisse. Les réunions de confréries et les fêtes auxquelles elles donnent lieu ne peuvent passer inaperçues dans une période de difficulté de tous ordres. Plus qu'une période de liberté associative plus ou moins surveillée, la fin du Moyen Âge en France est le temps des solidarités nécessaires et durables sur lesquelles la volonté individuelle n'a pas de prise. L'homme ne choisit pas sa famille comme il ne choisit pas sa religion, sa paroisse, la communauté ou l'ordre auquel il appartient, l'obéissance qu'il doit au seigneur ou au roi. La société française en formation n'est pluraliste qu'en apparence car elle est fondamentalement héréditaire et inégalitaire. La vie sociale est profondément imprégnée par le catholicisme qui lui donne son unité. La religion soutient l'idée d'une société ordonnée où la discipline est nécessaire non seulement entre groupes sociaux mais encore à l'intérieur de ces groupes.

Le XVI^e siècle n'est pas le siècle de la Renaissance des associations. Au milieu de la crise des institutions publiques, la royauté autant qu'elle le peut, prolonge la politique de surveillance et de répression antérieures. Surveillance par récupération sur les corporations dont elle accentue l'institutionnalisation : le roi ne se voit pas seulement reconnaître un droit de confirmation mais aussi celui de création des jurandes. Les confréries sont réprimées. Aux confins du domaine séculier et de l'ecclésiastique, elles se heurtent à l'autorité du Roi et de l'Église dans une période d'agitation religieuse. L'Ordonnance de Villers-Cotterets en 1539 interdit toutes les confréries et confisque leurs biens au profit d'œuvres charitables. Interdictions que reprennent des ordonnances sous Charles IX puis sous Henri III et qui montrent la relative impuissance de la Monarchie à anéantir le phénomène. Des confréries participent ainsi avec la Ligue à la défense de Paris menacée par les troupes du futur Henri IV.

Des manifestations trahissent quelquefois, mieux que les interventions politiques des confréries parisiennes, la volonté de dépasser les cadres rigides de la société. Des solidarités marginales apparaissent, encore mal connues. Des associations libres de jeunes gens se créent dans le Midi-mais aussi dans des villes comme Amiens, en dehors même des groupes d'étudiants. Elles ne se bornent pas toujours à animer plus ou moins bruyamment telle ou telle cité ; dans certains endroits, comme en Savoie, elles contribuent au développement de la réforme. Dans l'esprit du temps, ces associations sont beaucoup plus subversives que les traditionnelles confréries, qui bénéficient plus ou moins de la respectabilité des communautés de métiers qu'elles doublent. Le groupement fondé sur l'âge rompt l'organisation de la société. Aussi les sociétés de jeunes sont-elles interdites dès 1538 par François I^{er}. Dans le même sens, les fêtes traduisent des solidarités marginales particulièrement importantes au XVI^e et XVII^e siècles. Protestants et catholiques se trouvent d'accord pour condamner ces débordements. Synodes et conseils provinciaux multi-

plient ces interdictions. Contrairement aux idées reçues, (et aujourd'hui de plus en plus contestées) le XVI^e n'est pas ce siècle de jaillissement continu qui met fin aux pesanteurs médiévales. Au contraire, la Renaissance constitue une régression probable de la vie associative en France et prépare le régime de liberté surveillée de la monarchie absolue.

bien pu soutenir, sans paradoxes, que la pratique de l'Ancien Régime était favorable à la liberté d'association, position que les travaux récents d'histoire sociale viennent souvent conforter.

Encore faut-il savoir ce qui correspond au phénomène moderne d'associations à cette époque ? Dans un certain

Confréries de pénitents au XVII^e siècle

La société des XVII^e et XVIII^e siècles est fortement et juridiquement institutionnalisée. Le Roi est entouré de corps et de communautés dont il est le protecteur et par la même occasion le tuteur. Les corps privilégiés sont des personnes morales qui peuvent être supprimées par le pouvoir royal parce qu'elles tiennent leur existence de la permission royale. La pratique impériale de l'autorisation préalable se retrouve dans toute son efficacité. Domat trouve les accents de Gaïus pour justifier l'interdiction de principe des associations : « toutes assemblées de plusieurs personnes en un corps (y) sont illicites à cause du danger de celles qui pourraient avoir quelques entreprises contre le public, celles même qui ont pour fin de justes causes ne peuvent se former sans une expresse approbation du souverain sur la connaissance de l'utilité qui peut s'y trouver ». Le critère d'institutionnalisation des associations en corps est ainsi double : ceux-ci doivent respecter l'ordre public et doivent contribuer au « bien commun » du royaume dont le Roi est juge. Par opposition l'Assemblée, qui est à la fois réunion et association temporaire, est normalement interdite et peut être poursuivie. Cette dichotomie correspond bien à la mentalité des juristes du XVII^e et aussi du personnel de l'Etat. Dans la pratique absolutiste de la monarchie administrative, sous Louis XIV, il n'est pas question de laisser échapper au contrôle la moindre manifestation de sociabilité. Mais il y a loin entre la ligne directrice d'un pouvoir les théories juridiques et la réalisation pratique. Ainsi François Olivier Martin a très

sens, l'Etat monarchique est tout entier composé d'associations institutionnalisées. Le droit public de l'Ancien Régime ne connaît pas la notion moderne de droits individuels. Les Trois Ordres constituent des corps généraux à l'intérieur desquels se développent d'autres corps aussi variés que les Universités, les corps commerciaux ou les paroisses. Mais ces corps n'ont pas le caractère volontaire et individuel des associations de droit moderne, ils « fixent » les cadres sociaux plus qu'ils ne les modifient. Les associations de type moderne sont-elles recouvertes par le terme Assemblées ? Incontestablement mais les associations y voisinent avec les réunions occasionnelles : l'association moderne se retrouve, en fait, sous l'Ancien Régime dans la catégorie des Assemblées organisées.

Parmi ces dernières, certaines sont à la limite de l'institution et donc bénéficient de la tolérance de l'autorité étatique sans pour autant être assimilables à des corps. Ce sont les confréries paroissiales ou les confréries de métiers, quelquefois les confréries de jeunesse au XVI^e siècle qui tendent à se fondre dans les milices municipales. La tolérance reste d'ailleurs limitée : lorsque Turgot abolit les corporations par un édit de février 1776, il joint aux jurandes et aux maîtrises les confréries. Cependant, si l'Edit d'Août 1776 rétablit les premières, les confréries restent victimes de l'hostilité du pouvoir. Elles doivent limiter leurs activités aux réunions pieuses et surtout elles perdent leurs biens.

L'aspect « volontariste » des associations modernes se retrouve davantage dans les confréries de pénitents. Celles-ci regroupent, à la différence des confréries de métiers, des membres appartenant à tous les corps du royaume. D'abord auxiliaires de l'Église dans la lutte contre l'hérésie, les confréries de pénitents deviennent suspectes par leur indépendance et leur volonté de dépasser l'organisation sociale du royaume au profit d'une sociabilité locale que l'Église réprouve. Les confréries de pénitents se heurtent ainsi à l'hostilité des évêques, qui veulent ramener ces associations à un statut plus paroissial, aux quolibets de l'opinion éclairée qui critique le cérémonial dont elles s'entourent et leur bigoterie (1), aux tracasseries des autorités municipales et aux refus fréquents que les Parlements opposent à leurs demandes d'homologation de statuts. Sous l'effet de l'hostilité diffuse des laïcs et des religieux, les confréries disparaissent du Nord de la France dès le XVII^e siècle pour subsister difficilement dans le Midi jusqu'au début du XIX^e.

Dans les couches supérieures de la population, une vie associative d'un type nouveau, plus laïque que religieuse, se développe au XVIII^e siècle dans le cadre de la franc maçonnerie. Celle-ci dont le caractère subversif a été exagéré par les auteurs contre-révolutionnaires de la Restauration, s'accroît à l'abri des plus hautes complaisances de l'État. On voit néanmoins le Cardinal Fleury interdire les « assemblées » maçonniques qu'il tient dangereuses pour l'État. Les associations maçonniques contribuent à développer une sociabilité laïque au XVIII^e siècle qui s'exprime encore dans les clubs ou cercles conçus sur le modèle anglais tandis que dans les milieux plus populaires des associations de jeunes préparent l'éclosion des sociétés populaires de la période révolutionnaire.

Incontestablement le XVIII^e siècle voit le réveil d'une vie associative, hors des cadres institutionnels, s'appuyant parmi les couches cultivées de la population, sur l'apparition des idées de liberté individuelle et de « fraternité » entre les corps constitutifs du royaume. Le droit de la monarchie ne se modifie pas pour autant : l'« assemblée » est toujours interdite. Les associations institutionnalisées elles-mêmes ne sont pas à l'abri de la politique centraliste de la monarchie dans les domaines les plus divers : on l'a vu pour les corporations en 1776, cela avait déjà été le cas en 1764 pour la Compagnie de Jésus. Aussi doit-on constater, les mesures de surveillances prises le confirment, que la politique absolutiste n'est pas différente au XVIII^e de ce qu'elle était antérieurement. Il y a, au fond, durant cette période, une course de vitesse entre la mise en place d'un appareil administratif direct, par dessus les associations institutionnalisées elles-mêmes, et une opinion publique mieux informée, pénétrée souvent d'idées libérales, qui tend à dépasser les cadres rigides de l'Ancien Régime. Il ne faut néanmoins pas se tromper : il n'y a pas changement de rapport entre l'État et les associations, il y a simplement affaiblissement de l'autorité de celui-ci pour surveiller efficacement celles-ci.

II. LE TOURNANT REVOLUTIONNAIRE : UNE LIBERTE SURVEILLEE

Comme l'Ancien Régime, la Révolution ne fait pas de distinction bien établie entre le droit de réunion et le droit d'association que les juristes confondent encore dans le droit d'assemblée. La confusion se double d'une absence de distinction précise entre associations institutionnalisées et assemblées organisées au début de la Constituante. Aussi est-il difficile de dégager une position de principe des Révolutionnaires de 1789 à propos de la vie associative : on pourrait soutenir tout aussi bien qu'ils sont favorables ou défavorables à la liberté d'association selon la signification qu'ils accordent au terme d'assemblées ou d'associations. La dramatisation des événements entre 1789 et 1799 ne vient pas, par ailleurs, simplifier les choses.

Sur la question de principe, il faut néanmoins constater le changement par rapport au droit de l'Ancien Régime. Celui-ci interdit toute assemblée qui n'est pas autorisée par le Roi. Au contraire, le principe révolutionnaire reste la liberté sauf dans quelques cas précis à interdire certaines associations ; principe qui se renforce avec la disparition de la procédure d'autorisation préalable. L'Ancien Régime a une attitude négative lorsque la Révolution répond positivement au principe. Dans la pratique comparée, on relève une contradiction inverse : alors que la pratique du XVIII^e siècle monarchique est incontestablement plutôt libérale, la pratique de la Révolution évolue vers une limitation de plus en plus grande du droit d'association. Tocqueville le souligne, en précisant bien l'état d'esprit différent qui préside à la mise en pratique, sous l'Ancien Régime et la Révolution : « c'était (la liberté sous l'Ancien Régime) une espèce de liberté irrégulière et intermittente, toujours contractée dans la limite des classes, toujours liée à l'idée d'exception et de privilèges... Ainsi réduite et déformée, la liberté était encore féconde ».

Le silence de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sur les libertés collectives et notamment la liberté de réunion et d'association ne doit pas induire en erreur. La conception individualiste des Constituants privilégie certes les droits individuels. Cependant, dès le 14 Décembre 1789, la Constituante reconnaît aux citoyens « le droit de se réunir paisiblement et sans armes en assemblées particulièrement pour rédiger les adresses et pétitions. Au delà du droit de réunion reconnu, le décret admet la possibilité d'association en accordant à l'assemblée des moyens d'action et d'exécution à l'issue de la réunion. Plus explicitement encore, le décret du 21 Octobre 1790 reconnaît comme un droit celui de former des « sociétés libres ». De même un décret du 13-19 Novembre 1790 confirme la reconnaissance des deux droits de réunion et d'association dans la formule : « les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres, à charge d'observer les lois. »

Le libéralisme dont fait preuve la Constituante à

l'égard des associations trouve sa justification dans le soutien que la plupart d'entre elles apportent aux institutions nouvelles. Les pétitions collectives sont la plupart du temps hostiles à l'Exécutif et aux royalistes. La Constitution du 3 septembre 1791 reconnaît dans son titre 1^{er} « La liberté aux citoyens de s'assembler paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police ».

Cependant, si la Constituante érige en principe la liberté d'association, elle refuse la constitution d'associations institutionnelles qui pourraient faire écran entre le monopole de la représentation que l'Assemblée détient et les citoyens. En matière économique, la Constituante est ainsi amenée à supprimer les jurandes et maîtrises, les corps et communautés de métiers et plus généralement les corporations par un décret du 2 mars 1791. Le 14-17 juin 1791, un décret élargit l'« interdiction à toutes les associations professionnelles ». Mais au cours du débat, il apparaît bien qu'il ne s'agit pas pour les Constituants de supprimer la liberté d'association, mais d'éliminer les structures corporatives de l'Ancien Régime, auxquelles sont assimilées, d'une manière volontairement sommaire, les compagnonnages. Seul Marat verra dans la loi Le Chapelier une atteinte au droit politique d'association des ouvriers.

De même que la Constituante interdit de se substituer au monopole des représentants de la Nation en matière économique, de même les décrets en 1791 trahissent l'inquiétude de l'Assemblée de voir certaines associations empiéter sur ses prérogatives politiques. On craint la constitution d'une société dans laquelle de nouveaux corps tiendraient à l'encontre du législateur le rôle quelquefois contestataire que tenaient les corps à l'encontre du Roi sous l'Ancien Régime. Dès 1790, deux décrets mettent à l'écart des activités des sociétés populaires les affaires qui concernent la police intérieure du royaume et l'armée. Le 18 mai 1791, l'Assemblée prive « les sociétés de citoyens » de leurs moyens collectifs d'action en exigeant que dorénavant les pétitions soient signées nominalement par les pétitionnaires. Mais surtout la Constituante, à la veille de se séparer, adopte le 29 septembre 1791 un décret qui résume bien les inquiétudes nouvelles des députés. Les « sociétés, clubs ou associations » ne pourront exercer d'action sur les autorités légales et plus généralement paraître « sous les formes de l'existence politique ». Les associations peuvent délibérer mais ne peuvent plus agir ; il y a là une singulière régression, dûe aux circonstances, qui conserve la légalité du droit de réunion mais supprime en fait celui d'association.

Ainsi la Constituante réaffirme qu'elle est l'unique « association politique » au sens de l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Certains ont pu trouver dans cette attitude des réminiscences de J.-J. Rousseau. Mais la Constituante ne va pas aussi loin que celui-ci dans son hostilité à l'égard des « associations particulières ».

La vie associative affaiblit l'association générale et est un obstacle à la constitution de la volonté générale (2). La volonté particulière ne peut l'emporter sur la volonté de tous, il y a tout-de-même chez les constituants une crainte réelle de voir resurgir la société corporative mais aussi le rêve d'établir une unité nationale qui pourrait, à la limite, remettre en cause la reconnaissance de principe de la liberté d'association.

Les hésitations théoriques des Constituants n'entraînent pas le développement des associations entre 1789 et 1792. La sociabilité d'Ancien Régime ne disparaît pas brutalement avec la généralisation des clubs politiques. En province, les sociétés d'Ancien Régime survivent, tout juste croit-on possible de dire tout haut ce que l'on murmurait quelques mois avant. Les confréries de métiers, malgré les interdictions, continuent de vivre ou se transforment progressivement en sociétés de secours mutuel. Même après la loi Le Chapelier, des sociétés ouvrières se créent : ainsi en 1791 à Paris la société des débardeurs du port, celle des tanneurs ou celle des orfèvres en 1792. Il faut attendre un décret du 18 août 1792 pour voir les confréries de pénitents supprimées. Les clubs, eux-mêmes, ne sont pas un pur produit de la Révolution. L'irruption sur la place publique du débat politique le plus largement entendu accroît cependant leur nombre à partir de 1789. La Révolution change aussi, progressivement, leur nature : le club politique devient un « doublet » local du législateur (3). Le caractère permanent des sociétés délibérantes, que Taine a stigmatisé, s'accroît avec la pratique généralisée de l'affiliation, nationale le plus souvent, mais aussi provinciale.

L'existence de telles structures politiques parallèles expliquent les réticences des Constituants au cours de l'année 1791. Les clubs représentent le tissu politique de la Révolution et leur existence ne sera jamais sérieusement mise en cause ni sous la Constituante, ni sous la Législative : les clubs servent de contrepoids aux royalistes et ils assurent la mobilisation permanente de l'opinion publique au début de la guerre contre la Coalition.

Les premières années de la Révolution sont ainsi marquées, à côté des hésitations doctrinales sur la liberté d'association, d'un développement sans précédent dans l'Histoire de France de la vie associative et notamment des associations politiques. Il ne paraît guère pensable à cette époque d'en revenir aux interdictions du XVII^e siècle. Le 24 juin 1792, le député Pastoret résume bien ce sentiment général lorsqu'il déclare à l'Assemblée législative : « L'Ancien Régime, dont on sait que la tolérance n'était pas la principale vertu, permettait les réunions littéraires, les associations maçonniques, les confréries religieuses et nous défendions des rassemblements qui ont pour objet la discussion des plus grands intérêts de la patrie ».

En apparence, la République Jacobine semble s'inscrire dans la continuité de développement des associations politiques de la période précédente. L'article 7 de

la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 juin 1793 ne reconnaît-il pas « le droit de s'assembler paisiblement » ? Mieux, l'article 122 de l'acte constitutionnel garantit le droit de pétition et le droit de se réunir en sociétés populaires. Parmi les Girondins et Montagnards, Brissot et Robespierre ont toujours défendu le droit à l'existence des associations politiques contre les restrictions des modérés.

Dans la réalité, le changement est complet entre 1792 et 1793. La vie associative se modifie en profondeur. La politique de déchristianisation porte ses fruits et supprime les dernières survivances de l'Ancien Régime et notamment sous l'influence de l'Église ou de la Religion sur le fait associatif. Les sociétés populaires semblent au sommet de leur puissance mais elles ne sont plus ces doublets locaux du législateur qui, jusqu'en 1792, voyaient se dérouler leurs débats dans un certain pluralisme. Le phénomène associatif se dénature car il est dominé entièrement par l'esprit de parti. L'année 1793 sera aussi celle des « guerres associatives ». La violence dresse les unes contre les autres les sociétés montagnardes, girondines ou, plus rarement, contre-révolutionnaires. L'objectif essentiel des factions n'est plus le débat mais l'élimination du groupement rival. La vie associative devient monolithique.

tions qui est celle de la confiance dans les sociétés populaires mais d'une confiance qui s'accompagne d'une absence de liberté. Les associations politiques qui subsistent deviennent des auxiliaires du pouvoir. Alors que la Constituante interdisait l'intervention des clubs dans les affaires de police intérieure, deux décrets du 13 juin 1793 protègent les sociétés populaires contre les « autorités constituées », les « fonctionnaires » publics et les « commandants de la force publique ». Les sociétés populaires se substituent, sous l'égide du Comité de Salut Public, aux agents publics. Le décret du 14 frimaire An II leur attribue une tâche d'auxiliaires du Gouvernement.

Une circulaire du Comité de Salut Public du 16 pluviose An II déclare enfin que les sociétés populaires sont « les plus puissants auxiliaires » du Gouvernement et les « arsenaux de l'opinion publique ». Dans de nombreuses localités, les sociétés populaires domient, en effet, complètement les administrations publiques.

Même si elle peut apparaître imputable aux circonstances plus qu'à la volonté publique, la rupture est donc nette entre les deux phases de la Révolution. Une interprétation incertaine du Contrat Social avait invité les Constituants à une politique de méfiance à l'encontre

Une séance au Club des Jacobins pendant la Révolution

On constate la même rupture théorique avec le droit public de la première période révolutionnaire. De la méfiance, mais dans la liberté chère aux Constituants, on passe à une politique d'institutionnalisation des associa-

des associations. Les idées de Rousseau retrouvent avec Robespierre leur vraie signification. Les sociétés populaires, associations institutionnalisées, participent à la volonté générale dans un schéma de démocratie directe

adaptée à un pays aussi vaste que la France.

La politique poursuivie par le Comité de Salut Public rappelle ainsi la volonté absolutiste de l'Ancien Régime d'institutionnaliser les associations. Les Thermidoriens sauront développer ces ressemblances devant l'opinion publique pour limiter désormais la liberté d'association à sa plus simple expression. Les désordres provoqués par les sociétés populaires justifient plus encore les changements d'attitudes des Thermidoriens et du Directoire. Une réaction généralisée contre les associations caractérise, en effet, la troisième période de la Révolution.

Le 25 Vendémiaire An III, puis le 6 Fructidor An III, la Convention défend les affiliations entre sociétés puis dissout « toute assemblée connue sous le nom de club ou de société populaire ». La Constitution de l'An III, sans supprimer la liberté d'association, qui disparaît néanmoins de la Déclaration des droits et devoirs, réglemente le plus possible celle-ci. Les corporations demeurent interdites et les associations politiques se voient privées de tout moyen d'action sinon d'expression. L'article 363 rompt avec la politique du Comité de Salut Public en 1793 en précisant que « les citoyens ne peuvent exercer leurs droits politiques que dans des assemblées primaires ou communales ».

Dans le droit positif du Directoire, on retrouve l'expression d'une méfiance anti-associative assez proche, au fond, de celle des Constituants de 1791. Mais la conséquence est tout-à-fait différente de celle de la première période révolutionnaire. De 1789 à 1791, on avait vu se développer une floraison d'associations. En revanche, entre 1794 et 1799, on se trouve dans une période caractérisée par le marasme de la vie associative. L'anticléricisme maintenu ne permet pas la réapparition des structures du passé, mais, de plus, la peur de l'anarchie entraîne la disparition des sociétés populaires jacobines. En province, les associations disparaissent, deviennent marginales ou clandestines, avec quelquefois de brusques irruptions de fièvre politique dans les clubs comme au lendemain du coup d'Etat de Fructidor. A Paris, le Directoire pratique une politique assez confuse, interdisant ou autorisant certains clubs ou cercles suivant l'évolution de la conjoncture politique. La troisième période révolutionnaire tend en fait plus qu'en droit à supprimer le principe de la liberté des associations.

L'analyse des phases successives de la Révolution montre le bouleversement alternatif que subit la vie associative. De nombreux historiens recherchant, à la suite de Tocqueville, un dénominateur commun aux étapes révolutionnaires, ont cru trouver celui-ci dans la pratique étatiste : la Révolution serait ainsi prohibitive, comme l'Ancien Régime, et de plus, destructrice des associations.

Il paraît difficile de s'en remettre à une interprétation aussi univoque des rapports entre le nouveau régime et les associations. Si l'étatisme peut expliquer la méfiance

de certains Constituants, et surtout du Directoire, la reconnaissance plus ou moins explicite, mais réelle par comparaison avec l'Ancien Régime, du principe de la liberté des associations traduit une pensée plus libérale. M. Marcel Waline a d'ailleurs bien montré à quel point la liberté d'association est liée à cette époque avec le principe de liberté des contrats. De même, il paraît difficile de confondre les tendances à la centralisation administrative qui freine le processus associatif et la centralisation politique du gouvernement révolutionnaire qui annonce le centralisme démocratique et les « courroies de transmission » des léninistes.

Le système de liberté surveillée de la période révolutionnaire constitue ainsi un tournant décisif pour l'histoire des associations. La liberté associative est affirmée et en ce sens la période révolutionnaire annonce la loi du 1^{er} juillet 1901. Les circonstances rendent vains les contrôles éventuels, aussi les excès des associations publiques durant le Gouvernement Révolutionnaire entraînent-ils la réaction juridique anti-associative qui caractérise le XIX^e siècle.

III. LE XIX^e SIECLE : VERS UNE LIBERTE RESIDUELLE

S'il est difficile de séparer droit positif et fait social associatif, il faut constater néanmoins, que la coïncidence entre ces deux aspects du phénomène associatif est rare. L'Ancien Régime en droit hostile aux « assemblées » laisse le fait se développer, la Révolution juridiquement plutôt favorable finit par interdire en fait toute vie associative. En apparence, le XIX^e siècle n'échappera pas à cette contradiction. Le régime juridique est rigoureux mais les associations se multiplient et se diversifient (4). En réalité le rapport entre le fait et le droit évolue considérablement. Le vote de la loi du 1^{er} Juillet 1901 vient consacrer cette évolution. A côté du droit positif et de la pratique, un débat idéologique sans précédent donne à la vie associative une portée politique, voire révolutionnaire, qui transforme le problème. Les théories associatives imposent ainsi aux régimes successifs une attitude nouvelle : il s'agit de régler secteur par secteur les conditions de la vie associative, afin d'éviter que le caractère global, à la fois politique, économique, social voire religieux, de l'association ne mette en danger les structures de la société et de l'Etat. Par les interventions sectorielles du législateur, la liberté d'association peut être proclamée en 1901 parce qu'elle n'est plus qu'une liberté résiduelle.

Le droit positif du Consulat et de l'Empire omet dans un premier temps la liberté d'association. La Constitution de l'an VIII n'y fait pas allusion. Les codes Civil et Commercial envisagent uniquement comme sociétés celles qui sont fondées sur la mise en commun d'intérêts matériels en vue de bénéfice : sociétés civiles ou commerciales. Il faut attendre la promulgation du Code Pénal en 1810 pour voir apparaître la rigueur anti-associative qui domine le droit positif français du XIX^e siècle.

cle. Les souvenirs des excès jacobins, la volonté d'instaurer un modèle de société étatiste où le rapport est direct entre l'État et l'individu (à la différence de l'Ancien Régime) et surtout la nature autoritaire du régime expliquent les dispositions du Code Pénal. Le rapporteur du projet reconnut ainsi que « le droit absolu et indéfini qu'aurait la multitude de se réunir pour traiter d'affaires politiques, religieuses ou autres de cette nature, serait incompatible avec notre état politique actuel. » L'article 291 du Code Pénal institue un système d'autorisation préalable pour toutes les associations « de plus de vingt personnes dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres ». Ne seront cependant pas compris dans le nombre, les personnes domiciliées dans la maison où l'association se réunit, ce qui permet d'excepter des rigueurs de la loi les congrégations religieuses. En visant la reconstitution des clubs politiques, avoués ou agissant sous des « couvertures » religieuses ou littéraires, l'article 291 laisse peu de place, en fait, au phénomène associatif en général. Les articles 292 et 293 du Code Pénal laissent au gouvernement la possibilité de dissoudre les associations même reconnues. Des peines, assez légères il est vrai, sont prévues dans les cas de dissolution ou de provocation à des crimes ou délits. L'article 294 soumet à l'autorisation de l'autorité municipale tout usage de locaux privés ou publics pour la réunion des membres d'une association même autorisée.

L'étatisme impérial est ainsi beaucoup plus hostile au phénomène associatif que l'Ancien Régime. Ce dernier par autorisation préalable institutionnalisait les associations. Sous l'Empire, l'autorisation accordée n'interdit pas de multiplier les obstacles au déroulement de l'activité des associations. Mais de plus l'autorisation ne confère ni personnalité morale ni capacité juridique, l'association est une réunion d'individus qui est seulement capable de posséder par l'intermédiaire de ses membres. Des autorisations spéciales pourront donc être nécessaires pour tous les actes juridiques éventuels de l'association. Il faudra attendre la deuxième moitié du XIX^e siècle pour que la Cour de Cassation reconnaisse « une individualité juridique » ou « une vitalité relative » aux associations qui obtenaient implicitement « l'adhésion de l'autorité publique ».

La Restauration conserve les dispositions du droit impérial. Malgré des dispositions politiquement plus favorables aux associations, la Charte de 1830 ne garantit pas la liberté d'association (5). L'agitation républicaine et l'inefficacité relative de l'article 291, qui permettrait explicitement de constituer des associations très nombreuses sous condition qu'elles soient divisées en sections de moins de vingt personnes, entraînent au contraire, une aggravation de la législation anti-associative. La loi du 10 Avril 1834 élargit, en effet, l'autorisation préalable à toutes les associations de plus de vingt personnes même partagées en sections d'un nombre moindre et quelles que soient leurs modalités de réunion. Les sanctions, sont, d'autre part, considérable-

ment aggravées et surtout les infractions seront dorénavant portées devant les tribunaux correctionnels et non devant les jurys d'assises jugés trop indulgents dans la période précédente.

La loi du 10 Avril 1834 sera encore aggravée sous le Second Empire. L'agitation des associations socialistes et la nature autoritaire du régime fondé sur « la tranquillité, le travail et l'ordre public », justifient le décret du 25 Mars 1852. Alors que la loi de 1834 laisse en dehors du champ de la loi les réunions accidentelles, le décret de 1852 applique les dispositions du Code Pénal « aux réunions publiques de quelque nature qu'elles soient ». Le Second Empire punit aussi la tentative de constitution d'association non autorisée préalablement et de plus s'arroge un contrôle répressif sur toutes les réunions, retrouvant la confusion entre droit d'association et droit de réunion chère à l'Ancien Régime (6).

Au début de la Troisième République, une loi du 14 Mars 1872 qui vise l'association internationale des travailleurs vient aggraver la législation répressive du Second Empire. Sous couvert d'une répression ponctuelle, la loi reste susceptible d'atteindre un grand nombre d'associations par la généralité des bus incriminés (7).

Dans cet ensemble uniformément et même graduellement répressif, la Seconde République vient ouvrir une parenthèse qui n'est pas sans importance, non peut-être dans le droit positif mais dans l'évolution des idées politiques au XIX^e siècle. Le Gouvernement provisoire ne se contente pas, en effet, de « protéger » les associations politiques pour des intérêts tactiques évidents, il affirme que « les clubs sont pour la République un besoin, pour les citoyens un droit. « Malgré les évolutions politiques, la seconde république a une attitude plus nettement favorable au principe de la liberté d'association que la période révolutionnaire. L'article 8 de la Constitution du 4 Novembre 1848 affirme ainsi clairement que « les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes... l'exercice de ces droits n'a pour limite que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique ». Un décret du 28 Juillet 1848 montre cependant, que, pour l'autorité, la liberté d'association est fondamentale mais aussi dangereuse. Le système de l'autorisation préalable est supprimé au profit d'une simple déclaration, mais encore faut-il que les associations assurent la publicité de leurs débats. De plus, toute personnalité morale est refusée à un groupement de citoyens. Comme la Constituante en 1791, la seconde République veille à ce que les associations politiques ne s'institutionnalisent pas et ne puissent se substituer à la volonté générale (8). Le décret du 14 Juin 1849 s'embarasse de moins de précautions en rendant au gouvernement la possibilité d'interdire les activités ou les réunions de certaines associations « qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique » (9).

S'il se dégage du droit positif du XIX^e siècle une constante hostilité à la liberté des associations, il n'est

pas niable, en revanche, que ce même siècle connaît un grand développement de la vie associative, plus ou moins toléré par les pouvoirs publics.

La tolérance est faible sous le Premier Empire qui bénéficie d'une situation commode héritée du marasme associatif de la période précédente. La surveillance pose ainsi peu de problèmes. Aussi voit-on l'Empereur envisager l'abandon d'un système d'étatisme direct pour celui d'un étatisme qui passerait par l'intermédiaire d'associations institutionnalisées. Cette tentation de retourner aux formules de l'Ancien Régime se retrouve dans le décret loi du 3 Messidor an XII relatif aux congrégations : il s'agit de faire de la congrégation un relai de fidélité à l'Empereur dans l'opinion publique catholique. Système qui faillit bien être généralisé notamment dans l'organisation économique. La police impériale n'a aucun mal à contrôler les associations ouvrières et les compagnonnages, elle tolère les sociétés de secours mutuels. Un réveil de la sociabilité essentiellement bourgeoise doit cependant être remarqué. Dans le cadre de la Franc-maçonnerie, d'abord, qui est encouragée par les plus hauts dignitaires du régime mais surtout, en Province, par le premier développement des « cercles » qui vont dominer la vie associative du XIX^e siècle.

Sous la Restauration, l'article 291 du Code Pénal est appliqué une seule fois dans le procès de la Société des Amis de la Presse en 1819. C'est dire que la tolérance caractérise le régime jusqu'en 1830. Une sociabilité laïque se développe, très différente de la sociabilité d'Ancien Régime imprégnée par le catholicisme. Le mouvement antireligieux sous la Restauration empêche ainsi l'Église et les congrégations de regagner une influence dans ce secteur que la Révolution avait déjà fortement entravé. Dans les milieux économiques, l'antagonisme croissant entre les associations ouvrières et les ententes patronales recrée un courant favorable au rétablissement des corporations (10), témoignant ainsi une sociabilité ouvrière antérieure à 1830. Mais la Restauration est marquée surtout par le réveil des associations politiques. Les plus remuantes des associations politiques ont un caractère secret, ainsi entre 1821 et 1823 le carbonarisme connaît un grand essor, mais les plus nombreuses sont des associations d'opposition qui combattent le régime avec une virulence d'autant plus grande que la presse donne désormais aux associations un moyen d'action inconnu jusque là.

Au lendemain de la Révolution de 1830, de très nombreuses sociétés populaires apparaissent. Pas plus que les sociétés du même nom en 1793, elles n'ont de caractère réellement populaire mais plutôt petit bourgeois. L'importance considérable de certaines d'entre elles, et notamment de la Société des droits de l'homme, suscite la réaction législative de 1834. Ces sociétés populaires se transforment alors en sociétés secrètes et vont réapparaître au grand jour en 1848. En revanche, les comités électoraux se développent sans entrave malgré une jurisprudence hostile. Les associations ouvrières se développent

à l'intérieur des sociétés mutuelles jusqu'en 1834. A partir de ce moment, la loi de 1834 confond dans une répression commune association politique et association ouvrière, confortant dans un même combat les partisans de la Réforme et ceux de la Révolution sociale et dessinant déjà les contours de la Révolution de 1848. On aurait pourtant tort de voir dans la monarchie de Juillet une période où la pratique associative est en déclin. Les réticences du libéralisme devant les associations politiques n'empêchent pas la sociabilité bourgeoise de se développer dans des cercles de plus en plus nombreux : l'institution entre alors dans les mœurs à Paris et en Province. Le cercle est une association multiforme à la fois politique et culturelle qui peut couvrir tous les aspects de la vie sociale. De même se développent les sociétés de bienfaisance qui bénéficient du regain du catholicisme et des encouragements prodigués par le pouvoir aux Congrégations. La réintroduction de l'Église dans la vie associative du pays explique aussi des idées chrétiennes dans la Révolution de 1848.

Les Associations de toute nature se multiplient sous la Seconde République que l'on a pu considérer comme « l'âge d'or » des associations. Les clubs, bien sûr, prolifèrent, tantôt réunions passagères où l'on refait le monde mais tantôt véritables institutions comme la Société des droits de l'homme qui est organisée militairement. Les excès des associations politiques, durant les journées de Juin notamment, éloignent d'elles l'opinion publique et préparent la voie au décret de 1852. Mais la Seconde République voit aussi le développement des sociétés de bienfaisance, protégées par une loi du 28 Juillet 1848, des coopératives, des sociétés de secours mutuels et même des congrégations qui bénéficient de la liberté d'enseignement. Quant aux associations ouvrières, elles bénéficient du climat de libération ouvrière dans un premier temps et s'orientent vers des associations mixtes à la fois politiques et économiques. Leurs tentatives de fédération inquiètent néanmoins les autorités et elles sont réprimées dans un deuxième temps avant même l'avènement du Second Empire (11).

Le phénomène d'accroissement généralisé des associations n'est pas longtemps entravé, malgré le renforcement de la législation répressive, sous le Second Empire. L'Empire libéral tolère les associations religieuses mais favorise de plus le développement des associations ouvrières en supprimant le délit de coalition en 1864. L'article 391 du Code Pénal est rarement appliqué contre les associations politiques et une loi de 1868, malgré des restrictions en matière de réunions électorales, reconnaît explicitement le droit de réunion.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les dispositions répressives sont ainsi plus une arme de dissuasion éventuelle qu'une arme de combat contre le développement des associations. Aussi les interventions du pouvoir semblent-elles de plus en plus arbitraires à l'opinion publique. « L'article 291 dort ou ne dort pas, selon le bon ou le mauvais vouloir du gouvernement qui l'applique s'il veut, quand il veut, à qui il veut » déclare un intervenant

au Congrès sur la liberté d'association tenu à Paris en 1890. La répression est rare et comme sous le Second Empire, elle ne vise qu'à liquider un problème politique de première importance et non à appliquer un quelconque principe de gouvernement antiassociatif. Aussi ne peut-on tirer de généralisations de décisions du tribunal correctionnel de la Seine à l'encontre de la Ligue des Patriotes, en 1889, des ligues nationalistes en 1899 ou des Augustins de l'Assomption en 1900. Ce sont, en fait des formes d'action qui sont condamnées et non la réalité de la liberté d'association. En 1900 on compte, d'après les documents officiels, près de 45 000 associations sans but lucratif de toute nature. Tout le monde s'associe sans une autorisation qui paraît superflue. Cela entraîne même un certain engouement pour une illégalité si peu sanctionnée. La majorité des associations vivent sans reconnaissance d'utilité publique, sans autorisation de police « dans l'état de fait à la fois administratif et civil ».

Généralement on peut dire que le nombre des associations a considérablement augmenté au XIX^e siècle et surtout à partir du Second Empire. Dans la mesure où il est possible de connaître la qualité du fait associatif, les historiens remarquent aussi une mutation qualitative de la vie associative dans le dernier quart du XIX^e siècle. L'association multifonctionnelle dans ses activités, entre 1830 et 1870, tend de plus en plus à se spécialiser. On assisterait à une rupture par secteur de la vie associative, qui préfigurerait ainsi la situation contemporaine (ou du moins antérieure à 1968) des associations.

Outre les réalités de la mutation sociologique de la fin du XIX^e siècle, la transformation de la vie associative peut s'expliquer par le changement des rapports entre l'État et les associations et la réaction consécutive du pouvoir devant le potentiel révolutionnaire que représentent les associations.

À côté des revendications favorables à la liberté d'association, conçue comme une manifestation de la liberté d'expression politique, qui parcourt le XIX^e siècle jusqu'au vote de la loi de 1901 apparaissent à partir de la Restauration plusieurs courants intellectuels qui voient dans l'association le modèle possible d'une nouvelle organisation sociale. Les défenseurs de cette nouvelle conception appartiennent à des horizons politiques fort différents, imaginent des sociétés très diversés mais se retrouvent tous dans une commune critique de l'individualisme libéral du début du XIX^e siècle. Dans ses « nouveaux principes d'économie politique » parus en 1819, Sismondi préconise la création d'associations institutionnalisées sous forme de corporations « ouvertes » qui deviendraient un instrument de pacification sociale à la fois par son rôle économique, politique et d'assistance. Saint-Simon dépasse la critique du libéralisme d'un Sismondi pour ouvrir des perspectives plus socialistes. Si l'association universelle doit dépasser les antagonismes dans l'ultra-futur, Saint-Simon n'hésite pas néanmoins, dans son « Système industriel » publié en 1821, à inciter les ouvriers à former le parti des travail-

leurs : association autonome de production en vue de l'établissement de l'harmonie universelle. Les thèses de Saint-Simon dont l'influence négative est plus importante, pour l'historien, que l'apport constructif ont contribué largement à modifier la vision libérale de l'association, somme toute acceptée par l'opinion publique, en une vision égalitariste et dangereuse que les débordements des disciples de Saint-Simon n'ont pas contribué à améliorer.

Mais une véritable effervescence intellectuelle autour de l'idée d'association se manifeste sous la Monarchie de Juillet. Buchez, dans le journal l'Européen en 1831 puis dans L'Atelier de 1840 à 1850, établit une synthèse entre Saint Simon et Sismondi. Il prône la création d'associations ouvrières de production qui vont traduire les aspirations de toute une génération d'ouvriers. Buchez prévoit l'organisation de sociétés fondées sur la base de l'article 1842 du code civil et de l'article 48 du Code de commerce mais dans le but de transformer une association capitaliste en institution socialiste d'affranchissement des salariés. Cette même idée d'organisation universelle chrétienne se retrouve chez d'autres économistes associatifs comme Villeneuve-Bargemont. Celui-ci est favorable à des associations d'ouvriers en vue de la formation et du secours mutuel de ceux-ci mais sans qu'il leur soit possible de traiter de questions politiques.

Fête des Compagnons du Tour de France au XIX^e siècle

Le caractère global attribué à la liberté d'association se retrouve chez les réformistes chrétiens. Lamennais, par exemple, ne se limite pas à réclamer la liberté d'association religieuse mais celle-ci est incluse dans une perspective de démocratie avancée. Lacordaire exprime bien

cet amalgame entre associations, travail et religion : « les associations volontaires fondées sur le travail et la religion (sont) le remède à la plaie de l'individualisme ». Le thème associatif est très développé aussi chez les socialistes, dans une optique plus révolutionnaire. Dans les idées de Fourier connues sous la Monarchie de Juillet, l'association est essentielle et elle est l'élément primordial de « l'ordre combiné ». Le « phalanstère » est ainsi une association coopérative de production et de consommation qui vit en autarcie. Le schéma se veut apolitique mais le caractère marginal de l'œuvre de Fourier, les quelques mises en pratique de la « science sociétaire » par des disciples plus ou moins inspirés, contribuent à renforcer la méfiance du système contre les potentialités de l'association. Après Saint-Simon, Buchez et Fourier, un important courant du socialisme français donne à l'association un rôle de vecteur de la Révolution. Victor Considérant déclare ainsi : « Nous sommes avant tout de l'école sociétaire, c'est-à-dire de l'école qui résoud tous les problèes sociaux par la liberté, par l'association facultative et volontaire ».

Il n'est pas jusqu'au secteur « conformiste » de l'opinion publique qui ne soit touché par la nouvelle signification à accorder au fait associatif. Dans la « Démocratie en Amérique », A. de Tocqueville dépasse la conception des libertés de la première génération libérale, incarnée en France par Benjamin Constant. La liberté n'est pas seulement une résistance de l'individu devant l'État, mais aussi la possibilité de garantir l'individu contre certaines tendances de la société civile elle-même. L'association ne se limite pas ainsi à n'être qu'une expression de la liberté politique, elle s'inscrit dans un projet de société décentralisateur. Aucun objet ne doit être étranger aux associations qu'il soit économique, politique mais aussi plus généralement social. Le respect des libertés et l'efficacité du pouvoir social devraient conduire à substituer, dans le plus grand nombre d'activités possibles, l'action des associations au pouvoir de l'État : « plus l'État se mettra à la place des associations et plus les particuliers, perdant l'idée de s'associer, auront besoin qu'il vienne à leur aide : ce sont des causes et des effets qui s'engendrent sans repos ». Même si la définition de l'association n'est pas identique entre socialistes, chrétiens réformistes et néo-libéraux, tous s'accordent à reconnaître le caractère éminemment « social » du phénomène associatif, tous sont à des titres divers réservés en revanche sur la liberté politique à accorder aux associations. Il paraît donc difficile de soutenir, comme l'a fait P. Nourrisson, qu'un mouvement linéaire soutient au XIX^e siècle la liberté d'association et aboutira au vote de la loi de 1901. En réalité, on constate que l'idée d'association incarnée précédemment dans le club politique de la période révolutionnaire, et modèle d'un certain idéal démocratique libéral, s'estompe au profit d'une vision plus globale de l'association que l'on perçoit dans tous les courants politiques sous la Monarchie de Juillet. Tocqueville peut affirmer ainsi que « dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère, le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là ».

Si la première moitié du XIX^e siècle voit l'idée d'association prendre une dimension plus globale, la seconde moitié du siècle, à quelques exceptions près, revient à une conception plus restrictive ou plus secondaire de l'idée d'association. La Révolution de 1848 apparaît, de ce point de vue, comme un tournant : les tentatives d'associations prolétariennes de production échouent et le courant socialiste se tourne désormais davantage vers l'État que vers l'association pour résoudre les problèmes des ouvriers. Le Comité du Luxembourg et les idées de Louis Blanc traduisent déjà cette évolution : les associations ouvrières de production se développent à l'abri et sous la tutelle de l'État. Car, dit Louis Blanc, « l'État est le régulateur suprême de la production et c'est lui qui substituera le principe de l'association à celui de l'individualisme ». L'association devient une étape seconde, le socialisme s'engage dans l'étatisme. Comme l'a noté Bertrand de Jouvenel, de l'échec de l'association ouvrière naissent deux associations antagonistes : d'une part l'association de capitaux, la société anonyme, et d'autre part le syndicat (12).

Dorénavant l'idée d'association est « éclatée » en plusieurs secteurs, préfigurant les solutions sectorielles du droit positif de la fin du XIX^e siècle. Ainsi, c'est la liberté d'association politique, corollaire du suffrage universel, que réclament Berryer ou Emile Ollivier sous le Second Empire. La liberté d'association politique devient ainsi un thème de campagne électorale appuyé par tous les courants sous la III^e République (13). Un des penseurs officiels du Second Empire, Le Play, traduit bien les restrictions nouvelles à l'égard de l'association. Dans la « Réforme sociale », Le Play est favorable aux associations d'assistance mutuelle, réservé sur les syndicats, mais surtout il redoute l'illusion qui fait de l'association « une panacée universelle ». On craint ainsi que l'association « quarante-huitarde » ne vienne supplanter ou perturber l'initiative privée et aboutisse à une remise en cause du système économique et politique. Quant à la pensée des écrivains catholiques, elle rejoint un certain nombre de juristes dans la défense des congrégations qui se trouvent en butte à l'hostilité des républicains. La liberté d'association est alors liée à la liberté de l'enseignement. Du côté des socialistes, si on assiste à partir de 1863 à une renaissance des associations ouvrières de production, si un Eugène Varlin défend encore au Congrès de l'Internationale en 1868 les sociétés corporatives à la fois politiques et économiques, c'est néanmoins une tendance plus politique et étatiste qui triomphe et qui s'accroît avec l'influence croissante de Marx.

L'éclatement de l'idée d'association en secteurs particuliers se retrouve dans le droit positif de la deuxième moitié du XIX^e siècle. La liberté d'association va ainsi faire l'objet d'une série de lois qui cantonne l'association moderne dans un rôle résiduel.

Dans le droit fil de l'article 1832 du Code Civil, le Second Empire puis la Troisième République se préoccupent de couper les liens possibles entre associations

politiques et associations économiques à partir du critère désormais décisif du caractère lucratif ou non de l'association. Le développement du système économique capitaliste invite, par ailleurs, à régler rapidement la question des associations économiques. Deux lois du 23 Mai 1863 et du 24 Juillet 1867 émancipent les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés anonymes de l'autorisation du gouvernement. Dans le même sens, une loi du 21 Juin 1865 permet de former sans autorisation préalable des associations syndicales de propriétaires pour l'exécution et l'entretien de travaux. L'article 48 et suivants de la loi du 24 Juillet 1867 relatifs aux sociétés à capital variable favorisent les sociétés de coopération. Mais à l'égard de ces dernières qui pourraient être tentées par les précédents de coopération politique de 1848, Napoléon III s'adresse en ces termes lors de l'ouverture de la session de 1866 : « pour favoriser le développement des sociétés coopératives, l'autorisation de se réunir serait accordée à tous ceux qui *en dehors de la politique* voudraient délibérer sur leurs intérêts industriels et commerciaux ».

Il fallait ensuite régler les velleités de rencontre entre association politique et association ouvrière. Le décret du 26 Mars 1852, relatif aux associations de secours mutuels, est la première tentative d'une nouvelle politique sociale, visant à aboutir soit à l'institutionnalisation soit à la « dépolitisation » des associations ouvrières. La société de secours mutuel de 1852 vise à faire obstacle aux mutualités ouvrières du programme de l'Internationale. Juridiquement son statut est intermédiaire entre celui de la société reconnue d'utilité publique et la société libre tolérée. Elle a le pouvoir de prendre des immeubles à bail, de posséder des objets mobiliers et de recevoir, avec autorisation du préfet, des dons et legs (14). La loi du 25 Mai 1864 supprime le délit de coalition parce que la coalition est une association momentanée de travailleurs qui porte sur la liberté ou les conditions de travail. La Cour de Cassation veillera, d'ailleurs, à ce que le critère de spontanéité et de dépolitisation soit respecté. Aussi, voit-on Henri Leneveux, le premier gérant de « l'Atelier » se plaindre de la direction que prend le mouvement ouvrier français.

Mais la loi qui traduit le mieux « l'éclatement » de l'idée d'association dans le droit positif reste, évidemment, celle du 21-22 Mars 1884 relative aux syndicats. Les associations syndicales doivent avoir « exclusivement » pour objet des intérêts professionnels et ne peuvent être formées qu'entre personnes exerçant la même profession. Elles échappent ainsi à la procédure de l'autorisation gouvernementale et ne sont soumises qu'à la nécessité de déposer leurs statuts et le nom de leurs administrateurs. La question essentielle qui domine ce long débat parlementaire est celle de l'intrusion de la politique dans les syndicats. Elle suscite d'ardentes discussions à propos, notamment, des Unions syndicales qui pouvaient par leur taille devenir des associations susceptibles d'exercer sur les adhérents une « tyrannie politique » (15). Il faut toute la persuasion de Waldeck Rousseau pour vaincre, après plusieurs années, le Parle-

ment : « les ouvriers, quand ils pourront s'unir, déclare-t-il, excluront les politiciens ». Le syndicat est ainsi une association qui reçoit un traitement de faveur, droit d'ester en justice, droit d'acquérir des immeubles nécessaires à son fonctionnement, moyennant une contrepartie : le syndicat doit s'abstenir, sauf dissolution, de se livrer à des actes de propagande politique. En fait les concessions d'ordre juridique et économique qui avaient été accordées au syndicat s'avèrent insuffisantes pour conserver à celui-ci un caractère purement professionnel (16). La politisation croissante des syndicats sera d'ailleurs un argument employé pour accélérer la reconnaissance des associations politiques.

Par ailleurs, la Troisième République continue la politique du Second Empire lorsqu'il s'agit de séparer les associations à vocation économique des associations politiques ou sociales. Les sociétés financières sont libérées par la loi du 1^{er} Août 1893. Les syndicats de travaux bénéficient de la personnalité morale ; les associations de constructions d'habitations à bon marché sont régies par une loi du 30 Novembre 1894. Enfin, la loi du 1^{er} Avril 1898 étend les droits des sociétés de secours mutuel et surtout les libère de l'autorisation préalable et de la tutelle de l'autorité administrative.

La protection du système économique et de l'initiative privée sur ce terrain commandait d'éloigner la vie associative du monde du travail, créant le fossé moderne, assez artificiel, entre l'association économique et professionnelle, c'est-à-dire l'association de l'homme au travail, et l'association tout court, c'est-à-dire l'association de l'homme en dehors de son travail. Pour en arriver à une reconnaissance, on n'ose dire générale, du droit d'association, il fallait encore sous la Troisième République régler le problème des Congrégations religieuses lié lui-même à la question de l'enseignement.

La loi des 12-27 Juillet 1875 relative à l'enseignement supérieur permettait, en effet, « aux associations formées pour créer ou entretenir des cours ou établissements supérieurs » d'échapper aux stipulations de l'Article 391 du Code Pénal. Cette loi libérale, comme son inspirateur Laboulaye, avait déjà suscité les réserves de certains parlementaires, réserves relatives au rôle éventuel des congrégations dans l'enseignement supérieur. C'est la remise en cause de ces dispositions et le refus du Sénat, le 15 Mars 1880, de voter une disposition interdisant aux membres des congrégations de participer à l'enseignement public qui provoque la promulgation des décrets du 29 Mars 1880.

Trente trois projets, propositions, amendements relatifs au droit d'association s'échelonnent entre la proposition Tolain de 1871 et le projet présenté par Waldeck Rousseau en 1899 et voté en 1901. Le rapporteur Trouillot précise bien en 1901 la cause de cette succession d'échecs dans son discours à la Chambre : « le triomphe de la cause de la liberté d'association a été retardé devant les Chambres par le conflit perpétuel de ceux qui réclament pour les Congrégations tantôt les avantages sans limite de la liberté et de ceux au contraire

qui voient dans l'extension des Congrégations le plus grave péril de la société civile » (17). Ainsi, malgré le mouvement quasi unanime dans l'opinion à la fin du XIX^e siècle en faveur de la liberté d'association, la reconnaissance de celle-ci n'est qu'un aspect résiduel à l'intérieur même de la loi de 1901. Son instigateur, d'ailleurs, ne s'en cache pas. Dans son fameux discours de Toulouse, Waldeck Rousseau déclare avant tout la guerre aux Congrégations, à leur influence dans la jeunesse, à la richesse (plus mythique que réelle) qu'elles tirent de la mainmorte ecclésiastique. L'association, en elle-même, n'est qu'un élément mineur du discours : « Si nous attachons tant d'importance à une loi sur les associations c'est... qu'elle entraîne avec elle la solution d'une partie, tout au moins, du problème de l'enseignement ». Le débat parlementaire accentua, d'ailleurs, le caractère anti-congrégationniste de la loi.

Dans l'évolution du XIX^e siècle, la loi de 1901 apparaît ainsi comme la reconnaissance législative de la liberté des associations qui ne sont ni des sociétés d'assistance, ni des sociétés de commerce, ni des associations professionnelles ni des congrégations.

L'évolution des rapports sociaux au XIX^e siècle, profondément marqué par les luttes de classe, l'évolution des rapports entre l'État et la société mais aussi les craintes nées de la mutation des idées politiques au début du XIX^e siècle, transformaient ainsi de nouveau le rapport entre l'autorité dominante et les associations. Après la liberté vivace et matée de l'Ancien Régime, après la liberté surveillée de la période révolutionnaire, l'État consentait à la liberté des associations. Mais celles-ci sont désormais cantonnées dans un secteur résiduel et la loi de 1901 est loin de leur accorder, à l'intérieur même de ce secteur réservé assez flou, une pleine capacité juridique.

Claude GOASGUEN

(1) Voltaire : « Il est temps de nous défaire de ces momeries qui nous rendent ridicules aux yeux des peuples du Nord ».

(2) J.J. Rousseau revient à plusieurs reprises sur ce thème. Cf. De l'économie politique (dans l'encyclopédie), Du contrat social L II Ch III et L III Ch I.

(3) L'expression est de A. Esmein, « Histoire du droit français ».

(4) Cf. M. Agulhon. Vers une histoire des associations, in « Esprit » Juin 1978.

(5) Un débat à la chambre des députés, le 25 Septembre 1830, permet à Guizot, ministre de l'Intérieur, de déclarer « le temps viendra... où l'article 291 n'étant plus motivé par l'état réel de la société disparaîtra de notre code ». Malgré les protestations de Benjamin Constant, l'article 291 ne sera pas, cependant, modifié.

(6) Une loi de 1868 permettra de revenir à une distinction entre réunion et association. Puis une loi de 1881 proclamera la liberté de réunion alors que le décret de 1852 demeurera en vigueur pour les associations jusqu'au vote de la loi de 1901.

(7) L'article 1^{er} vise ainsi les associations internationales qui provoqueraient la suspension du travail, l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la patrie, de la religion, du libre exercice du culte.

(8) Ainsi sont interdites les communications de clubs à clubs, les députations, les affiliations, les pétitions collectives et les résolutions dans la forme des lois... ou autres actes de l'autorité publique.

(9) Une circulaire du Ministre de l'Intérieur Dufaure aux Préfets invite ceux-ci à interdire « les réunions publiques dans lesquelles on se livre à la discussion des affaires publiques ».

(10) L'Ordonnance du 20 Novembre 1922 reconstruit une véritable corporation en rétablissant l'ordre des avocats.

(11) Cf. E. Dolléans - « Histoire du mouvement ouvrier ».

(12) B. de Jouvenel : « Ce dualisme est incontestablement un antagonisme... et contraste avec le type intégrateur d'association qui avait été imaginé par les socialistes français ».

(13) En 1876 la liberté d'association politique se trouve dans le programme des candidats républicains. J. Simon la défend en 1868 dans son ouvrage « politique radicale », Gambetta en 1876 dans le programme de Belleville, le parti radical l'inscrit en 1881 dans son programme.

(14) Cf. La déclaration de M. de Melun, en 1854, relative aux « fantômes d'association qu'évoquaient devant l'ouvrier ceux qui avaient intérêt à le tromper ».

(15) L'opposition se manifeste notamment au Sénat.

(16) Clunet déclare ainsi en 1909 : « l'intérêt du droit au syndicat n'est ni d'ordre juridique, ni d'ordre économique. On l'avoue franchement ; il est exclusivement d'ordre politique ».

(17) Cf. La remarque de J. Simon entre autres « ce sont les congrégations religieuses qui font la principale difficulté de la loi » en 1882.

FONCTION SOCIALE ET POLITIQUE DES ASSOCIATIONS

par Bernard STASI

Nous publions ci-après des extraits d'un ouvrage de Bernard Stasi « Vie associative et démocratie nouvelle », qui vient de paraître aux Presses Universitaires de France.

Dans cet ouvrage, Bernard Stasi, Vice-président de l'Assemblée Nationale, s'attache à démontrer le rôle de plus en plus décisif que jouent les associations dans la vie politique française et à décrire leurs missions dans l'élaboration d'une démocratie nouvelle.

Il convient de cerner la fonction sociale et politique des associations dans la société française ; fonction contestée ou dissimulée selon les cas, le plus souvent encore elle est sous-estimée ou délibérément ignorée, tant par les responsables et les adhérents des associations eux-mêmes, que par les pouvoirs publics, les élus ou les dirigeants d'entreprise.

Les secteurs dans lesquels les associations font la preuve de leur efficacité prouvent qu'elles s'emparent d'un certain pouvoir, qui dépasse largement la définition dans laquelle on voudrait les enfermer. Elles parviennent à retarder, à entraver, ou même à paralyser la politique gouvernementale, comme on l'a vu à propos de l'implantation des centrales nucléaires.

La lutte des mouvements féminins a largement contribué à la modification des lois, des réglementations et des comportements afin d'établir une meilleure égalité des droits entre les femmes et les hommes. A leur action également, on peut attribuer la législation nouvelle concernant la contraception et l'interruption de grossesse.

Les associations de consommateurs ont marqué des points importants par leur combat pour la vérité des prix et leur étiquetage, contre l'abus de certains colorants.

On peut affirmer sans crainte que ce sont les associations de défense de la nature et de la protection de l'environnement qui sont à l'origine d'une politique gouvernementale en la matière, de la création d'un

ministère spécialisé, d'un Haut Comité, de délégations ministérielles, etc.

Cette irruption de l'action associative dans la vie publique exige que soient définies les diverses fonctions qu'assument désormais les associations. Cela devrait nous conduire à mieux comprendre l'apport positif qu'elles présentent, afin de leur donner toutes leurs chances. Cela devrait nous amener à mieux saisir également les déviations dont elles sont l'objet, afin de mieux déterminer à quelles conditions elles peuvent survivre à leur intrinsèque fragilité et remplir la fonction qui peut être la leur.

Dans leur fonctionnement quotidien, les associations remplissent un certain nombre de missions, celles relatives à leur objet même, et de plus, par leur façon d'être et d'agir, des missions politiques. Ces fonctions, afférentes à la nature associative, permettent de mieux comprendre la relation qui existe entre les associations et la politique.

Face au gigantisme de l'État tentaculaire la lutte de l'individu isolé est sans espoir. C'est pourquoi les excès mêmes d'un État technocratique et tout-puissant ont donné naissance à une sorte de « *Tiers-Etat associatif* » qui dans toutes les régions, dans tous les secteurs, se mobilise pour s'opposer à « l'envahisseur ».

PARTICIPER

« Après la liberté d'agir seul, la plus naturelle à l'homme est celle de combiner ses efforts avec les efforts de ses semblables et d'agir en commun » (Alexis de Tocqueville).

Agir contre l'État envahissant, se protéger contre les abus d'une administration omniprésente et toute-puissante, c'est la pulsion initiale, qui conduit le citoyen isolé à s'associer, dans un réflexe d'auto-défense ; elle prend naissance dans un contexte qui depuis des siècles voit se développer, parallèlement, la puissance de l'État jacobin et centralisateur, et les diverses formes de « jacqueries » qui contestent ses excès.

Mais cela serait réduire le mouvement associatif à une expression par trop primaire, que de ne pas mettre en valeur le besoin désespéré de rencontres et de dialogue qu'il exprime. Du refus de subir jaillit la nécessité de participer.

A Maurepas-Elancourt, premier quartier, de 35 000 habitants, de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la vie associative naît d'un besoin commun de se défendre et s'épanouit dans la solidarité. La population ne compte que des déracinés, car la ville n'a pas d'histoire, la tradition est à inventer, les relations à instaurer, tout est à créer. Dès l'arrivée des premiers habitants en 1968, la vie associative s'est spontanément organisée au niveau des quartiers : pour affronter, dans des pavillons

en copropriété, les problèmes de finition, de charges, d'équipements collectifs... se créent des associations ou des syndicats de copropriétaires.

A partir d'un besoin de défense d'intérêts particuliers, on a vu se tisser rapidement des liens entre les familles, débouchant sur l'accueil aux nouveaux venus, l'entraide, l'animation des quartiers.

Ainsi, il y a cinq ans, se constitue l'Association de Formation permanente des Adultes de Maurepas-Elancourt (AF PAME) pour aider les parents à s'initier aux mathématiques modernes afin qu'ils puissent suivre leurs enfants ; autres activités proposées au départ, le jardinage, la sténographie, avec des animateurs bénévoles et compétents dans chacun de ces domaines et une gratuité totale de tous les « cycles » proposés. En 1978, l'AFPAME compte plus de 700 adhérents et propose des cycles aussi variés que la dactylo, la psychologie de l'enfant, la théologie ou l'énergie nucléaire : d'anciens participants, de nouveaux habitants mettent leurs compétences au service de l'association et proposent d'animer un cycle, de participer à la coordination de l'ensemble.

Parallèlement à cette démarche, et inspirée par le même désir de participation, cette recherche s'est traduite, au sein des entreprises, par une longue marche, effectuée à petits pas : création des comités d'entreprises en 1945, ordonnances de 1959 et de 1967 sur l'intéressement, le développement de l'actionnariat ouvrier. Des nouvelles étapes tendant à une participation des représentants des cadres aux décisions de l'entreprise se préparent, par leur accès aux conseils d'administration et aux conseils de surveillance des grandes entreprises.

Comme l'écrit Valéry Giscard d'Estaing, dans *Démocratie Française* : « La Société française ne peut pas se résigner à l'imperfection dès lors que ses forces les plus profondes appellent l'amélioration ».

Prendre, à plusieurs, conscience de besoins communs, former un groupe et prendre des initiatives destinées à répondre à ces besoins, améliorer sans cesse ses conditions d'existence, son cadre de vie, l'aménagement de son environnement, l'organisation et la qualité de ses loisirs, s'efforcer d'aider ensemble les plus démunis ou les plus défavorisés... voilà des comportements qui ne traduisent plus seulement le rôle de contre-pouvoir de l'association mais le refus de l'état d'assisté, pour devenir responsable et participer à la décision.

Comme l'affirme René Lenoir : « Dans une société urbanisée et industrialisée, l'individu isolé est impuissant ; l'association est le meilleur outil pour regrouper les initiatives et canaliser les énergies... Elle est un instrument de dialogue ». Un instrument de participation.

Mais il semble qu'il faille faire un pas de plus, dans la réflexion sur cet instinct profond qui pousse l'homme

d'aujourd'hui à prendre en main son destin. Il ne s'agit plus seulement de vie quotidienne, il ne s'agit plus seulement de société contemporaine : mais des promesses de l'avenir, et d'explorer les voies qui y conduisent.

L'homme ne trouve plus toujours dans la famille, réduite à sa dimension monocellulaire cette chaleur humaine, sans laquelle il ne peut survivre. Mais il sent aujourd'hui qu'il peut trouver dans l'association le sens de la communauté et l'expérience du groupe. Et instinctivement, il y cherche une forme de participation à l'élaboration permanente d'une nouvelle société, faite pour l'homme, à sa dimension, si ce n'est à son image.

DES CENTRES D'INNOVATION

Certes, il serait en effet non seulement excessif mais dangereux de considérer que les associations auraient une sorte de mission particulière à préparer l'avenir. Mais la souplesse et l'aspect souvent informel de leur structure, le caractère spontané de leur jaillissement leur confèrent, quelquefois, un charisme devenu rare, dans une société où règne l'obsession de l'organisation et de l'efficacité économique. Il faut reconnaître qu'elles offrent, plus souvent que d'autres groupes, des lieux privilégiés de créativité et d'innovation.

Un domaine illustre, de façon particulièrement éloquente, ce constat, le domaine de l'innovation sociale.

Il y a innovation sociale, chaque fois que des personnes ressentent la nécessité de se grouper, pour combler des lacunes de l'organisation sociale, pour se consacrer à des « laissés pour compte » dispersés et dont le besoin d'exister et d'être reconnu n'a pas été perçu. Elles permettent à des citoyens d'intervenir dans des domaines où aucune institution ne pourrait le faire avec succès. Il est d'abord le cas où le citoyen-tout-venant, l'homme-sans-qualité peut seul agir : c'est l'exercice de la convivialité. « Et, dit René Lenoir, je veux pouvoir accueillir mes voisins, avoir des contacts directs avec eux ». Les 300 groupes de voisinage d'« Accueil des Villes françaises » interviennent ainsi directement. Tout nouvel arrivant est pris en charge par un groupe qui va faciliter son insertion dans la cité, lui proposer un mode d'emploi des services pratiques, sur le plan commercial, sportif, scolaire et mettre à sa disposition l'embryon d'un réseau de réalisations...

Dans certains centres de réadaptation sociale, des gens du quartier partagent les repas des ex-détenus qui y passent ; ce qui compte, pour ces derniers, c'est qu'il s'agit vraiment de gens du quartier et que, grâce à eux, l'exclusion sociale cesse.

Quelquefois, des individus agissent par la médiation d'associations, parce qu'elles ont acquis une expérience irremplaçable. Tel est le cas de « SOS Amitié ». Le suicidaire, le déprimé a besoin d'entendre, quand il appelle au téléphone, une voix fraternelle, souvent celle d'une per-

sonne qui a passé par les mêmes épreuves. C'est encore le cas des associations d'alcooliques guéris, qui forment, de très loin, les meilleurs auxiliaires de services de désintoxication : l'alcoolique psychique ne croit que celui qui est passé par les mêmes affres que lui.

Les associations remplissent ainsi une fonction de recherche ou d'innovation difficilement remplaçable dans les domaines les plus variés : urbanisme, qualité de vie, actions sociales et médicales, animation culturelle. Elles appliquent en effet leurs efforts à un objet bien précis ; les bénévoles ou les professionnels peuvent lui consacrer toutes leurs facultés dans la plus entière liberté. Moins dispersées que l'administration, moins bridées qu'elle par des règlements et des normes, elles peuvent expérimenter des formules nouvelles. Ce sont des pionniers qui créèrent les premiers services de soins à domicile pour les cancéreux, ou les premières équipes de prévention destinées à lutter contre l'inadaptation des adolescents. Toute l'action en faveur des handicapés physiques et mentaux, et de leur réinsertion sociale, est née de l'initiative d'associations, avant d'être reconnue ou soutenue, ou prise en charge par l'Etat.

Centres d'innovation sociale, les associations le sont donc dans la mesure où elles redonnent au tissu social une souplesse que l'archaïsme des structures et le traditionalisme des mentalités figent par trop souvent.

Mais il est un autre domaine, moins apparent celui-là, où les associations peuvent contribuer, de façon décisive, à la mise en pratique de l'imagination par l'expérimentation. Il s'agit, pour elles, de préfigurer, ou au moins de préparer, de nouveaux modes de relations, de nouvelles possibilités de communication, dans une société emprisonnée dans les cloisons qu'elle s'est façonnées ; elles peuvent contribuer à apprendre aux citoyens à vivre ensemble, dans une tolérance mutuelle.

C'est pourquoi les associations ont, en matière d'innovation sociale, une double mission, être des écoles de responsabilité, et initier les citoyens au pluralisme vécu.

DES ECOLES DE RESPONSABILITE

Toute association nouvelle se heurte rapidement à un constat : il est bien, pour un adhérent, de payer sa cotisation, ce qui implique quelques devoirs et quelques responsabilités. Mais le dynamisme et la volonté militante ne suffisent pas. Il faut à l'action des bases solides. Sans se transformer en technicien de l'économie, un militant de la consommation n'aura d'efficacité que s'il a pris soin de connaître un minimum de choses sur les lois économiques, et les pratiques qui régissent le marché ou le magasin où il achète.

L'amateurisme et l'ignorance des problèmes sont des reproches quotidiennement adressés aux associations, et non sans quelques raisons.

Se former est donc une nécessité.

Et si l'on a insisté précédemment sur le succès et l'efficacité de l'action associative, il est aussi des exemples où telle action a échoué, notamment parce que ses promoteurs en ignoraient les données les plus importantes.

Depuis quelques années, un mouvement s'est dessiné, qui a vu des associations se regrouper, par affinités ou dans des secteurs communs ou voisins, afin de se donner les moyens d'offrir à leurs adhérents des possibilités de formation.

Cela permet aux associations d'avoir des militants plus efficaces, mais aussi de préparer leur propre encadrement : tel centre de loisirs éducatifs a aidé une quinzaine de mères de famille, qui lui confiaient habituellement leurs enfants, à passer des diplômes qui leur permettent aujourd'hui de diriger ses propres centres aérés. C'est le résultat de cinq années d'efforts.

La formation permanente acquiert peu à peu droit de cité, mais il faudra encore longtemps avant qu'elle ne permette la diffusion significative d'un certain nombre de compétences.

Il faut dès maintenant inciter les associations à utiliser plus largement les possibilités qu'elle offre. Mais le plus grand besoin de formation reste encore celui des élus locaux, souvent désarmés devant l'administration, face au maquis des textes et des règlements. Les efforts sont souvent faits en ordre dispersé et d'une efficacité incertaine. Pourtant des associations se sont penchées sur ce problème.

L'Union féminine civique et sociale organise pour les femmes des sessions complètes de découverte de la ville, de ses institutions, à base d'enquêtes sur le terrain. De nombreuses femmes se sont intéressées à ce genre d'enquêtes et si, pour quelques-unes, la prise de conscience de la ville débouche sur une éventuelle candidature au conseil municipal, la plupart abordent les élections avec une vision plus réaliste des problèmes.

Un centre de formation inter-associative propose des cycles de formation à l'animation, au travail de groupe et à la conduite de réunions, à la connaissance des organismes sociaux (fonctionnement, gestion, réglementation, public concerné ou exclu, où et comment s'informer à leur sujet, etc).

Si la compétence est une des composantes essentielles de l'exercice de la responsabilité, c'est la découverte de la responsabilité de chacun vis-à-vis des autres, vis-à-vis des problèmes qui les concernent, qui paraît la démarche la plus essentielle. L'association est, dans la société d'aujourd'hui, une voie irremplaçable qui offre à l'individu isolé la possibilité d'aller vers les autres. Apprenant à être acteur, il se délivre de son aliénation d'assisté. Se découvrant solidaire, il devient responsable.

L'INITIATION AU PLURALISME VECU

Cette découverte de la responsabilité vis-à-vis des autres ne va pas sans l'acceptation des autres tels qu'ils sont, avec leur tempérament, leur type d'intelligence, leur histoire, leur conditionnement biologique, leurs potentialités. Il n'y a pas de vraie responsabilité sans la reconnaissance de l'unicité de chaque homme, et donc du pluralisme.

La démocratie naît du pluralisme.

La démocratie ne peut vivre sans le pluralisme.

On sent bien, pourtant, que le phénomène apparaît encore souvent comme une idée neuve, assez dérangeante, et il ne manque pas de bons esprits pour déplorer ce qu'ils considèrent comme un certain « désordre » de la société française.

Peut-être, aussi, est-il vrai que, même en France, la démocratie est encore une idée neuve. L'Etat s'est longtemps appliqué, non sans un certain succès, à gommer, autant qu'il l'a pu, ce qui fait le contenu du pluralisme : l'existence de différences et la reconnaissance de ces différences.

Le rêve de l'Etat, en tant qu'il poursuit l'ambition de son propre développement (existe-t-il un Etat qui ait pu renoncer à cette permanence ontologique ?), est d'appréhender le champ d'activités le plus vaste possible d'une part et, d'autre part, de ne s'adresser qu'à des citoyens-sujets les plus « uniformes » possibles.

Il tient, dans cette démarche, le discours de la nécessité et de la rationalité. En fait, il s'agit là de la nécessité vitale, pour l'Etat, de disposer d'une base suffisamment large pour asseoir son existence et fonder son impérialisme.

Et c'est l'intégration forcée ; l'étouffement et la répression des cultures et des hommes. Cela parce que l'on a confondu l'Etat et la Nation, l'égalité républicaine et le nivellement bureaucratique.

La rationalité, quant à elle, est bien commode pour camoufler la vocation totalitaire — c'est le terme juste — de l'Etat.

Que l'on considère l'Etat comme concept ou comme processus historique, cela paraît pourtant évident.

Le dépérissement de l'Etat est sans doute l'imposture la plus flagrante du marxisme-léninisme.

Mais finalement, la doctrine de l'« Etat-bourgeois » prétendait, elle aussi, limiter considérablement le champ d'action de l'Etat.

Or, aussi bien dans les pays de philosophie marxiste que dans les démocraties occidentales, l'Etat n'a cessé, à des degrés divers bien sûr, d'occuper des espaces de plus

en plus considérables, et de s'attacher à cerner de plus en plus près la vie des individus. C'est sans doute aux Etats-Unis que la résistance a été la plus forte ; on voit bien aujourd'hui que l'Etat fédéral pèse sans cesse d'un poids lourd.

Il ne s'agit pas de dénoncer en bloc l'intervention de l'Etat. Elle a souvent permis d'assurer la sécurité et de développer la solidarité. Mais la crête est terriblement étroite entre ces missions profitables aux individus et l'affaiblissement (l'asservissement ?) de ces individus dans une dépendance de type féodal. Il n'est pas sûr, par exemple que le *Welfare state* britannique n'ait eu que des aspects positifs.

Il reste aux hommes politiques, et aux fonctionnaires, à faire de l'Etat d'aujourd'hui le serviteur de la démocratie et le garant du pluralisme.

C'est bien là le défi de notre génération, et notre responsabilité. Car s'il y a une crise de civilisation, largement suscitée, développée et entretenue par cette volonté de nivellement évoquée plus haut, il y a aussi, il y a surtout, un *changement de civilisation*.

Il ne faut pas craindre le reproche du lieu commun : proclamons bien haut que les capacités actuelles de collecte, de transmission ou de stockage de l'information posent le problème de la démocratie en des termes fondamentalement nouveaux.

Dans ce domaine, en quelques années, si l'on n'y prend garde, un seuil critique vers le totalitarisme peut être franchi.

Il apparaît donc que, dans la nouvelle politique de la démocratie, les associations ont vocation à tenir une place essentielle.

D'une part parce qu'elles permettent de constater et de reconnaître les différences. Elle leur donnent les moyens de persévérer et de s'exprimer. Indubitablement, elles rendent plus malaisées les tentatives étatiques de négation et d'annexion. Elles sont, en ce sens, un rempart contre le totalitarisme.

Les associations permettent, d'autre part, et ce n'est pas sans importance pour ceux qui veulent se rattacher à la tradition humaniste et personnaliste, d'apporter un début de solution, non négligeable, à une dialectique difficile.

Car si nous plaçons l'individu au centre et au sommet de nos préoccupations, nous savons bien que cet absolu ne peut s'exprimer comme une abstraction et doit forcément être vécu dans la réalité concrète de la société.

Nous savons bien que, si la liberté de l'individu est la valeur suprême de notre combat (qu'elle soit pour certains l'expression d'une transcendance, et pour d'autres

la propre forme de leur philosophie), cette liberté ne pourra se définir et se vivre que dans les rapports avec la liberté des autres et la liberté de la communauté comme entité vivante. Nous en sommes si conscients que, législateurs, nous ne savons parler de la liberté qu'à travers ses limites et garantir les libertés qu'en codifiant leurs abus.

On voit bien quel peut être l'apport des associations dans cet équilibre difficile, que l'on n'atteint jamais vraiment, mais dont on ne doit non plus jamais trop s'éloigner.

Les associations donnent à l'individu les moyens d'être différent et de le proclamer.

L'individu trouve dans l'association la faculté de vérifier qu'il n'est pas réductible à tous les autres individus.

L'association est là pour accueillir et pour reconnaître sa passion, sa croyance, son indignation, puisqu'elle rassemble ceux qui ont ressenti la même urgence de faire, en quelque sorte, authentifier leur différence.

C'est cette reconnaissance mutuelle qui donnera à l'idée commune une force nouvelle, et qui lui permettra de prendre un véritable statut social.

Et c'est bien là le second rôle fondamental de la vie associative dans une perspective de démocratie pluraliste : par l'association, la différence reconnue s'insère désormais dans le tissu social, en devient un des multiples fils visibles. Elle n'est pas récupérée pour autant ; encore moins annihilée. Elle sera contestée, combattue par d'autres acteurs de la société... et par d'autres associations !

Il n'empêche que l'association jouera efficacement son rôle de ferment, car il est faux de prétendre bâtir la cohésion du corps social sur l'uniformité. Il est excellent, par exemple, que des associations combattent en France pour et contre la peine de mort. Leurs réflexions alimentent un débat important. Les excès mêmes de ses partisans obligent les abolitionnistes à prendre en compte certaines attitudes et certains frayeurs d'une partie de leurs concitoyens. Les uns et les autres sont au moins obligés de s'écouter ; ils ne sont nullement forcés de se convaincre. Faut-il ajouter encore que la démocratie, le pluralisme, ne peuvent être réduits à une théorie. Il s'agit bien de faire vivre des hommes ensemble. Démocratie et pluralisme ne peuvent vivre sans un minimum — un maximum — de « chaleur ».

Cette « chaleur », c'est à la fois le désir de s'exprimer, la volonté de s'assumer, la nécessité de partager.

L'association permet de mieux comprendre les nécessités de l'échange et de la solidarité.

Bernard STASI

DIEU, LE BONHEUR, LE MONDE

d'après Françoise Giroud et Jean-Marie Domenach

par René PUCHEU

La publication, à quelques semaines de distance, en automne 1978, du « Ce que je crois » de Jean-Marie Domenach — directeur de la Revue « Esprit » pendant plus de vingt ans —, puis du « Ce que je crois » de Françoise Giroud — cofondatrice des deux « Express », l'Ancien et le Nouveau qui, vraisemblablement n'en font qu'un, sans parler de ses autres titres — a conduit plusieurs médias à tenter une rencontre « en direct » de ces deux personnalités.

Une telle entreprise était tentante, en effet. Pourtant, aussi bien dans « Les Nouvelles Littéraires » que dans le cadre d'« Apostrophes », le résultat n'a pas été passionnant, ce m'a semblé. L'échange ne manqua pas d'intérêt mais resta limité. A mieux considérer et, en particulier, à lire les derniers livres de l'un et de l'autre de ces auteurs, il apparaît qu'il ne pouvait en être autrement. Françoise Giroud et Jean-Marie Domenach habitent deux planètes. Proches ? Lointaines ? Probablement, éloignées. En tout cas différentes. A telle enseigne que leur seul point commun est — on est en droit, tout au moins, d'en émettre l'hypothèse — d'avoir l'un et l'autre écrit et entraîné les publics, pendant trente années environ, sans se demander ou sans se « contraindre à formuler » les croyances au nom desquelles ils prenaient la parole.

Malgré ces circonstances, où, peut-être à cause d'elles,

la lecture parallèle de ces deux « Ce que je crois » nous a tenté. Si l'échange entre ces deux univers de pensée est difficile, la comparaison peut être instructive. Cela d'autant plus que Françoise Giroud et Jean-Marie Domenach, au-delà de leurs singularités concrètes et personnelles représentent assez bien deux « cultures » qui coexistent dans la société française de ces années-ci. Donc, ils ne sont pas seuls au monde. Quelque part de nous est, sans doute, en l'un *ou* l'autre, voire en l'un *et* l'autre.

D'où les propos que voici.

DU SALON A L'ARRIERE-SALLE

Témérement et sommairement, les deux livres à peine refermés est-il prudent de suggérer quels *acteurs* incarnent dans ces deux livres — voire au-delà — ces deux *auteurs* ? C'est si tentant qu'on le va risquer. Françoise Giroud ? C'est la « Bourgeoise-Intelligente ». Avec le « charme discret » dont elle sait envouter et l'irrésistible agacement qu'elle cause. J.M. Domenach ? C'est le « Militant-Catholique-de Gauche-et-Responsable » (la formule est compliquée, je l'accorde ; mais ce type humain est des plus complexes ; impossible de le nommer en un mot !). Avec ses grandeurs et ses limites. Quelle « race » humaine n'en n'a pas ?

Cette diversité de « rôle » et, sans doute, de caractère — mais les personnes nous intéressent peu, ici — explique l'inouï différence de climat des deux livres. Il est aussi considérable que celui de leurs premiers livres respectifs. Rappelons que celui de Françoise Giroud s'intitulait « *Le Tout Paris* » et était préfacé par Marcel Achard, il était, d'ailleurs, bien intéressant cet ouvrage-là. Le premier volume de Jean-Marie Domenach était titré « *Celui qui croyait au ciel* » et il était consacré à Gilbert Dru (1). Il doit être vrai ce diagnostic de Diderot que cite Domenach : « Notre véritable sentiment n'est pas celui dans lequel nous n'avons jamais vacillé, mais celui auquel nous sommes habituellement revenus » !

Au fond, ni l'un ni l'autre n'ont changé de monde. Aussi bien, dès les premières pages, l'écart de ton et de fond est donné. Françoise Giroud ouvre ses considérations par une phrase de Valéry empreinte d'une distanciation sceptique. « Je ne suis pas toujours de mon avis ». Puis vient une boutade : « Tout a commencé avec la Vierge Marie. L'Immaculée Conception, je ne parvenais pas à m'y faire... » Jean-Marie Domenach invoque Georges Bernanos : « Rentrer en soi-même n'est pas un jeu, mon garçon... » Ensuite, on commence dans la tension : « Jusqu'à présent, j'avais choisi mes sujets. Me voici, cette fois, forcé de parler de moi... ».

Chacun restera sur ce registre jusqu'à la fin. Françoise Giroud devise. Agréablement, au fil de certaines pages. En cultivant par trop la formule piquante. Ce livre est écrit dans un salon à la Marivaux. L'important est-il de se confesser ou de briller ? Ce n'est pas clair. Tant et si bien qu'on se met à lire certaines pages comme l'on écoute des conversations de salon. En pensant à ce que l'on fera après. D'un bout à l'autre, c'est enjoué. On se distrait. Et même on allait prendre congé quand, tout-à-coup, un mot, une phrase suggèrent que sous le grain de la mondanité, il doit se passer autre chose : « Je crois que la foi est une espérance tragique ».

Jean-Marie Domenach, lui, n'en finit plus de ferrailer avec lui-même, tel Jacob en son songe. Sa méditation — car il y a de la « recollection » là-dedans — s'inscrit dans un espace triangulaire. L'un des côtés s'ouvre sur les Militants et les Intellectuels, l'autre sur la Résistance et derrière le troisième restent les Pères jésuites — qui empêchent, probablement, à Domenach de devenir pascalien ! en profondeur —. Ce qui tient lieu de salon, ici, ce sont les arrières salles des bistrotts, les salles paroissiales poussiéreuses ou crasseuses, dans lesquelles les Militants et les Intellectuels se pressent dans une ferveur communicative.

En quelques saisons historiques, les Salons et les Cénacles ont pu — et pourraient — converger. Leurs univers ne sont pas, toujours, antinomiques. Même s'ils ne sont pas *accordés*, ils peuvent être d'accord sur quelques objectifs politiques. Il demeure que voilà deux mondes étrangers. Si j'avais à interviewer Françoise Giroud, je lui demanderais ce qu'elle pense des Mili-

tants. Inversement, à J.M. Domenach, je demanderais ce qu'il pense de la Bourgeoisie intelligente. Voilà qui serait bien intéressant à savoir : comment du cœur de chacune de ces deux « cultures », on voit l'autre.

UN UNIVERS « EXCUSABLE »

Donc, l'ambiance diffère ! O combien ! Quant à la substance, c'est pareil. Non pas seulement parce que Françoise Giroud nous parle, en ce style journalistique dans lequel elle excelle, des choses de la vie, tandis que J.M. Domenach nous parle, en philosophe, du monde des idées. Egalement, parce que sur les points-clés — Dieu, le bonheur, le monde — leurs points de vue sont écartés.

L'univers de Françoise Giroud est, en définitive, assez aisément, saisissable.

— *Dieu ?* Elle ne le veut pas connaître : « Je crois depuis longtemps, avec Stendhal, que la seule excuse de Dieu est qu'il n'existe pas » (p. 20) « Le Seigneur de la Terre est, je le crois, fils du hasard » (p. 48). Bref, le grand-prêtre de Françoise Giroud est Jacques Monod.

— *Le bonheur ?* Il existe, elle l'a rencontré et su le capter. « Je crois que le bonheur existe. La preuve en est que, soudain, il n'existe plus... Bonheur cent fois perdu, cent fois reconquis sur la douleur, l'absence, la maladie, l'âge, la mort, cicatrices oubliées, blessures fraîches qui n'en finissent pas de saigner, combien de fois faut-il que le bonheur vous ait glissé entre les doigts pour apprendre qu'il reviendra si on lui laisse la porte ouverte ! Donnez-moi l'espérance, je m'arrange du reste... Bonheur : communion dans la fête, dans l'amour, dans la fête de l'amour » (p. 42).

— *Le monde ?* Ah ! que ce monde est beau. Que le progrès est admirable ! Qu'il faut s'accommoder des permanences ! « Je crois que l'âge mental de l'humanité est encore très bas par rapport à celui qu'elle peut atteindre » (p. 70) — il y a du Louis Pauwels là-dessous. « Je crois qu'il n'y a pas de bons régimes. Tous reposent sur la coercition plus ou moins avouée et la sujétion dans laquelle la classe des maîtres tient les autres. Seules les minorités dirigeantes respirent. Parce qu'elles commandent. Subir, c'est étouffer » (p. 94) — ça sent Alain, cela. « Je crois au progrès, même lorsqu'il est seulement une façon de changer le malheur » (p. 96). « Je ne crois pas que la justice règne jamais parce que l'injustice n'est pas dans les lois, elle est en chacun de nous » (p. 130) — Raymond Aron doit rôder dans les environs. Mais, « le monde serait pire, le malheur plus cruel.. la société plus mauvaise, s'il n'y avait pour combattre le Mal, ou, si l'on veut, l'idée que je m'en fais, des forces sans cesse reconstituées » (p. 86) — donc, un certain engagement politique est de rigueur, car il faut veiller au grain.

En bref, il y a beaucoup de relativisme dans cet univers-là. Et pour y faire face l'attitude choisie semble, bel

et bien, être : « Ne croyons trop à rien et ne pensons pas trop à trop de choses ». « Pour le superficiel, ruser » écrit Françoise Giroud. Probablement, s'il était dans ces propos-ci de critiquer cette culture-là, devrait-on lui demander si elle ne ruse que pour le « superficiel ». Si elle n'escamote pas, avec un « certain sourire » l'insoluble du phénomène humain. Mais aurait-on droit d'articuler cette critique ?

D'une part, Françoise Giroud nous confie qu'elle ne cherche pas à dissiper les mystères : « Je me contente de vivre une vie seulement excusable », disait Montaigne. J'aimerais, au jour de ma mort, avoir le droit de penser que j'ai mené une telle vie. Seulement excusable ». Excusable ? Peut-être faudrait-il ajouter : et supportable.

D'autre part, pour vivre, qui de nous n'escamote un tantinet les abîmes infinis ? Hormis Pascal ! Et encore... il doit bien parler pour survivre.

UN UNIVERS OCEANIQUE

L'univers de Jean-Marie Domenach est beaucoup plus compliqué à présenter. D'abord parce qu'il est moins « classique » que le précédent qui, somme toute, n'est que la « philosophie des lumières » actualisée et quotidiennisée. C'est un univers océanique où sur fond de Malraux, Barrès, Chateaubriand, et sous les auspices de Victor Hugo, s'entrecroisent Guehenno, Bernanos, Mounier, Illich, Castoriadis, etc... Ensuite le livre de J.M. Domenach contient des développements importants sur la croyance, le « croyable » et le « langage » qu'il est difficile d'insérer dans cette « lecture parallèle ».

Dans le cadre de celle-ci, retenons seulement ce qui a trait à nos trois coordonnées.

Dieu ? Jean-Marie Domenach, c'est l'anti-Frossard par suite de deux circonstances. D'une part, la croyance en Dieu il l'a reçue par l'hérédité et l'éducation. C'est un chrétien de la vieille chrétienté ; en somme, sans se méfier des grandes conversions, elles ne le fascinent point. « Mon originalité est d'avoir persisté ». D'autre part, Dieu, il ne l'a pas rencontré.

Sur ce point, en vérité, je m'aventure. En effet, Domenach — qui a horreur de la confiance et même de créer l'illusion de la confiance, cela ressort à chacune de ses 281 pages — ne nous livre pas le fin fond de son regard sur Dieu. Il me semble que dans les pages qu'il consacre au problème de Dieu, c'est l'état de la « question de Dieu » dans l'intellectualité contemporaine qu'il dresse plutôt qu'il n'évoque sa démarche personnelle. Aussi bien, il nous l'avoue sans ombrage. Dieu, « je ne puis en rendre compte raisonnablement » (p. 159 -).

Ne forçons point le secret de l'expérience intime. Observons, néanmoins, que les voies de Dieu sont doubles, dans cet univers. On adhère à Lui par une conclusion de l'intelligence et par l'ivresse du sentiment. Pour

que l'homme existe, Dieu doit être. C'est ce que donnent à penser ces phrases figurant au dos de l'ouvrage : « Si l'homme semble lointain, comme Dieu est proche ! On oublie que l'état naturel du cosmos, c'est la nuit, comme le faisait remarquer Victor Hugo, et que toute lumière nous vient d'ailleurs. Cette lumière, je la vois derrière ce qui aide à penser la société et à la réformer. Illich, Castoriadis... Ce n'est pas pour moi l'alternative pathétique du salut, mais la garantie de la liberté raisonnable et du bonheur autonome ». Il y a du Maurice Clavel là-dessous.

Sous un autre biais, Dieu vient par le sentiment. « La musique quelquefois, ou bien la cathédrale de Chartres dans le soleil, ou bien une peinture de Giotto — certes pas de Rubens ou de Tintoret — et même de Monet, m'imposent la présence divine... » (p. 158).

Il reste que Dieu est un « trou » : « Si je creuse, je n'aboutis à rien de solide, sur quoi je puisse me heurter ou me reposer. Sartre a raison : l'homme est construit autour d'un trou. Mais pourquoi veut-il que l'abolition de Dieu soit indispensable à cette conscience, à cette liberté, alors que précisément, c'est dans cette absence, cette fuite d'oiseau, que Dieu m'entraîne » (p. 159).

« Serais-je plus juif que les Juifs ? » se demande J.M. Domenach (p. 158). Peut-être, est-ce là le secret, en effet. Il y a en Domenach du Moïse devant le Buisson ardent mariné par le regret de n'être pas Hegel.

En tout cas, face au Dieu ô récusé et évacué de Françoise Giroud — voici le Dieu qui tracasse.

Le bonheur ? Ça relève de la vie privée, n'en parlons pas ! semble penser J.M. Domenach. Et, de plus, puisque « l'amour se tait, comme la souffrance » (p. 281) les mots pour le dire manquent. En définitive « il n'y a pas de traduction intellectuelle de tout » (Nietzsche) — cité p. 280). Dès lors, il est difficile de comparer sur ce point le « bonheur à la Domenach » et le « bonheur à la Françoise Giroud ».

Le mot, d'ailleurs, est presque absent du livre. Je ne suis parvenu à l'y trouver que quatre fois dont une sur la couverture (où il est, au surplus, assorti de l'adjectif « autonome » qui le neutralise).

Toutefois, si la pudeur empêche Jean-Marie Domenach de parler du bonheur et si le mot n'est écrit que rarement, le bonheur perce de-ci de-là. Il s'agit d'un bonheur à ravir les écologistes, le bonheur qui vient « de la fatigue bienheureuse qui suit une journée de ski, de l'harmonie unique que fait un boyau de vélo, sur une route légèrement gravillonnée » (p. 280). Mais — et, peut-être surtout, il y a le bonheur qui naît de l'« exaltation », des « séductions de la mobilisation historique » (p. 50).

Au bonheur, Françoise Giroud associait Venise. Pour Jean-Marie Domenach, le bonheur vient de l'événement

nement collectif... « Je n'ai réellement cru en moi que dans les moments de ferveur collective, et c'est pourquoi ma nostalgie retourne si souvent vers l'époque de la Résistance et de la Libération ». Dans quelle mesure une personnalité est-elle formée par l'événement qu'elle a rencontré au moment propice ? dans quelle mesure certaine disposition de cœur et d'esprit, fruit d'une culture, d'une éducation appelle-t-elle certains événements ? c'est une énigme que je ne suis pas capable de trancher (p. 49-50). Et aussi : « j'ai grandi... dans une atmosphère de ferveur... j'ai communiqué dans les vapeurs d'encens, au chant des cantiques, de la *Marseillaise* et de l'*Internationale*, autour des feux de camp de la J.E.C. et sur le camion à gazogène qui emmenait notre maquis, la mitrailleuse pointée par-dessus la cabine. Plus tard, ce fut dans les arrières salles de bistrots... » (p. 29).

Heures de bonheur décisives qui ont profondément marqué Domenach et l'amènent à penser à la manière de Bernanos que, désormais, « ce monde est froid comme un suaire ».

Le monde ? Tandis que Françoise Giroud se sent à l'aise dans ce monde d'aujourd'hui ni pire ni meilleur, et plutôt un peu meilleur que les autres, J.M. Domenach ne cesse de prendre ses distances à l'égard de ce monde. De tout le monde de ce monde. Jean-Marie Domenach est un moraliste dans la lignée de Léon Bloy et de Georges Bernanos. Du coup, peu sont épargnés O hommes que vous êtes ridicules ! nous laisse-t-il entendre.

Des « dignitaires de la gauche » — seule la C.F.D.T. semble épargnée — aux « nouveaux philosophes », sans parler, évidemment, du Parti Communiste et en passant par les « dignitaires ecclésiastiques », nul n'échappe à son courroux. Quant aux Français ordinaires, ils sont durement fustigés — et là j'ai envie de protester contre ce tic intellectuel : « Ces niais, ces routiniers, ces casaniers... ce personnage répugnant du petit bourgeois qui fraude le fisc, pille la Sécurité Sociale, inscrit sa femme au chômage, dérobe ses fils au service militaire » Pourquoi taper ainsi, sur les gens ordinaires ? Au surplus est-ce les « petits bourgeois » ? (p. 126) que vise J.M. Domenach. Pourquoi, donc, mettre sur le dos de ceux-ci des pratiques des Grands Bourgeois ?

En outre, « ennemi public n° 1 » de Jean-Marie Domenach : la télévision, la « niaiserie télévisée ». Bof ! il y aurait beaucoup à dire sur les méfaits que Domenach met à la charge de la télévision, ne succombe-t-il pas à une idyllisation des rapports interpersonnels et de la communication sociale, au temps des veillées des chaudières ? Ah ! que le « peuple » est beau et héroïque dans la chanson de geste imaginaire qu'ont composée Michélet et tutti quanti. Et si le *peuple*, aujourd'hui, c'était ça : ces « vacanciers hilares (qui) vont exhiber leurs bedaines sur les plages des cinq continents » (p. 148), ces téléspectateurs. Sur ce point, Françoise Giroud n'est-elle pas plus proche de la réalité ? « Je ne crois pas, écrit-elle, qu'il y ait jamais eu belle époque et bonne société » (p. 130). Pitié, rangeons l'idée de « décadence » au

musée des idées antiques ! Voire enterrons-la comme une idée morte parce que fausse.

En tout état de cause, cette « nausée » pour la prosaïcité du monde, oblige Domenach, même s'il ne croit plus à la « révolution-affrontement », à la « Révolution-mobilisation », à quêter les voies et moyens d'une rupture révolutionnaire. Pour sûr, il en a d'autant plus de mérite qu'il n'a pas de propension naturelle à la contestation des pouvoirs : « Je ne suis pas un rebelle-né » (p. 63). Mais il sait que « de la proportion des rebelles dépend la respiration d'un peuple » (p. 63).

De plus, il n'est pas de ceux qui crient « Etat, Etat, je te hais », et, à l'inverse « Autogestion, Autogestion ! quand tu voudras ! ». Il observe courageusement que « l'absence d'une conception raisonnable du pouvoir est ce qui manque le plus à la pensée française aujourd'hui » (p. 255) et qu'« il n'est pas sérieux de définir l'Etat comme une machine à produire la violence, alors qu'il est, d'abord, une machine à réduire la violence » (p. 257). Aussi il lui semble que « hors d'une anthropologie... qui inclut la considération du pouvoir, il n'y a pas d'espoir durable pour la liberté » (p. 264).

A quoi rêve, donc, Jean-Marie Domenach ? « Je crois plus que jamais, écrit-il, à des formes nouvelles de société dont l'amitié m'a donné le goût et dont un début de pratique ne m'a pas détourné. Je reste socialiste en ce sens original, imprescriptible, que l'économie doit être maîtrisée par les hommes et servir des fins humaines (p. 249)... Ce n'est pas l'exaspération du conflit, l'éréthisme de la revendication qui sont révolutionnaires, mais l'accord populaire sur les limites entre lesquelles se situe l'optimum social... Les gens sont très capables d'en débattre et d'en décider » (p. 244).

Jean-Marie Domenach parie pour Illich. Il reste un fervent de l'utopie.

*
* *

Oui, vraiment, deux livres, deux univers : Ah ! que ce monde est « vulgaire » ! Le peuple peut l'ennoblir ! semble s'écrier Jean-Marie Domenach, avec passion.

Ce monde n'est pas si mal ! Peut-il être mieux ? Oui, mais... soyons heureux quand même ! semble dire Françoise Giroud, gentiment.

Françoise Giroud ? Jean-Marie Domenach ? Deux auteurs ? Non ! Deux univers culturels ! Le relativisme et la passion.

René PUCHEU

(1) Cf. n° spécial de « France-Forum » consacré à Gilbert Dru ; avec des textes de J.M. Domenach, Henri Bourbon, M.R. Simonnet, Etienne Borne, Maurice Guérin. n° 58, Juillet-Août 1964.

APPRENDRE LA CRISE

par Jean-Pierre PREVOST

Le monde vit actuellement des années maussades. Le sentiment d'une crise profonde, générale et durable est largement répandu. L'âge d'or se décline à nouveau au passé. On se prend à rêver de ces belles années de croissance qui, de 1950 à 1973 auraient permis aux habitants de la planète, de vivre heureux. Il n'est plus possible désormais d'écouter un discours politique, de lire un journal sans qu'il soit question de la Crise, une crise « à tout faire » qui prend même peu-à-peu, dans les conversations, la place des considérations météorologiques.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette obsession de la crise, particulièrement dans un pays comme la France, où la moitié de l'opinion ne s'est pas remise de l'amère déception des dernières élections législatives. Tout est relatif, en effet, dans les appréciations de l'opinion. Ses points de références ne sont jamais objectifs. Que lui importe ce qui se passe dans la plupart des autres pays ! Qui se souvient du niveau de vie d'il y a seulement dix ans ! Même ceux qui n'ont rien à craindre pour leur emploi et qui constituent la majeure part de la population active, même ceux qui ont suffisamment amassé pour ne pas avoir à redouter l'approche de leurs vieux jours, s'inquiètent de la crise et en parlent sans cesse.

Encore faudrait-il savoir de quelle crise, il s'agit. Le Millénarisme, nouvelle manière, se nourrit en effet à de multiples sources, les statistiques sur le chômage et la stagnation des investissements s'enchevêtrent avec la baisse récente de la natalité ce qui est déjà un autre problème, mais plus étrangement encore avec le tarissement des vocations que connaît l'Eglise catholique et la baisse de la pratique religieuse ou la disqualification chez nos meilleurs intellectuels, ceux du moins qui tenaient jusqu'ici le haut du pavé. En toile de fond, les nuisances de la croissance économique, les angoisses de l'homme moderne et plus largement ce déclin de l'Occident prophétisé depuis plusieurs générations assombrissent encore l'horizon et font douter de l'avenir.

Vivre avec la crise, puisque crise il y a, impose donc, si l'on veut échapper aux phantasmes et aux affolements, un effort de clarification en ce qui concerne le diagnostic, et de prévision en ce qui concerne le pronostic, de telle sorte qu'il devienne possible d'apprécier les réponses proposées, ou, qui sait, d'en inventer de nouvelles.

UN TRIPLE DIAGNOSTIC

Pour ceux qui cherchent un emploi, il n'est pas nécessaire de faire un long dessin en vue de leur expliquer en

quoi consiste la crise. L'exode industriel succède en quelque sorte à l'exode agricole. Des régions entières sont sinistrées. La « marée noire » du chômage poursuit sa progression au rythme de 10 à 15 % l'an sans qu'il soit possible de la stopper, si l'on se contente de se servir des instruments habituels.

Tout concourt à son inexorable progression. La croissance économique est trop faible. Il faudrait nettement dépasser les 4 % pour espérer créer des emplois nouveaux. Or le cap des 3 % est difficilement atteint depuis deux ans et il ne faut pas espérer beaucoup mieux en 1979.

Mais même, avec une croissance « forte », proche de 5 % — une barrière que les Japonais, « cordon bleu » toutes catégories, ont du mal eux-mêmes à franchir — les difficultés resteraient considérables. Face à la concurrence des pays à bas salaires, des nations prolétaires, les industries de main-d'œuvre des pays « développés » baissent les bras, les unes après les autres. Le textile, la sidérurgie, les chantiers navals sont déjà durement frappés, encore qu'il ne faille pas généraliser. Il existe des entreprises viables même dans les secteurs les plus atteints. Et les erreurs de gestion sont souvent la première cause des fermetures d'usines. Ce n'est pas par hasard si le Commissaire au Plan, Michel Albert, parlait récemment de « l'archéo-impérialisme » de l'industrie française.

Quoi qu'il en soit, les difficultés ne sont pas terminées. On frémit à la pensée du jour où l'industrie automobile, qui demeure contre toute attente notre industrie la plus dynamique, sera elle-même atteinte. Pourtant, ce jour viendra, inéluctablement — les Sud-Coréens ne sont-ils pas en état dès à présent de produire des voitures cinq à six fois moins chères que les nôtres ? Et il sera trop tard alors pour penser à une reconversion qu'il aurait fallu engager, cinq ans plus tôt.

De même, le secteur tertiaire jusqu'ici protégé sera atteint à son tour. Déjà le recrutement se tarit dans les banques et l'assurance, dans l'enseignement notamment. La révolution technologique ne s'arrête pas et chasse inexorablement l'homme des emplois les moins sophistiqués. Après tout, cela s'est toujours passé ainsi, le porteur d'eau et le casseur de cailloux ont disparu silencieusement, puis l'employée de maison et le palefrenier. Et chaque fois, d'autres emplois furent créés.

C'est ici que l'on atteint peut-être un second niveau de la perception générale de la crise. L'homme moderne

s'était habitué à un certain modèle de croissance. Une génération entière a grandi, est arrivée au pouvoir dans l'ignorance de ce qui se passait avant que le monde industrialisé ne s'installe dans ce cycle long de prospérité qui a duré pratiquement vingt cinq années (1). Privé du confort de la croissance, chacun se retrouve désemparé... et cela d'autant plus que des voix de plus en plus nombreuses attirent l'attention sur les effets néfastes de la croissance industrielle (2).

Depuis le cri d'alarme du Club de Rome plaidant, de façon que certains ont considérée comme prémonitoire, pour une « croissance zéro » jusqu'aux appels des écologistes, tout s'est ligué pour inquiéter les bénéficiaires de la croissance, ces actionnaires de la société de consommation, toujours avides de toucher leurs dividendes, alors même que l'édifice se disloquait.

D'où l'extrême confusion dans laquelle vit notre société depuis quelques années. Inconscience et contradictions règnent en maîtres. La peur du chômage va-t-elle provoquer un sursaut dans l'opinion, la recherche d'une solution collective fondée sur la solidarité ? On pourrait, il est vrai, concevoir une société où le partage du travail assure à chacun un emploi. C'est tout le contraire qui se produit, depuis le Président de la République qui récuse cette notion de partage de l'emploi, jusqu'aux salariés en quête de travail noir supplémentaire en passant par les syndicats et les employeurs hostiles pour la plupart au travail à temps partiel.

La consommation d'électricité est un autre révélateur. La panne générale du 19 décembre dernier aurait été évitée si, depuis que les pouvoirs publics ont fait campagne pour les économies de chauffage, les Français ne s'étaient précipités, par millions, sur les appareils de chauffage d'appoint. D'ailleurs, on sait bien qu'une collectivité menacée accroît sa consommation. Et ce n'est pas le moindre paradoxe de cette crise que de constater que la consommation des ménages n'a jamais été aussi élevée et continue de croître coûte que coûte...

Au niveau du partage des revenus, l'inconscience est encore plus grave car elle conduit fatalement à des tensions extrêmes, à des troubles sociaux dont les incidents violents de Caen, de Nantes et de Saint-Chamond, à la fin de 1978, pourraient bien avoir servi de répétition générale. Il existe un consensus général dans ce pays en faveur de la revalorisation des bas salaires, seul le taux de revalorisation est un sujet de désaccord, et de fait l'augmentation a été rapide ces dernières années pour les catégories les plus défavorisées. Mais si l'on veut éviter de compromettre notre redressement économique, cela suppose que les autres catégories s'imposent quelques contraintes... à commencer par les plus privilégiés.

Or ceux-ci, depuis la divine surprise des élections législatives, n'ont eu de cesse d'accroître leur fortune. Les capitaux placés en Bourse, par exemple, ont vu leurs plus-values s'élever à 50 % environ, au cours de l'année 1978. Les détenteurs de ces capitaux ont ainsi vu leur

fortune, en valeurs mobilières, croître de moitié et parfois bien davantage. On aurait pu penser que ceux-ci trouveraient normal de laisser à l'Etat, au titre de la solidarité nationale, une petite fraction de ces plus-values. Ce fut le contraire. Sous leur pression, la loi sur les plus-values de 1976 fut abrogée en ce qui concerne les valeurs mobilières et l'un des premiers actes de la nouvelle législature fut d'adopter la loi du 5 Juillet 1978 sur les plus-values mobilières, le Gouvernement devant à plusieurs reprises reculer devant le Parlement pour aboutir à un texte extrêmement anodin. « La loi sur l'imposition des gains nets en capital est complexe » lit-on dans la note d'information d'une grande banque, « mais sa sévérité est très relative, la majorité des détenteurs de portefeuilles ne devrait pas en subir rigoureusement les effets... Il paraît évident que les clients pourront compter sur l'appui de leur banquier et de leur agent de change, pour régler leurs problèmes ». Et la fin de l'année 1978, fut marquée en Bourse par la multiplication des « combines » qui permettront effectivement en 1979 et les années suivantes de gagner beaucoup d'argent sans être imposé sur les plus-values. Au niveau plus général, une réforme fiscale qui frapperait les grosses fortunes paraît sans cesse renvoyée aux calendes grecques. Il sera intéressant, de ce point de vue, de voir l'avenir qui sera réservé aux propositions du Rapport des trois « sages » qui se prononce en faveur d'une taxation renforcée des grandes successions.

L'imagination des gouvernants et de l'administration peut être immense. Sans élan de solidarité nationale, il n'y a jamais eu de solution aux grands fléaux. La « réification » de la vie quotidienne, l'accumulation des objets ménagers, de l'automobile à la télévision et aux machines à laver, l'emportent désormais sur l'amitié et les relations sociales, l'âpreté au gain, de ceux qui possèdent, le retranchement des familles sur elles-mêmes (de ce point de vue, on peut se demander si la propriété de la maison familiale loin d'intégrer davantage dans la société n'a pas pour résultat inverse de multiplier les bastions dans lesquels se réfugient l'égoïsme et la peur), tout ceci marque le déclin d'une civilisation, de notre civilisation.

Au-delà de la crise économique et de la crise de la société de croissance, ne sommes-nous pas entrés en effet dans une crise de civilisation ? Dans un discours retentissant prononcé à Harvard le 8 Juin dernier, et qui a quelque peu scandalisé, Soljenitsyne a porté un jugement extrêmement sévère sur l'Occident, récusant catégoriquement notre type de civilisation comme modèle pour la Russie elle-même. « A travers d'intenses souffrances, mon pays a maintenant accompli un développement spirituel d'une telle intensité que le système occidental, dans son état actuel d'épuisement spirituel, ne présente aucun attrait. Après les souffrances de décennies de violence et d'oppression, l'âme humaine aspire à un univers plus élevé, plus chaleureux, plus pur que celui offert par les présentes habitudes de vie collective, conditionnée par l'invasion révoltante de la publicité, une télévision assourdissante et une musique insupportable ». Et le jugement du grand écrivain russe, après trois

années de retraite silencieuse aux Etats-Unis, tombe avec la rigueur d'un prophète de l'Ancien Testament : « Un déclin du courage est sans doute le trait le plus frappant pour qui observe de l'extérieur l'Occident d'aujourd'hui. Le monde occidental a perdu son courage civique, à la fois comme un tout et séparément, dans chaque pays, chaque gouvernement, chaque parti politique et bien entendu aux Nations Unies. Doit-on souligner que depuis les temps les plus reculés, le déclin du courage est considéré comme le commencement de la fin ? ».

Cette analyse, Soljenitsyne n'est pas le premier à la faire. Parvenu à un degré élevé de richesse matérielle, grâce à son pari technique, l'homme occidental, tel le Dr. Faust, ne paie-t-il pas sa réussite du prix de son âme ? Dans « *le malaise de la civilisation* », Freud avait analysé avec lucidité et préscience les retombées négatives pour l'individu d'un progrès collectif dont il pouvait observer les prémisses. On peut résumer ainsi sa thèse : l'envers de tout gain de civilisation pour l'espèce est une perte de bonheur pour l'individu ; à l'accroissement de civilisation humaine collective correspond une diminution de liberté, une baisse de force affective pour l'âme individuelle. On peut aussi y trouver l'origine du mouvement de retour à la terre, à la nature, lorsqu'il écrit : « Notre sentiment actuel du Moi n'est qu'une partie rabougrie d'un sentiment vaste, universel même, conforme à une parenté plus intime entre le Moi et le monde environnant ». (3).

Ainsi déspiritualisé, conditionné, coupé de la Nature, l'homme occidental irait-il tout droit à sa perte ? Vision particulièrement pessimiste et qui est plus souvent présentée pour faire réagir et réveiller que pour se lamenter. En effet, le propre de la société occidentale a toujours été cette fuite en avant qui, de crise en crise, la conduit à un état nouveau. Volontairement innovatrice — par opposition aux sociétés traditionnelles — son histoire est faite de ruptures, d'inventions, d'adaptations. Prométhée et Sisyphe à la fois, l'homme occidental prend tous les risques et recommence indéfiniment, les crises n'étant jamais que ces corridors obscurs et douloureux qui permettent de passer, selon la formule de Gramsci, de « ce qui est vieux et qui est en train de mourir à ce qui sera nouveau et ne peut être en vie ».

LA PERTE DU FUTUR

Pour qu'une crise soit supportable encore faut-il avoir un espoir, une foi en l'avenir. Est-ce le cas actuellement ? Il est permis d'en douter. De quelque côté que l'on regarde, l'homme occidental apparaît comme un assiégé à tel point que l'on a pu parler d'une « perte du futur » (4) alors qu'il n'était question tout au long de la période de croissance que du « choc du futur » (5).

« Des rêves moroses, sur toile de fond de violence et de déprime, hantent le sommeil de la belle assoupie » écrit André Fontaine (6). La France est en effet particulièrement frappée par cette morosité quasi-univer-

selle. Pour s'être lancés à corps perdu dans l'aventure de la croissance, et y avoir pris goût, les Français dans leur immense majorité ne paraissent pas prêts à y renoncer. Mais ils butent sur les « contraintes extérieures », dont Raymond Barre leur a révélé le caractère impérieux. Et passant d'un seul coup de l'exaltation au découragement, constatant l'absence de tout espoir politique, du seul fait des divisions internes de l'opposition comme de la majorité, ils se réfugient dans leur petit cocon familial, en prévoyant le pire et, vieux réflexe gaulois, rentrent la tête dans les épaules de peur que le ciel ne leur tombe dessus (7).

Si l'on essaie toutefois de dépasser le stade des péripéties et des déconvenues politiques, trois phénomènes essentiels que nous nous bornerons ici à énumérer permettent de comprendre cette angoisse face à l'avenir qui constitue assurément un facteur d'aggravation de ce qu'on nomme la crise :

1. *L'invasion technologique.* « Plus la société est technicienne, plus elle est insupportable à l'homme » écrit Jacques Ellul (8) ; faisant écho en quelque sorte à Freud. On pourrait ajouter que plus la technique envahit le monde, plus elle fait peur. Qu'il s'agisse du nucléaire, de l'informatique ou des travaux des biologistes sur l'embryon on ne peut que constater chaque fois un phénomène collectif tantôt de rejet violent, tantôt d'angoisse impuissante.

L'hostilité ouverte aux centrales nucléaires a perdu de sa vigueur, mais cela ne signifie certainement pas que l'opinion a cessé de redouter des accidents catastrophiques. Les experts ont beau expliquer qu'à quantité d'énergie égale, les mines de charbon continuent de tuer cent fois plus que le nucléaire, cela ne rassure pas.

De même, l'informatisation croissante de la société est ressentie comme un risque grave pour les libertés. Là encore, les experts peuvent écrire : « suivant la politique dans laquelle elle s'insérera, elle apportera le meilleur ou le pire » (9), l'opinion ne retient que l'hypothèse pessimiste, l'inexorable mise en carte de toute la population, le conditionnement généralisé, tout ce qu'Orwell avait prophétisé dans *1984*.

Dans un domaine tout-à-fait différent, la naissance en 1978 du premier bébé-éprouvette, en Angleterre, a suscité un embarras général, à côté de sérieuses réserves morales. L'annonce que les biologistes ont repris leurs recherches en matière de génétique n'a pas reçu une grande publicité mais depuis le Dr. Frankenstein des progrès ont été réalisés qui ne sont pas forcément rassurants.

2. *La montée du Tiers-Monde.* L'attitude à l'égard des pays en voie de développement est ambiguë. Les Français ne se sont jamais vraiment consolés de la perte des colonies, ils trouvent tout naturel que les peuples récemment émancipés connaissent des difficultés et que les jeunes Etats soient fragiles (« Je vous l'avais bien

dit...). Mais depuis la crise du pétrole et ce jour de 1976 où un député brandit à la tribune de l'Assemblée des sous-vêtements « made in Singapour », le Tiers-Monde apparaît comme un concurrent dangereux et déloyal.

Sa puissance démographique effrayait déjà. Sur les six milliards d'êtres humains que pourrait compter le globe en l'an 2000, combien appartiendront au monde industrialisé et combien seront affamés ou en quête de « rat-trapage » ? Mais on n'imaginait pas que le Tiers-Monde exporterait si vite le sous-emploi de ses enfants. Le monde regorge désormais de main-d'œuvre aux doigts agiles ou à la poigne solide, disciplinée en outre et avide de travailler dont la formation ne pose plus de problèmes... et dont les salaires sont dix fois, vingt fois inférieurs à ceux de l'ouvrier européen et parfois même japonais !

Faute d'une idéologie commune, d'un centre de commandement unique, le Tiers-Monde offre, par ailleurs, sur le plan politique, une image floue. L'impérialisme soviétique a échoué, jusqu'ici dans le Tiers-Monde. Après l'arrivée des Cubains en Angola, certains voyaient déjà l'Afrique toute entière basculer du côté de Moscou. Le bilan de l'année passé n'est pas, finalement, aussi positif que cela pour l'U.R.S.S. De même, en Asie, la victoire apparente du Vietnam au Cambodge, premier événement majeur de cette année, pose plus de problèmes aux pays concernés, à la Chine, à l'U.R.S.S., qu'il n'en résoud. Le Sud-Est asiatique, même s'il reste troublé et instable n'est pas passé tout entier au communisme. D'ailleurs de quel communisme s'agirait-il ?

Onniprésent et insaisissable, misérable autant qu'indispensable, le Tiers-Monde fait peur à l'Occident qui se sent menacé sans pouvoir analyser avec précision ses frayeurs.

3. *La crise des Empires.* Depuis le début des années soixante, les rapports de force au niveau international n'avaient guère évolué. Même l'abandon des Américains au Vietnam était resté apparemment sans conséquence sérieuse pour les pays proches de la péninsule indochinoise infligeant un démenti aux auteurs de la théorie des dominos. Au Moyen-Orient, le Liban était offert en holocauste sans qu'on soit sûr que cela mène à la paix. En Afrique, quelques états changeaient de camp... Pour l'essentiel, le partage du monde, que l'on tient toujours à dater de Yalta, restait stable, et par là-même ce climat de détente méfiante avec lequel le monde a appris à vivre depuis la fin de la guerre froide. Qui oserait dire aujourd'hui que vingt années semblables s'annoncent ? Au fur et à mesure que le monde se rétrécissait, du fait de l'intensification des échanges (avant comme après 1973, le commerce international s'est toujours développé plus rapidement que la somme des P.N.B. de l'ensemble du monde), et des communications, les grands empires modernes, les Etats-Unis, l'U.R.S.S. perdaient de leur influence et entraient en crise.

Sans doute, Soviétiques et Américains détiennent-ils toujours les moyens de détruire la planète, et leur puissance militaire est-elle même plus importante que jamais, quels que soient les accords de limitation des armements auxquels ils parviennent. Mais cela ne suffit pas à fonder la puissance.

Du côté des Etats-Unis, l'échec du Vietnam, l'affaire du Watergate, et la crise du dollar ont ébranlé les fondements d'une politique impériale : l'intervention militaire sur un point quelconque du globe devient politiquement d'autant plus impossible qu'elle n'est pas forcément payante, les pouvoirs présidentiels sont probablement pour une longue période limités par un Congrès ombrageux et isolationniste, le dollar enfin demeure la monnaie de la première puissance économique mondiale mais a cessé de fait d'être le pivot du système monétaire international ou de ce qu'il en reste. Bien plus, au niveau des mentalités ou des mœurs un certain pourrissement de la société américaine est enregistré avec la paupérisation de larges secteurs de la population et le développement de la drogue dans la jeunesse notamment sans qu'on puisse savoir si le dynamisme économique incontestable suffira à enrayer ces signes de décadence. Enfin le leadership, quelque peu confus et incertain, du Président Carter, confirme cette impression de relative incertitude que donne aujourd'hui l'Amérique.

La situation est évidemment beaucoup plus grave en ce qui concerne l'Union Soviétique. Là, l'Empire est sérieusement ébranlé au point que l'on peut parler d'éclatement (10). Les dirigeants les plus âgés du monde (excepté les Chinois mais ceci est une autre affaire) ont dû enregistrer depuis une décennie de multiples échecs. A l'intérieur, la montée des ethnies n'a pas encore atteint un point de rupture mais les tensions s'aggravent, tandis que le mouvement de contestation intellectuelle s'il n'a pas touché l'ensemble de la population a eu du moins un effet considérable sur l'idéologie. Le communisme est tombé de son piédestal et l'intelligentsia française qui en subissait de plus en plus l'influence vient, avec son inconstance habituelle, de rompre d'un seul coup avec la « patrie du socialisme ». Mais cet abandon est sans importance à côté du défi immense qui menace l'U.R.S.S. et annonce un nouvel équilibre du monde, celui de la Chine enfin réveillée.

1978 marquera le début d'une nouvelle période de l'histoire du monde avec l'ouverture de la Chine au monde, marquée par la signature d'un traité avec le Japon et la normalisation des relations avec les Etats-Unis. La nouvelle longue marche lancée par Teng Hsiao Ping marque la mise en branle d'un continent où les hommes se comptent par milliards. D'un seul coup, le centre de gravité du globe vient de basculer. Comment cela ne s'ajouterait-il pas au désarroi ?

DES REPONSES A TROUVER

Même si ce tableau de la situation et cette analyse de la crise sont fatalement incomplets et subjectifs, il n'est pas

interdit d'en conclure que la crise actuelle reflète le passage d'une époque à une autre et annonce une période de *profonde mutation*. Face à ces perspectives, l'opinion réagit mal. Volonté de conservation des avantages acquis et inquiétude dominant. Le manque de « courage » stigmatisé par Soljenitsyne est évident et se situe à tous les niveaux. Il suffit de constater à quel point cette société menacée s'accroche à son fétiche, l'automobile, ou comment le chômage, ce scandale permanent, est supporté par ceux qui ne le subissent pas et qui se refusent totalement à imaginer quels changements cela suppose dans leur vie pour qu'il disparaisse.

L'opinion est hypnotisée par la crise. Elle l'exagère, et se refusant à tout changement, doute en même temps qu'on puisse en sortir. Ceci explique, sans l'excuser, la pauvreté des réponses proposées à ce jour et le piétinement général que l'on peut constater.

Les idéologies traditionnelles, libérales ou marxistes, demeurent dominantes, mais ne parviennent plus à procéder aux adaptations rendues nécessaires par ce nouvel état du monde. Peut-être cela tient-il à ce que ceux qui s'en inspirent ne connaissent que le monde de la puissance.

S'il s'agit de rendre le futur à une opinion qui doute, s'il s'agit de faire renaître une foi collective à une époque où chacun pratique le repliement sur son petit bonheur personnel ou familial, il faut oser regarder en face cette crise qu'il est déjà si difficile d'apprendre à connaître, afin de dégager les termes de la question fondamentale.

Faut-il chercher les voies du salut dans un surcroît de puissance politique et économique ? Ou faut-il changer de cap ?

C'est la question que pose, par exemple, Denis de Rougemont, lorsqu'il écrit : « Si la société est ainsi faite que la seule alternative qu'elle offre au gaspillage industriel, à la pollution de l'atmosphère, voire à la guerre, c'est le chômage, il est temps de changer de cap » (12).

L'erreur n'est-elle pas de vouloir faire croire à l'homme ordinaire, qui subit les conséquences de la crise, qu'on pourra le sortir de là sans qu'il ait à changer ses comportements ?

Face à une crise aux mille facettes, les réponses sont fatalement multiples et complémentaires mais pour qu'elles soient efficaces, il convient de leur donner une cohérence et comment la leur donner sinon par un retour au spirituel (13).

Le mot fait peur et paraît incongru au siècle où nous vivons. L'adoration du veau d'or a chassé tous les autres cultes ou du moins, les a marginalisés. La réussite sociale, c'est-à-dire financière, est l'objectif premier des familles les plus respectables et ceux qui s'y refusent sont a priori suspects. Plutôt que de réduire ses gains, revenus, prestations, on préfère voir s'accroître la part

prélevée par la collectivité. Les meilleurs se laissent prendre au piège de cette socialisation des risques qui fait de chacun, un peu plus chaque jour, un cotisant-assisté.

Pourtant d'autres comportements se développent, d'autres aspirations commencent à percer qui ouvrent d'autres perspectives. Cela reste discret, souterrain, négligé et cela vaut mieux, trop grand étant le risque d'une récupération dans un discours général où l'emploi de mots nouveaux cache mal la volonté d'immobilisme.

De la société de prospérité que nous avons connue à l'autre société, la nouvelle, dont il est encore difficile d'imaginer le vocable, le passage ne se fera pas sans changement, sans renouvellement. Apprendre la crise, après tout, consiste à devenir un acteur de cette modification qui s'impose, pour que la société de demain ne soit pas une société de misère matérielle et spirituelle.

A chacun de tenir son rôle, à être à la fois maître et élève pour soi-même et les autres. Renforcer par exemple l'unité nationale, par un effort de dialogue et d'ouverture, est préférable à l'exacerbation des sentiments patriotiques, participer à la formidable transformation culturelle de notre époque plutôt que d'ingurgiter les produits tout faits d'une Communication abêtissante, retrouver les vertus de l'austérité et de la frugalité qui permettent le partage véritable et la solidarité, en bref développer, entre l'individualisme et le collectif tout ce qui est réellement communautaire.

Les pistes existent et les expériences aussi. Mais il ne faut pas se faire d'illusion. La démarche ne sera pas facile et sa traduction en actions, en termes de pouvoir et de rapports de force, suppose que l'on ne se laisse piper ni par les mots ni par les apparences. L'idée est cependant présente, vivante, puissante. A ceux qui l'on aperçue de l'aider à faire son chemin.

Jean-Pierre PREVOST

(1) Raymond Aron. *Plaidoyer pour l'Europe décadente*. Laffont 1977

(2) Je me bornerai ici à renvoyer au livre de J.M. Pelt, *L'homme renaturé* (Seuil 1977) bien connu des lecteurs de « France-Forum ».

(3) Stefan Zweig, *Freud*, Stock + Plus 1978

(4) « La crise présente peut s'analyser en une perte du futur » François de Closets, *Scénarios pour le Futur*, Denoël 1978.

(5) Alvin Toffler, *Le choc du Futur*, Denoël, 1971

(6) André Fontaine, *La France au bois dormant*, Fayard, 1978

(7) Le dernier livre de prospective politique, *La Révolution de 1980* de Philippe de Commines (J. Lanzmann et Seghers) indique d'ailleurs avec précision les catastrophes de l'an prochain...

(8) Jacques Ellul, *De la révolution aux révoltes*, Calmann-Lévy 1972

(9) S. Nora et A. Minc, *L'informatisation de la société*. La documentation française 1978

(10) Hélène Carrère d'Encausse, *L'Empire éclaté*, Flammarion 1978

(11) Denis de Rougemont, *L'avenir est notre affaire*, Stock 1977

(12) On notera à ce sujet le retentissement ces derniers mois en France des œuvres de René Girard : *Des choses cachées depuis la fondation du monde* et *Recherches*, Grasset, 1978.

L'EUROPE AU BOIS DORMANT

par Jacques MALLET

La France est un coin du monde qui tombe dans l'oubli. Le peuple français est entré dans le sommeil séculaire et délicieux de toutes ces décadences qui peuplent la planète». C'est par cette citation de Drieu la Rochelle qu'André Fontaine introduit son dernier livre, *la France au bois dormant* (1).

Ce qu'il dit de la France et de son devenir dans un monde mouvant, dur et dangereux, où l'accélération du progrès technique multiplie les risques et les chances, ne pourrait-on l'appliquer plus exactement à l'Europe occidentale ?

Énervée par des années de prospérité exceptionnelle et de confort matériel, accablée aujourd'hui par « la crise », qu'elle parait subir comme une fatalité, résignée à voir son destin se jouer en dehors d'elle, inconsciente de son rôle et de sa mission, on dirait, oui, que l'Europe sommeille. Si le sommeil se prolonge, ce n'est pas un prince charmant qui, demain, la réveillera, mais quelque sorcière grimaçante...

ECLAIRER LES CHOIX

Il est grand temps qu'elle ouvre les yeux sur les réalités, qu'elle sorte de sa léthargie, qu'elle se décide à exister et à agir. La crise est un appel à l'action. Toute action collective répond à un défi. Jamais depuis la guerre, le défi n'a été d'une telle dimension. Il peut être relevé si les nations européennes conjuguent leurs volontés et leurs efforts. D'immenses problèmes communs requièrent d'elles des actions communes qui soient à leur mesure. L'enjeu n'est rien moins que la survie de l'Europe. Sa prospérité, son indépendance, et peut-être sa sécurité, ses libertés, sa civilisation seront, au cours des vingt prochaines années, exposées aux plus graves menaces — d'autant plus graves qu'elles ne sont pas immédiatement perceptibles.

La réponse est politique : une prise de conscience par les responsables, par les citoyens et par les peuples, des

impératifs de cette fin de siècle, qui marque le début de l'âge planétaire.

C'est cette prise de conscience que l'on peut attendre de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. En juin 1979, 50 millions de français, 200 millions d'européens désigneront directement, aux mêmes dates, leurs représentants à l'assemblée de Strasbourg. A cette occasion les partis politiques auront à mener, avec d'autres, une vaste campagne d'information et de sensibilisation, pour éclairer le choix des électeurs. La campagne est au moins aussi importante que l'élection. Car, en ce domaine, l'ignorance des français est extrême. Pourquoi voter pour un Parlement européen quand on ignore tout de l'Europe ?

Il serait fâcheux que l'on ne trouve d'autre remède à l'abstention qu'une « politisation » à outrance — enlisant le débat européen dans des querelles de clocher —, ou une dramatisation artificielle qui la transformerait en une sorte de guerre de religion. C'est apparemment le choix de MM. Marchais et Chirac. Les dirigeants du parti communiste et du R.P.R. y voient sans doute le moyen de camoufler leur déclin électoral — par rapport au P.S. et à l'U.D.F. —, et de grossir le nombre de leurs voix en exploitant le mécontentement et les réactions nationalistes que la crise, avec son cortège de difficultés quotidiennes et de chômage, suscite ou exaspère.

Faut-il aller plus loin et supposer que, pour Jacques Chirac, cette tactique du refus s'inscrit dans une stratégie du recours, dont l'horizon serait l'élection présidentielle de 1981 ? Beaucoup d'observateurs en sont convaincus.

En tout cas, de ce fait, la consultation du 10 juin 1979 n'est pas exempte d'ambiguïté. Sera-t-elle un événement européen à dimension nationale, ou un événement de politique intérieure à prétexte européen ? Très probablement l'un et l'autre. Il apparaît d'autant plus nécessaire de restituer au débat ses véritables dimensions que les pesanteurs de la politique partisane, les pulsions de

l'idéologie et des slogans électoraux tendront naturellement à le faire descendre, ou à le faire dévier.

Que l'élection européenne donne lieu à un large débat politique, rien de plus normal, de plus nécessaire. Encore faut-il mettre les français en garde contre un faux débat sur de faux problèmes.

LES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPEEN

C'est d'abord « l'inutile querelle » qui s'est engagée sur les pouvoirs du Parlement européen.

Il est difficile de s'opposer au principe de son élection au suffrage universel direct, prévue par les traités depuis 20 ans. L'objection constitutionnelle n'a pas de fondement juridique. L'objection politique n'ose trop s'avouer. On ne peut à la fois dénoncer l'Europe technocratique et refuser le renforcement du contrôle démocratique indispensable sur ses institutions.

Reste la question de ses pouvoirs. S'ils sont inexistant, à quoi bon l'élire ? Si l'élection conduit à leur élargissement, la souveraineté nationale ne sera-t-elle pas mise en péril ? Comme il arrive souvent la vérité se situe entre les extrêmes.

Le Parlement européen — plus exactement l'Assemblée des Communautés européennes — existe depuis 1951. L'élection ne modifie pas ses pouvoirs. Ceux qu'il détient aujourd'hui sont limités mais réels, plus importants qu'on ne le croit généralement. « Pouvoirs de délibération et de contrôle » dit le Traité de Rome. Le Parlement européen est consulté avant toute décision importante. La Commission européenne est responsable devant lui. Le Conseil des Ministres l'informe et répond à ses questions. En matière budgétaire, les accords intervenus ces dernières années, depuis l'époque de Georges Pompidou, lui confèrent des pouvoirs comparables à ceux des parlements nationaux. Il peut modifier le budget dans certaines limites. Il peut le rejeter en bloc. La procédure de « concertation », établie depuis 1975, lui donne même la possibilité d'exercer une influence en amont du budget sur les décisions du Conseil, susceptibles d'avoir des implications financières importantes.

De tels pouvoirs apparaissent suffisants pour justifier l'élection directe du Parlement européen.

Une fois élu, se satisfèra-t-il de son statut actuel, qui ne lui confère pas de pouvoirs législatifs ? Rien n'interdit, en effet, d'imaginer qu'il réclame des pouvoirs plus larges. Mais il est exclu qu'il puisse se les attribuer, par une sorte de coup de force, a fortiori qu'il s'érige en assemblée souveraine ou en Constituante.

D'abord pour des raisons juridiques : toute modification des compétences des institutions européennes exige une révision des traités, par un accord unanime entre les gouvernements, soumis à la ratification des Parlements nationaux.

Ensuite pour des raisons politiques : à supposer, ce qui reste à démontrer, que les autres pays s'y montrent tous favorables, ni la France, ni le Royaume Uni, ni le Danemark ne sont disposés à accepter, dans l'avenir prévisible, un élargissement des pouvoirs du Parlement européen. Leurs gouvernements lui opposeraient un veto. Celui de la France bloquerait, en toute hypothèse, la tentative. Le Président de la République l'a déclaré sans ambiguïté.

Au surplus, est-il concevable que le Parlement puisse retrouver au niveau européen le rôle prédominant qu'il n'exerce plus nulle part ? L'hypothèse d'un régime d'assemblée dans la Communauté européenne est tout simplement absurde. D'une épreuve de force avec les gouvernements et les parlements nationaux l'Assemblée européenne sortirait, sans nul doute, vaincue.

Si l'élection européenne comporte des risques, ce ne sont point ceux que d'aucuns pensent. Le premier serait qu'elle aboutisse à une « renationalisation » du Parlement européen. Elus par un scrutin national, sur un programme national, voire nationaliste, les nouveaux députés européens se feraient les défenseurs des seuls intérêts nationaux. L'Assemblée deviendrait un lieu d'affrontement où les conflits d'intérêts entre les pays de la Communauté, jusqu'alors étouffés dans le silence discret du Conseil des Ministres, s'étaleraient au grand jour et trouveraient à Strasbourg une caisse de résonance. Au lieu de contribuer à dégager une volonté commune le Parlement européen durcirait les antagonismes et rendrait les compromis plus difficiles.

Deuxième risque, et non le moindre : que l'Assemblée élue s'enlise dans l'impuissance et sombre dans l'indifférence. Ce ne serait qu'un « parler » où s'échangeraient des flots d'éloquence inutile. L'opinion s'en désintéresserait bien vite, dans la mesure où l'action ne suivrait pas les discours.

Entre ces deux écueils la voie est étroite. Mais l'espoir existe : que le Parlement européen s'affirme par le sérieux de ses travaux, la qualité de ses débats, et de ses hommes — ce qui plaide en faveur de la présence à Strasbourg de leaders politiques nationaux — ; qu'en exerçant ses pouvoirs dans leur plénitude, avec une autorité accrue, il prenne du poids et acquière une réelle influence ; qu'il devienne à la fois une « Chambre de réflexion » dont les avis seront écoutés, et une force d'impulsion politique. Susciter une conscience commune, associer plus activement les citoyens à l'entreprise européenne, engager avec les gouvernements — notamment avec le Conseil européen — un dialogue constructif qui dynamise leur action : voilà des objectifs raisonnables que le Parlement élu est en mesure d'atteindre s'il fait preuve de sagesse, de ténacité, d'imagination.

Ces objectifs auront d'autant plus de chances d'être réalisés que se dégageront à Strasbourg de grands courants politiques « transnationaux » dont il est malaisé de déterminer aujourd'hui les contours. Ils se préciseront

peu à peu en fonction non seulement des doctrines politiques — socialiste, démocrate-chrétienne, libérale —, mais aussi des contextes nationaux, et des choix qui seront effectués sur des problèmes concrets. Une large alliance allant des conservateurs aux libéraux s'opposerait sans doute à une coalition des socialistes et des communistes. Mais rien ne prouve qu'au niveau européen les sociaux-démocrates feront alliance avec les communistes. D'autres formes d'actions communes ou de concertation seraient alors possibles.

Bref tout donne à penser qu'un Parlement élu jouera un rôle plus important que l'Assemblée européenne actuelle. L'Europe, qui accédera ainsi à une nouvelle dimension politique, ne peut qu'y gagner. Seuls s'en affligeront les nationalistes qui ne se résignent à cette élection que dans la mesure où elle ne servirait strictement à rien.

Mais point d'illusions : l'élection du Parlement européen ne sera qu'une étape. Un contrôle démocratique mieux assuré, une participation plus active des citoyens sont, certes, hautement souhaitables. L'Europe a besoin d'une assise populaire. Elle a plus encore besoin d'institutions efficaces, capables de décider et d'agir. Ce dont elle souffre le plus actuellement, ce n'est pas d'un « excès de pouvoir » dangereux pour les souverainetés nationales, mais bien plutôt d'une insuffisance, voire d'une carence des organes de décision au regard des problèmes qu'ils ont à résoudre. La faiblesse des institutions européennes face à la puissance des administrations nationales, telle est la réalité d'aujourd'hui. Il ne faut pas l'oublier.

La démocratisation de l'Europe ne serait qu'un progrès illusoire si elle ne s'accompagnait d'une amélioration de ses méthodes de gouvernement. Le problème est sensible d'ores et déjà dans l'Europe des Neuf, qui fonctionne beaucoup moins bien que l'Europe des Six. Il deviendrait encore plus aigu dans une Europe à 12. C'est pourquoi la réflexion à laquelle se livrent les trois sages désignés par le Conseil européen, à l'initiative du Président de la République, est d'une particulière utilité.

UNE QUERELLE THEOLOGIQUE

Dans ces conditions, le combat théologique engagé contre la « supranationalité » et l'Europe fédérale a quelque chose d'irréel.

Que M. Michel Debré croie sincèrement à la réalité de ce danger pour la France, c'est un bel exemple d'occultation du jugement par la passion et par l'esprit de système. Il semble en être resté à la querelle de la C.E.D. C'est devenu chez lui une obsession qui lui fait discerner partout de noirs complots contre l'indépendance nationale.

Sa logique, si logique il y a, est celle du jacobinisme. Il ne peut imaginer l'Europe organisée autrement que sous la forme d'un état unitaire et centralisé. Or, quoi de plus

évident, l'organisation européenne est, sera tout sauf un super-état unitaire et centralisé détruisant les personnalités nationales. Ce sera un alliage unique au monde d'unité et de diversité, pour lequel il n'existe ni modèle ni précédent.

Infatigable Don Quichotte, cet homme d'Etat perd son sang froid lorsqu'il traite de l'Europe. Il s'acharne à pourfendre des moulins à vent qu'il prend pour des chevaliers bardés de fer.

Certes, il y a vingt cinq ans, les fondateurs de la Communauté ont vu dans la création d'une Autorité « supra-nationale » pour le charbon et pour l'acier la première étape — modeste mais politiquement importante — vers une « Fédération européenne ». Il y a vingt ans, certains signataires du Traité de Rome ont vu peut-être dans la Commission européenne l'embryon d'un gouvernement européen. L'évolution vers le fédéralisme devait être assurée, dans leur esprit, par le passage progressif au vote majoritaire.

Encore n'étaient-ils point des contempteurs de la nation. Pour Robert Schuman, l'Europe supra-nationale devait reposer, il l'a répété bien souvent, sur des assises nationales. Et les pouvoirs délégués par les gouvernements aux institutions de la Communauté Economique Européenne étaient limités à certains problèmes économiques et sociaux.

Depuis lors, qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, l'évolution ne s'est pas faite dans le sens prévu. Le risque a changé de nature: c'est celui d'un enlisement de l'Europe dans la bureaucratie — la plus puissante étant, nous l'avons dit, la bureaucratie nationale. La Haute autorité s'est effacée derrière le Conseil des Ministres. La Commission européenne, indépendante des gouvernements, s'est réduite à un organe de proposition, d'exécution et de gestion ; elle joue le rôle indispensable d'un « honnête courtier » dans les négociations inter-gouvernementales. Le Conseil des Ministres lui-même a, depuis 1966, généralisé la pratique du vote à l'unanimité pour toutes les décisions de quelque importance. Depuis 1974, le Conseil européen des chefs d'états et de gouvernements arrête les grandes orientations politiques, coiffe le Conseil des Ministres et, parfois, se substitue à lui.

Après quinze ans de gaullisme, et quelques années de présence britannique, la Communauté est devenue, en fait, un ensemble confédéral, d'un type nouveau et original, qui améliore les procédures de coopération inter-étatiques et, dans certains cas, — par exemple en matière agricole —, sur la base de décisions unanimes, peut édicter des règles et des législations communes.

Soit dit en passant dans les domaines où existe une politique communautaire, le pouvoir législatif est exercé par le Conseil des Ministres européen. Ses décisions échappent donc au contrôle des parlements nationaux.

Ceux qui s'en indignent ne devraient-ils pas, en bonne logique, réclamer un renforcement des pouvoirs du Parlement européen ?

On voit donc à quel point est artificiel le procès intenté aux institutions européennes existantes par les nationalistes de tous bords. S'il fallait le prendre au sérieux, plutôt que d'y voir une simple manœuvre de politique intérieure, on ne pourrait l'expliquer que par la volonté de remettre en cause le Traité de Rome régulièrement ratifié par le Parlement français, tel qu'il a été appliqué depuis vingt ans par tous les gouvernements de la V^e République. Ce serait une stratégie de rupture et de fermeture, fondée sur le choix délibéré de l'isolement national. C'est peut-être le choix du parti communiste, dont l'hostilité à l'égard de l'organisation de l'Europe occidentale n'a jamais désarmé. On se refuse à croire que ce soit également celui du R.P.R. Ou alors il faudrait supposer que ce qui est bon avec un Président et un Premier Ministre issus de ses rangs devient tout-à-coup mauvais quand la même politique est mise en œuvre par d'autres que par lui. Cela ne relèverait plus de l'analyse politique mais du procès d'intention.

SUS A L'EUROPE GERMANO-AMERICAINE !

A vrai dire on peut douter que les français se laissent convaincre par de tels arguments. Il en est d'autres plus dangereux parce qu'ils font appel à des réflexes et à des passions qu'une propagande bien orchestrée peut déclencher ou déchaîner chez un certain nombre de nos compatriotes.

La dénonciation de « l'Europe germano-américaine » ne doit pas être prise à la légère « non qu'elle corresponde à une réalité quelconque, mais parce qu'elle est susceptible d'éveiller quelque écho dans le subconscient des français. En réunissant l'Amérique et l'Allemagne, l'alliée traditionnelle et l'ennemi héréditaire, on réussit en quelque sorte un doublé psychanalytique : Perrichon et Déroulède, Perrichon irrité des bienfaits reçus, Déroulède l'œil fixé sur la ligne bleue des Vosges » (2).

L'assimilation de l'Europe à « l'atlantisme » est un véritable contresens historique. Son intérêt n'est pas de rompre ses liens avec les États-Unis mais d'instaurer avec eux des relations de partenaire égal. Nous appartenons à l'économie occidentale. Nous sommes alliés. Nous partageons la même conception de la liberté. Mais la puissance de l'économie américaine est telle que nous ne pourrions l'équilibrer qu'en unissant nos forces. Nous ne pourrions efficacement défendre nos intérêts — qui ne coïncident pas toujours avec les siens —, faire entendre notre voix et faire prévaloir nos vues, préserver notre identité et notre autonomie de décision que dans la mesure où nous constituerions avec nos partenaires européens une puissance comparable sinon égale, capable d'assumer ses responsabilités propres et de mener sa propre politique. Face aux États-Unis seule une Europe unie peut, comme le dit M. Raymond Barre, « faire le poids ».

L'exemple de la monnaie illustre bien cette vérité de bon sens. Seule une monnaie et une politique monétaire européennes peuvent contrebalancer le dollar et convaincre les États-Unis de se plier aux disciplines d'un nouvel ordre monétaire international.

Or, l'union de l'Europe repose, aujourd'hui comme hier, sur l'entente franco-allemande. Telle était la conviction de Robert Schuman, qui, le premier, avec Konrad Adenauer, en a jeté les bases. En ce domaine, la politique de la France a été, depuis près de 30 ans, d'une remarquable continuité. Sur ce point, le Général de Gaulle a poursuivi l'action commencée par Robert Schuman et Valéry Giscard d'Estaing continue la même politique avec le Chancelier Helmut Schmidt.

Il s'agit là d'une entreprise de portée historique. La réconciliation de nos deux peuples a été réalisée, assurant la paix en Europe. Une association et une coopération étroites se sont développées au fil des ans, qui constituent véritablement le moteur de la construction européenne.

L'Allemagne nouvelle est démocratique, plus à certains égards que ne l'est notre propre pays. Elle est même anti-militariste. Elle est devenue notre premier partenaire commercial. Sa puissance économique et financière résulte d'un effort persévérant dont — Michel Debré lui-même le reconnaît — nous devons, autant que possible, nous inspirer. Elle est supérieure à la nôtre mais l'écart n'est pas aussi important qu'on le dit. Nous aurions tort de nourrir à son égard un complexe d'infériorité.

L'Allemagne a comme nous ses problèmes, son million de chômeurs, ses tensions sociales — la grève particulièrement longue et dure des travailleurs de la sidérurgie vient de nous le rappeler —, le handicap qu'inflige à son industrie, extrêmement dépendante du commerce extérieur, la réévaluation du DM. Elle a aussi des problèmes que nous n'avons pas : un véritable effondrement de sa démographie, 17 millions d'otages entre les mains de l'U.R.S.S., une capitale isolée en pleine zone soviétique qu'il lui faut soutenir à bout de bras. Et voici qu'elle fait preuve d'indépendance à l'égard des États-Unis, en particulier dans le domaine monétaire !

Aujourd'hui, la menace d'hégémonie n'est pas à Berlin et à Bonn mais, sous des formes et à des degrés très différents, à Moscou et à Washington. La chance de l'Europe est de ne point compter parmi ses membres d'état dominant, qui veuille et puisse prétendre au rôle de « fédérateur ». De plus les institutions communautaires par l'équilibre qu'elles assurent entre les grands et les petits pays, par leurs règles communes et leurs mécanismes de solidarité, constituent la meilleure garantie contre toute tentative hégémonique.

Dans une Europe désunie, livrée au traditionnel rapport de forces, une éventuelle alliance germano-améri-

caine disposerait de beaucoup plus de possibilités d'exercer son influence. Si le nationalisme français lui interdisait la voie de l'Europe, c'est alors que l'Allemagne pourrait être tentée de se jeter à corps perdu dans les bras des États-Unis, à moins qu'elle ne préfère s'entendre directement avec l'U.R.S.S., dans l'espoir d'obtenir sa réunification au prix de sa neutralisation. C'est alors que les chances d'une Europe indépendante seraient définitivement compromises.

Aussi partageons-nous la conclusion de M. Robert Toulemon (3) : « une résurgence du vieil antagonisme franco-allemand serait une véritable catastrophe pour ces deux nations. Quiconque souffle sur les quelques braises qui peuvent encore couvrir sous la cendre, de part et d'autre du Rhin, se rend coupable d'une mauvaise action contre l'intérêt de son pays ».

LE VRAI DEBAT

Il serait navrant que cette polémique détourne l'attention des vrais problèmes. L'élection du Parlement européen offre l'occasion unique de les poser devant le pays. Cette occasion ne doit pas être manquée.

Le vrai débat devrait porter sur la nécessité, pour nous comme pour nos partenaires, d'une solide organisation européenne et sur une nouvelle définition de ses objectifs, sur le rôle de la France en Europe et de l'Europe dans le monde.

En premier lieu, il importe de prendre conscience de l'importance de « l'acquis ». Le Marché Commun a puissamment contribué à l'expansion de l'industrie et de l'agriculture françaises, à l'élévation de notre niveau de vie. Il constitue désormais le cadre irremplaçable de notre développement économique. Nous y écoulons 50 % de nos exportations industrielles et les 2/3 de nos exportations agricoles. Un repli sur l'hexagone entraînerait une régression économique et sociale, une dramatique aggravation du chômage. « Un inexorable déclin » : telle serait pour la France l'alternative à l'Europe. Ce qui nous commande de nous unir à nos voisins, c'est d'abord notre intérêt national bien compris.

Mais, en cette période de crise mondiale, l'Europe peut servir de bouc émissaire. La tentation nationaliste existe bel et bien. Y céder serait mortel.

L'isolement briserait les ressorts de notre dynamisme. Il existe une alliance objective entre le nationalisme et les forces politiques les plus rétrogrades, les structures économiques les plus vétustes ou les plus coûteuses (ce que M. Michel Albert a baptisé « l'industrie archéo-impériale »), les attitudes passéistes les plus contraires au progrès. Ce qui se cache trop souvent derrière les plis du drapeau tricolore n'est-ce pas le bon vieux protectionnisme de papa, le bon vieux dirigisme du temps de guerre, une gestion administrative, autoritaire et stérilisante de l'économie ? C'est le refus du risque. C'est la peur : peur de la concurrence, peur des autres, peur de

l'avenir. Et la peur engendre la haine, la xénophobie, le racisme. Elle fait surgir les dictatures. Du « national poujadisme » au fascisme — noir ou rouge — il n'y a pas si loin.

En fait le nationalisme est une maladie infantile des jeunes nations ou une maladie sénile des vieilles nations décadentes. Mais la France n'est ni un pays sous-développé, ni une nation décadente. Si elle veut tenir sa place et jouer son rôle, elle doit faire le choix du courage et de l'espoir qui est celui de l'ouverture à l'Europe et au monde. Fortifier l'économie, et en particulier l'industrie françaises, organiser l'Europe : ce sont les deux faces d'une seule et même politique. Car si la France a besoin de l'Europe, l'Europe a besoin d'une France forte, capable d'équilibrer la puissance de son partenaire allemand. Cette double nécessité s'impose à tout gouvernement soucieux de l'intérêt du pays, et de sa vraie grandeur.

C'est à partir de là que tout commence. Car l'Europe reste, pour l'essentiel, à faire. Ce n'est pas seulement une entreprise commerciale. Elle sera politique — et culturelle — ou ne sera pas. Si elle devait se limiter à un marché, elle serait vouée au dépérissement : à l'intérieur elle serait de plus en plus menacée par la résurgence du protectionnisme, à l'extérieur par la mondialisation croissante des échanges qui la diluerait dans une vague zone de libre échange. Il faut en revenir aux sources de l'inspiration politique, et spirituelle, qui est à l'origine de la communauté.

La France peut, une fois encore, jouer un rôle moteur dans la transformation nécessaire du Marché Commun en une vaste zone de stabilité monétaire, de politiques économiques convergentes, de solidarité sociale et de développement culturel.

L'avenir de la Communauté Européenne se jouera au cours des prochaines années. Il dépendra de sa capacité à apporter une réponse commune à la crise en mobilisant toutes les énergies des européens au service d'un vaste programme de rétablissement de l'emploi.

La stabilité monétaire, en restaurant la confiance, réveillera l'investissement. Une relance concertée de l'économie ranimera la croissance. Une politique active de l'emploi — comportant de nouvelles mesures de répartition du travail — fera reculer le chômage. Les reconversions d'entreprises inévitables seront facilitées par une protection commune contre les excès de la concurrence mondiale, et par le financement collectif du reclassement de la main d'œuvre. Une stratégie cohérente du redéploiement industriel, une politique européenne de la recherche et de l'innovation — il faut « mettre en commun ce qui est neuf », disait Louis Armand —, une politique commune de l'environnement favoriseront la création de nouveaux emplois.

Les sociétés multinationales seront contrôlées et assujetties à des règles communes. Des conventions collectives européennes seront négociées entre les partenaires

sociaux, par exemple sur la durée du travail. Plus généralement nos pays, qui font entre eux 50 % de leurs échanges, pourront d'autant mieux concilier les impératifs de la compétitivité et les exigences du progrès social qu'ils harmoniseront leurs politiques et leurs législations.

Scénario futuriste ? Disons plutôt qu'il s'agit là de projets ambitieux à moyen terme. Tâches difficiles qui exigeront de tous nos peuples et de leurs gouvernements beaucoup d'efforts, ainsi qu'une transformation des mentalités et des comportements. Tâches impossibles sans une vision claire du but poursuivi : la nécessité de l'union. L'Europe n'est pas une solution miracle. Mais sans l'Europe il n'y a pas de solution.

Au delà de la crise économique et sociale, le plus immédiat, l'Europe doit faire face à bien d'autres défis qui pour être plus lointains n'en sont pas moins redoutables : celui du progrès technique, qui exige impérativement la dimension européenne (l'ordinateur, la télématique, la télévision entraînent des changements profonds et rapides, qu'il nous faut conduire et maîtriser au lieu de les subir) ; celui de la crise énergétique qui sera avant la fin du siècle une crise de pénurie : elle appelle un immense effort d'investissement ; celui de la démographie : le vieillissement de l'Europe, s'il n'était pas arrêté, deviendrait un suicide collectif ; celui du développement du Tiers-Monde : défi industriel, défi de la misère, de l'ignorance et de la faim ; celui de la guerre et de la paix, de la détente et du désarmement ; celui des libertés et de la démocratie ; celui enfin d'une humanité anxieuse à la recherche d'une nouvelle civilisation pour l'an 2000, qui se bâtera sur les ruines des idéologies héritées du siècle passé.

Ces problèmes sont d'une ampleur sans précédent dans l'histoire. Leur solution requiert l'indispensable contribution d'une Europe organisée et indépendante, exemplaire et rayonnante. Comme l'écrivaient Louis Armand et Michel Drancourt, dans le *Pari européen* (4) — livre toujours actuel — la tâche de l'Europe est d'inventer des structures « trans nationales » souples et évolutives, efficaces et décentralisées, qui correspondent aux exigences et aux immenses possibilités de la technologie et de l'économie modernes. Dans sa longue marche vers l'unité, le monde a besoin, plus que jamais, de l'imagination créatrice des européens. « L'Europe doit devenir le pilote du siècle planétaire ».

LE BONHEUR ET L'HISTOIRE

Le temps se venge de ce que l'on fait sans lui. C'est vrai. « L'Europe ne se fera pas d'un seul coup ni dans une construction d'ensemble ». Robert Schuman et Jean Monnet l'avaient bien compris dès 1950.

Mais sachons-le, le temps nous est compté. Le temps travaille contre l'Europe. Le monde autour d'elle change vite (qu'on songe par exemple à ce qui se passe sous nos yeux en Asie, au Proche-Orient). Ces change-

ments ne lui sont pas favorables. Les puissances qui détiennent le quasi monopole des technologies de pointe, l'interdépendance croissante des économies, réduisent d'année en année sa marge de manœuvre — pour ne point parler du « condominium nucléaire » des deux super-grands, ni de la puissance militaire croissante de l'U.R.S.S., ni des menaces qu'elle fait peser sur ses arrières, sur ses lignes de communication et ses sources d'approvisionnement. Dans dix ans y aura-t-il encore une place sur notre planète pour une Europe unie et indépendante ?

Si l'on porte ses regards vers l'horizon du troisième millénaire (et c'est en tournant les yeux vers l'avenir, non vers le passé, que l'on comprend le mieux les problèmes du présent et qu'on se prépare le mieux à les résoudre), on ne peut raisonnablement mettre en doute la nécessité d'organiser l'Europe. Le problème, à vrai dire, n'est plus tant de savoir si cette organisation est nécessaire. Elle l'est de toute évidence. Mais comment et à quel rythme il faut la réaliser, avec qui et surtout *pour quoi faire*. C'est à ces questions que la campagne qui commence apportera, espérons-le, à l'issue d'un large débat public, quelques éléments de réponse.

Puisse-t-elle expliquer l'enjeu, éclairer les choix pour stimuler l'action. Rien ne serait plus vain que des discussions sur le sexe des anges — sur les mérites respectifs de la Fédération et de la Confédération, de l'Europe supranationale et de l'Europe des États — dans notre moderne Byzance assiégée par la crise.

Si l'élection du Parlement européen arrache l'Europe au sommeil et aux sortilèges du bois dormant, si la France lui lance de nouveau l'appel de Winston Churchill en 1946 « debout l'Europe ! », alors peut-être les esprits seront-ils prêts à l'écouter et à le comprendre.

Le pari pascalien retrouve là tout son sens : nous n'avons rien à perdre à faire le « pari européen » et nous pouvons beaucoup y gagner. Car « il y va de notre tout » : l'avenir de notre société pluraliste, fondée sur « une certaine idée de l'homme » et plus encore, l'avenir de la planète, l'équilibre et la paix du monde.

On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. La France et l'Europe sont ainsi faites qu'elles ne trouveront le bonheur qu'en se donnant une grande ambition collective, en accomplissant leur mission historique. Quelle est-elle aujourd'hui sinon de créer le modèle d'un nouveau type de relations entre les nations, entre les hommes, de définir une nouvelle morale de l'espèce et une nouvelle philosophie de l'action, de transmettre un message universel ?

Jacques MALLET

(1) Fayard

(2) *Étude de M. Robert Toulemon sur l'Identité européenne*, publiée par l'AFEUR.

(3) *Op. cité*

(4) *Le Pari européen* (livre de poche. chez Fayard. 1971).

POLEMIQUES ET DIALOGUES

LA SAISON DES REPARATIONS

Me voici entré, sans l'avoir cherché et comme malgré moi, dans la saison des réparations. Cela a commencé dans ma chronique hebdomadaire de « la Croix » par une réparation à Emmanuel Mounier dont il fallait défendre la mémoire et la pensée contre une agression vive et redoublée, dont on m'assure qu'elle était plus étourdie que maligne et malicieuse. J'avais un certain nombre de liens avec Emmanuel Mounier ; j'ai peu connu Guy Mollet, et j'ai trop souci de ma réputation pour me vanter des collusions et complicités du temps de la troisième force, sous la Quatrième République. Mais lorsque j'entends quelques hardis compagnons du Parti Socialiste, ravalé, rénové, refondé à Epinay, siffler sur leurs échelles maints sarcasmes contre Guy Mollet qui leur sert de faire-valoir négatif, il me prend des envies d'écrire une réparation à Guy Mollet.

Guy Mollet dont on pourrait utilement rappeler qu'il savait, lui, faire front contre les nationalismes gaulliste et communiste pour défendre et promouvoir l'idée et la construction européennes. Guy Mollet qui avait la religion de son parti et qui pourtant n'hésita pas à couper en deux « la vieille maison » en prenant parti pour l'armée européenne dans le débat sur le C.E.D. Guy Mollet qui sur un problème comme celui de l'école et des rapports entre l'Église et l'État républicain avait su à contre-pente des préjugés et des pesanteurs de l'ancien socialisme, esquisser sur la fin de la IV^e République des propositions et un dialogue d'avenir. Comme on peut le voir dans le livre de Robert Lecourt « Concorde sans concordat, 1952-1957 ». Sur tous ces points, le contraire d'un « archaïque ».

DE L'HUMOUR A L'HONNEUR

Aujourd'hui c'est d'une autre réparation qu'il faut que je me délivre. Dans le dernier numéro de *France-Forum* (pp. 49, 50), Philippe Sénart nous propose une image de Chateaubriand, dont on m'excusera de dire qu'elle n'est pas neuve, toute renouvelée qu'elle soit par le bonheur du style. Parce que Philippe Sénart est un collaborateur de *France Forum*, j'ai la bouche fermée pour dire assez fort que sa libre désinvolture et sa verve patricienne sont pour le bon lecteur que je suis un régal de l'esprit et un divertissement de luxe. Il reste que, pour traduire l'agilité verbale d'Ariel dans la lourde

prose de Caliban, le Chateaubriand de Philippe Sénart, faux chrétien et faux royaliste, m'a paru d'une injustice qui sur le contexte pluraliste de *France Forum* requiert réparation. Il est possible que dans les « Mémoires d'Outre-tombe » (qui sont avec les Mémoires de Saint-Simon et la « Recherche... » de Proust l'un des trois plus hauts monuments de la langue française), Chateaubriand ait mis quelque complaisance à sculpter sa propre statue. Il était le plus grand écrivain français vivant, et n'avait pas de raison de l'ignorer puisque chacun le savait à Paris et dans les provinces, dans les salons comme dans les salles de rédaction, dans les partis, jacobin ou ultra, comme aux Tuileries. (L'enfant Hugo touché par cette rumeur de gloire n'écrivait-il pas dans ses cahiers d'écolier « être Chateaubriand ou rien » ?). Or de cette rare et unique réputation, Chateaubriand ne parle jamais sans une discrète ironie qui l'empêche de se prendre complètement au sérieux, même lorsqu'il estime, et souvent avec raison, qu'il a joué un certain rôle dans l'histoire intellectuelle et politique de son pays. Deux traits caractérisent l'homme Chateaubriand : humour (ainsi ce trait du royalisme qu'il dit avoir contracté en couchant dans le lit d'Henri IV) mais aussi honneur et ce second point est capital. Et pourquoi humour et honneur seraient-ils sans vraie pensée et sans foi réelle ?

Coupé de ses racines, épave jetée par l'orage révolutionnaire sur un rivage étranger, le jeune Chateaubriand ne fait profession que de scepticisme. Dans sa première œuvre l'« Essai sur les révolutions », il se demande quelle sera la religion qui remplacera le christianisme. Et Chateaubriand alors est aussi bien sceptique en politique. Annonçant nos nouveaux historiens, il se refuse à sacraliser la Révolution française, à en faire un événement unique, satanique ou sublime, et à force d'érudition certes juvénile et superficielle, il relativise la révolution française et la compare aux révolutions du plus lointain passé. Mais pour une âme bien née et vacante de foi, le scepticisme mène au désespoir, et Chateaubriand ne récuse pas cette conclusion : « Le plus grand malheur des hommes, écrit-il alors, c'est d'avoir des lois et un gouvernement... Les corps politiques, quels qu'ils soient, ne sont que des amas de passions putréfiées et décomposées... » Si un de nos nouveaux philosophes si animés contre l'État et les pouvoirs, était saisi de cet accès de belle écriture sauvage, on crierait au génie dans notre Landerneau intellectuel.

Chateaubriand, comédien de son idéal ? Pourquoi, en touchant le sol de sa patrie, sous le coup de la mort de sa mère, révélateur des limites et du mystère de la condition humaine, n'aurait-il pas retrouvé avec ses racines, un certain nombre de nécessités intérieures, jusqu'alors refoulées ou travesties ? Une tradition brusquement l'investit, qu'il s'agit de loyalement assumer et qui le guérit des errances de l'intelligence sans le préserver des turbulences du cœur. Certes si « Le génie du christianisme » parut au bon moment, et s'il l'a fait exprès, il faut créditer son auteur au moins d'une certaine intelligence politique et historique et si l'œuvre elle-même mêle un peu trop l'apologie d'une culture à l'apologétique de la foi, elle porte la marque d'une conviction qui après une courte illumination s'est faite, pour tout le reste d'une vie, volonté et résolution. Au moins après une époque où les beaux esprits tournaient le sacré en dérision, Chateaubriand avait-il, preuves historiques en mains, sauvé l'honneur chrétien.

Chateaubriand n'est pas devenu royaliste, pas plus qu'il est devenu chrétien. Il a seulement découvert qu'il l'était déjà, d'après la prédestination de sa race, dans le sens spirituel qu'un Péguy donnera à ce mot. Comme beaucoup d'aristocrates revenus de l'émigration, Chateaubriand était prêt à servir le Consulat. Et il faut bien constater qu'ensuite il a été à ses risques et périls, qui étaient grands, un magnifique opposant à l'Empire. Avancer, comme le fait Philippe Sénart, qu'il a contesté le césarisme par le précautionneux souci de se préparer une belle carrière sous la Restauration, ce serait faire d'un homme qu'on dit sans foi ni loi en son fond, le confident de la Providence ou le familier du génie qui mène l'histoire. Bien des signes invitaient à croire que Bonaparte était l'Auguste d'un Empire qui pouvait durer des siècles. L'exécution du duc d'Enghien a fait comprendre à Chateaubriand à la fois qui était Bonaparte et qui était Chateaubriand. Par cet acte terroriste, bafouant le droit des gens, l'imminent Empereur renouait avec la révolution ; comme le dira Marx, la guerre était pour lui la Terreur reprise et continuée. Chateaubriand, aristocrate chrétien et libéral, était d'une autre religion politique. L'événement l'avait libéré en le rendant à lui-même. Et dès lors, il ne manqua pas une occasion de braver le maître tout-puissant, comme par exemple dans le fameux article délibérément provocateur du « Mercure » de juillet 1807.

Chateaubriand fut un serviteur incommode de la monarchie légitime. Ambassadeur à Rome, il avait démissionné pour protester contre le ministère Polignac, rendez-vous de toutes les réactions, « conspiration », dira-t-il, « de la bêtise et de l'hypocrisie » et dont il n'était que trop clair qu'il allait ruiner la légitimité en attentant aux libertés publiques. Applaudi par l'opposition libérale dans les derniers temps de la Restauration, Chateaubriand aurait eu d'excellentes raisons de rallier Louis-Philippe et de continuer sous la monarchie de Juillet sa carrière politique. On sait qu'il n'en fit rien et démissionna avec éclat de la Chambre des Pairs. Cha-

teaubriand a vécu quatre vingts ans, dont un demi-siècle d'écriture et de vie publique. Non sans tourments et difficultés, il a été une quinzaine d'années du côté du pouvoir auxquelles se peuvent ajouter à la rigueur des courtes années où il a fleuré avec le Consulat. Ce qui fait une bien curieuse manière d'administrer une carrière politique. Son contemporain Talleyrand s'y prenait beaucoup mieux.

Je voudrais que pour l'honneur de la langue française et pour l'honneur de l'honneur on fasse apprendre par cœur dans les écoles quelques fragments du grand discours de Chateaubriand le 7 août 1830 à la Chambre des Pairs et sans omettre le trait fameux : « Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissance, excepté celle de me délier de mes serments de fidélité ». La postérité admire, disait Philippe Sénart qui ne veut voir en Chateaubriand qu'esthétique et attitude. On a compris que je suis aussi naïf et aussi mystifiable que « la postérité ». Chateaubriand qui se refuse, et comme il a raison, d'investir l'absolu dans la vie politique, qui ne sait que trop que les monarchistes, par leur double peur, qu'il leur a sans cesse reprochée, de la liberté et du peuple, ont manqué en 1815 une chance historique et ont tué la monarchie, restera cependant fidèle à son roi déchu. Chateaubriand, certes, est solidaire des siens et a participé à l'une au moins des grandes erreurs de la Restauration, la guerre d'Espagne « sa » guerre d'Espagne. Mais « inutile Cassandre », il a fait par ailleurs ce qu'il a pu pour redresser et avertir. En juillet 1830, l'événement, tentateur, l'inviterait à se laver les mains... Non, sa vie restera « uniforme » ; elle maintiendra sa rectitude. Car si la politique est relative, il y a en politique un honneur qui est un absolu. Que celui qui peut comprendre comprenne : cela est exemplaire. J'admire.

CHATEAUBRIAND REPUBLICAIN ?

Les textes de Philippe Sénart ne sont pas seulement de brillants exercices littéraires, ils sont toujours et comme substantiellement politiques, éclairés par une pensée politique, animés par une passion politique. Lorsque Philippe Sénart écrit que Chateaubriand était « républicain d'instinct et de tradition », ce mot touche juste et va loin. Il faudrait lui faire le sort qu'il mérite si j'arrive à écrire cet essai sur la pensée politique de Chateaubriand qui, en montrant sa puissance critique et ses intuitions prophétiques, aurait alors valeur de véritable réparation. Chateaubriand républicain, selon Philippe Sénart, comme l'ont été les aristocrates, les féodaux qui si souvent levaient l'étendard de la liberté ou de leurs privilèges contre une monarchie acharnée à construire un Etat qui en soit un, c'est-à-dire unifié et centralisé.

Républicain, donc mauvais royaliste. Tel était déjà le grief élevé contre Chateaubriand par l'école maurrassienne. Les théoriciens qui concluaient à la monarchie par raisons positives, voire positivistes, et qui faisaient donner contre la démocratie les sciences de la nature et de la société, ne pouvaient avoir que rude mépris pour

un royalisme de fidélité et d'honneur, comme le sera plus tard celui de Bernanos, et qui prétend car telle est l'impardonnable hérésie, faire de la politique avec du sentiment, peut-être même de la morale. Mais le trait de Philippe Sénart ne nous fait pas seulement souvenir du temps où le terrorisme de « l'Action Française » interdisait à l'intelligenza d'admirer Chateaubriand, Hugo et bien d'autres faux grands hommes du « stupide XIX^e siècle ».

Républicain veut dire aussi dans la présente affaire, adversaire du pouvoir royal, et en fin de compte de l'État en tant que tel. Mais la question se poserait alors de savoir si la révolution elle-même, bien qu'elle ait établi la République en France était vraiment « républicaine ». Toute une nouvelle génération d'historiens reprenant une idée de Tocqueville se demande aujourd'hui si les années 1789-1815 n'ont pas été une fausse rupture, car tout s'est passé comme si la Révolution et l'Empire avaient repris et porté à un plus haut degré d'efficacité le long et patient effort de centralisation étatique qui était le grand œuvre, contre en effet les dissidences féodales et provinciales, de la monarchie française depuis les Capétiens jusqu'aux Bourbons. Péguy ne disait pas autre chose lorsqu'en 1913, il écrivait : « Toute cette histoire de France est tellement simple. Louis XVI n'étant plus assez roi fut déplacé par une République plus roi... » Mais alors apparaissent des horizons à la fois brouillés et vertigineux.

En ce qui concerne Chateaubriand d'abord, car cet adversaire de l'absolutisme étatique, qu'il soit monarchique, révolutionnaire, impérial ferait figure dans les temps qui courent et où l'État a si mauvaise presse, de penseur politique avancé. Mais si Chateaubriand était encore plus démocrate que « républicain » et avait peut-être même, pour aller au comble de l'horreur, quelque chose de démocrate-chrétien, son cas n'en serait d'un autre côté que plus pendable. On a proprement le tournis.

En ce qui concerne surtout la Révolution Française, dont on se demande à lire les nouveaux historiens et le plus important d'entre eux François Furet (cf. « Penser la Révolution française », N.R.F. 1978), si puisqu'elle a conforté, consolidé et rendu comme définitif ce qu'elle prétendait détruire à jamais, elle n'aurait pas été, dans son inutilité, un prodigieux malentendu, une illusion en forme de cauchemar, ni même si elle a réellement existé autrement qu'en mettant vainement l'imaginaire au pouvoir. Je vois que les choses en sont à un point où il faudra se décider à mettre sur le chantier une défense et illustration de la Révolution française, au moins de la révolution des droits de l'homme. Et comme on ne peut guère compter sur Philippe Sénart pour l'écrire, je vois bien que le temps n'est pas venu pour moi de clore la saison des réparations...

Etienne BORNE

« L'EUROPE, SI ON ME DEMANDAIT MON AVIS... » ON VOUS LE DEMANDE

L'Europe, tout le monde en parle. Il est temps de passer aux actes. L'Europe maintenant il faut la faire. Tous ensemble.

Le 10 Juin 1979, toutes les françaises et tous les français vont participer en même temps que tous les autres pays de la Communauté à l'élection de l'Assemblée des Communautés Européennes.

Dans cette Assemblée, 81 Français représenteront les Français. Pour dire ce qu'ils veulent. Et ce qu'ils ne veulent pas.

1979. Pour l'Europe, c'est une grande année. L'année où elle devient majeure. Avec vous. Pour être plus efficace. Pour vous.

L'EUROPE C'EST L'ESPOIR

10 Juin 1979 : Choisissez votre EUROPE.

LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SENART

Une nouvelle jeunesse pour le Nouveau Roman — Un sage du socialisme : François Mitterrand — Les Carnets de Louis Guilloux — Roland Cailleux ou l'homme malade de son temps — Un héritier de Drieu : Christian Dedet — Les prix littéraires : Patrick Modiano, Pascal Jardin, Alain Bosquet, Raymond Sonkin, et quelques autres.

Il y a vingt ans, un jeune homme ambitieux qui voulait faire carrière rapidement dans la littérature se mettrait à écrire dès le lendemain de son arrivée à Paris, ce que les critiques appelaient un *nouveau roman*. M. Robbe-Grillet, M. Michel Butor et M. Claude Simon étaient à l'apogée de leur gloire. Il était très facile de les imiter. Un peu d'astuce, à défaut de talent, y suffisait. Le style du *nouveau roman* tenait en quelques trucs ou quelques tics. Avec l'aptitude de la jeunesse aux grimaces, n'importe quel garçon un peu déluré avait vite fait de singer M. Robbe-Grillet. Il y a encore aujourd'hui quelques anciens jeunes gens pour continuer à s'amuser de ces pied-de-nez dérisoires, mais les nouveaux-venus aspirent à plus de sérieux et le nouveau roman ne peut désormais leur apparaître, quand ils ne l'ignorent pas tout-à-fait, que comme un Musée Grévin, au mieux comme un Conservatoire des Arts et Techniques susceptible d'intéresser seulement des agrégés respectueux ou des bambins curieux. D'ailleurs, le *nouveau roman* a droit à un chapitre de l'*Histoire de la littérature* de MM. Lagarde et Michard, et la photographie de M. Robbe-Grillet orne ce livre, comme celle de Claude Farrère, le manuel de Ch. M. des

Granges de nos jeunes années. Cela veut bien dire que le *nouveau roman* est enterré. M. Jacques Brenner dans son *Histoire de la littérature française de 1940 à nos jours* (1) qui n'est pas celle d'un professeur mais d'un écrivain et que je ne saurais trop recommander à mes lecteurs, ne lui porte guère qu'une attention ironique.

Or, M. Michel Butor, M. Alain Robbe-Grillet et Mme Nathalie Sarraute, sans s'être donnés le mot, secouent, nouveaux Lazares, le linceul où ils étaient peut-être prématurément roulés et ils exposent à la vitrine des libraires l'un *Boomerang* (2), l'autre *Souvenirs du Triangle d'or* (3) et la troisième, un *Théâtre complet* (4). Devant ces revenants ne reculera-t-on pas épouvantés ?

A vrai dire, M. Robbe-Grillet, depuis qu'il avait dénoncé dans la très bourgeoise *Revue de Paris* l'*illusion réaliste* à laquelle il avait succombé dans ses premiers romans et depuis qu'ayant par trop maltraité l'Homme, il s'était proclamé, saisi par le remords, un romancier *humaniste*, avait continué à faire parler de lui, mais au cinéma où il s'amusaient d'ombres chinoises et où ce

n'était plus Duranty qu'il imitait, mais Murnau et Mabuse. Décidément, M. Robbe-Grillet avait du goût pour l'archéologie. M. Michel Butor, de son côté, après avoir écrit deux romans qui compteront dans la littérature de notre époque, la *Modification* et l'*Emploi du temps*, se livrait à des exercices de bricolage, n'écrivant plus de romans mais machinant d'ingénieuses constructions où son goût du baroque trouvait largement à se satisfaire. Quant à Mme Nathalie Sarraute, elle continuait, mais au théâtre, à faire œuvre de fourmi laborieuse. A peine était-elle revenue au roman après mai 1968 avec un livre intitulé curieusement *Vous les entendez ?* où, sans craindre de troubler la quiétude de ses lecteurs habitués à ses chuchotements et à ses sous-entendus, elle les invitait à prêter l'oreille aux violentes rumeurs qui montaient des barricades. La même année, Mme Marguerite Duras, elle aussi convertie au théâtre, publiait un autre *nouveau roman* retardataire, *L'amour*. Mme Nathalie Sarraute et Mme Marguerite Duras n'apparaissent-elles pas dans leurs accoutrements démodés comme les *Dames au chapeau vert* du Nouveau Roman ? Je ne parle pas de M. Claude Simon. De loin en loin, mais avec régularité, il publiait un roman athlétique, comme on fait des haltères, pour garder la *forme*. On passait avec indifférence devant ce spectacle de lutteur de foire. M. Samuel Beckett, lui, émet toujours quelques râles plaintifs dont on croit, chaque fois, qu'ils seront les derniers. Il a obtenu le Nobel pour prix de sa persévérance.

La publication simultanée et comme en force de *Boomerang*, de *Souvenirs du triangle d'or* et du *Théâtre* de Mme Nathalie Sarraute ne doit donc pas nous inquiéter outre mesure. M. Robbe-Grillet, M. Butor et Mme Sarraute ne sont pas des *revenants*. Simplement, ils manifestent qu'ils existent toujours. Ils témoignent pour une esthétique déchu. Ils misent peut-être sur le goût actuel pour le style *retro*. Si Mme Sarraute ne fait en réunissant ses pièces de théâtre que recenser des ombres et cataloguer des soupirs, M. Butor, plus costaud, réimpose dans *Boomerang*, son aspiration à la mesure de la planète de mettre le monde en carte. C'est le Vidal-Lablache de la littérature. Et M. Robbe-Grillet écrit dans *Souvenirs du Triangle d'or* un *A la manière de lui-même* où il montre qu'il peut, pour se pasticher, se passer de tous les Paul Reboux possibles.

On trouve dans ces *Souvenirs* les relevés cadastraux et les figures géométriques de sa grande époque « objective », quand M. Roland Barthes l'avait persuadé qu'il était un romancier néo-réaliste (on disait en ce temps-là *chosiste*), mais on y trouve aussi les rêves, les cauchemars, les délires auxquels l'auteur de la *Jalousie* lorsqu'il a été ressaisi par ses démons intimes, s'est livré sans retenue. On y reconnaîtra même les vestiges majestueux des grands palais solitaires et glacés de *l'Année dernière à Marienbad*. Mais surtout, ce qui s'y manifeste, c'est avec ses obsessions érotico-policieuses, le goût de M. Robbe-Grillet pour le roman noir et le cinéma expressionniste. Anthologie ou bric-à-brac ? On tirerait peut-être des *Souvenirs du triangle d'or* en mettant bout-à-bout et en

recollant bien sagement selon le mode d'emploi que l'auteur nous donne lui-même au verso de la couverture du livre, les images désordonnées qu'il y a jetées comme dans un sac à malices : une bande dessinée, avec des révolutions, des crimes de sang, et des supplices voluptueux, tout-à-fait capables d'intéresser les enfants d'aujourd'hui.

C'est peut-être de cette façon que le nouveau roman qu'on avait cru mort trouverait une nouvelle jeunesse !

*
* *

« Y a-t-il un roman plus poignant que celui-là ? » s'écriait François Mauriac contemplant de son balcon du *Figaro* le spectacle de la politique. M. François Mitterrand était l'un des héros du roman de M. Mauriac. C'était le temps où M. Gabriel Matzneff le comparait à Fabrice del Dongo. Aujourd'hui, mûri par les responsabilités, devenu un symbole du Contre-Pouvoir, il ne ressemble plus au dandy pour lequel une certaine jeune droite avait des faiblesses. Il étudie avec soin sa démarche. Il se pose en sage du socialisme. Il est prêt à occuper dans l'Histoire la place laissée vide par Jean Jaurès et Léon Blum. *L'abeille et l'architecte* (5), après *la Paille et le Grain* achèvent de dessiner sa figure dans l'éclairage d'un humanisme où Marx est filtré par Montaigne.

Le socialisme de M. Mitterrand se défend d'être abstrait. Il aime à s'inscrire dans le paysage et à s'enraciner dans le terreau d'une France modérée avec ses doux vallonnements, ses rivières tranquilles, ses toits paisibles, son ciel légèrement voilé. Ce paysage a quelque ressemblance avec celui de la Charente où M. Mitterrand est né et pour le peindre en fils reconnaissant, il emprunte à la palette de Chardonne ses couleurs les plus tendres. Mais on doit le compléter, l'élargir en y ajoutant un fond de forêt, la forêt du Morvan autour de Château-Chinon, et d'océan, le grand large à Latcha. Cependant, M. Mitterrand ne perd pas de vue ses limites et il garde le sens de la clôture. Barrés en se choisissant lorrain avait imposé la limite de la ligne bleue des Vosges à une aspiration vers l'absolu qui risquait de l'égarer prématurément dans l'infini. Alain s'était retranché dans les clôtures de son bocage manceau pour mieux défendre l'Homme contre les Pouvoirs. M. Mitterrand inscrit son socialisme à l'échelle humaine dans le cadre traditionnel d'un cadastre français. Le rapetisse-t-il ?

En tout cas, il veut lui donner des attaches solides. « Je suis et reste de ma province » écrit-il. Il ajoute : « Mon écriture et mon accent s'en ressentent ». Le style de M. Mitterrand formé par les classiques, se gardant bien de la désinvolture où réapparaîtrait le dandy et des envolées romantiques où un Malraux dont il s'est dépris très vite, perdant pied, est net, charpenté, avec des arêtes aigues ; il épouse parfaitement le réel. « La vraie littérature, dit M. Mitterrand, naît de l'exactitude du mot et de la chose. Je

préfère celui qui sait dire ce qu'il a vu et ressenti à celui qui vaticine, forçant sur ses impressions ». Il ne dissimule pas que la vaticination masque souvent l'imposture. Mais ce style dont le jus a été bien distillé, a perdu l'accent de son terroir. Il est un produit parfait du collège qui déracine, (ô Barrès !). M. Mitterrand parce qu'il lui manque l'accent, est plus près de Léon Blum que de Jaurès.

C'est pour retrouver sous le vernis humaniste et rhétoricien son tissu profond que M. Mitterrand retourne à la terre et vante les civilisations rustiques de l'ère pré-industrielle. Il se garde mal de nostalgies que d'ailleurs Marx cautionne lui-même dans un curieux texte que je détache du *Manifeste Communiste* et qui aurait pu être écrit par Maistre ou Bonald : « La bourgeoisie a dépouillé de leur sainte auréole toutes les activités jusqu'alors vénérables, considérées avec le pur respect. Elle a changé en salariés à ses gages le médecin, le juriste, le prêtre, l'homme de science, le poète. Aux relations familiales, elle a arraché leur voile de touchante sentimentalité et les a réduites à un simple rapport d'argent. Partout où elle est parvenue à dominer, elle a détruit toutes les conditions féodales, patriarcales, idylliques. Impitoyable, elle a déchiré tous les liens multicolores qui attachaient l'homme à son supérieur naturel pour ne laisser subsister d'autre lien entre l'homme et l'homme que le froid paiement comptant. Frissons sacrés, pieuses ferveurs, enthousiasme chevaleresque, mélancolie béotienne, elle a noyé tout cela dans l'eau glaciale du calcul égoïste. Elle a dissous la dignité de la personne dans la valeur d'échange, et aux innombrables franchises, garanties et biens acquis, elle a substitué une liberté unique et sans vergogne, le libre échange ». Est-ce par ce Marx-là que M. Mitterrand a été ramené dans les voies d'un socialisme terrien et « traditionnel » où il rencontre Proudhon ?.

Il ne fait que suivre sa pente, il entend dans cette direction des appels qu'il reconnaît, il retrouve dans la mémoire héréditaire les leçons et les gestes de sa race et lorsque M. Giscard d'Estaing, dans un discours du 13 avril 1977, conseille aux Français qui ne sont pas encore complètement détachés de leur sol, de planter des arbres, c'est le paysan qui s'indigne ou se moque : « Planter en avril ! Qui s'étonnera que la nature se venge ». Il proteste contre la technocratie et tout ce qui vise à couler le monde dans un moule abstrait. M. Mitterrand tire du retour à la terre, les rudiments d'une Politique naturelle qui tiendrait compte des conditions fondamentales de l'existence.

M. Paul Gilbert est allé lui demander pour le défunt *Quotidien de Paris* quelle idée il avait de la France. Il s'est récrié. Il ne se fait pas de la France une certaine idée, mais il en reçoit une certaine image et il a une jolie formule pour évoquer ce pays que *son Etat a cessé d'aimer*. Mais comment rétablir entre la France qui a une figure et un Etat qui n'en a pas, des relations de confiance et d'amitié ? C'est la question que M. Mitterrand laisse en suspens.

Jean Guehenno lisant, pour une collection de *Cahiers*, le manuscrit de la *Maison du peuple* du jeune Louis Guilloux écrivait à Daniel Halévy : « Je ne saurai vous dire à quel point de telles pages sont émouvantes et c'est vraiment un hasard étrange qui m'envoie ce récit de mon enfance. Je reconnais l'air de chez nous, les mansardes, la cour, le bahut de mon père, la baquet à faire tremper les semelles... Il me semble écouter quelqu'un témoigner pour moi... Ce que je puis faire, c'est garantir l'absolue probité du témoignage, l'extraordinaire vérité du récit ». Louis Guilloux est né à Saint-Brieuc, Jean Guehenno à Fougères. Ils sont tous deux fils de savetier, tous deux ils ont eu une enfance humble. Mais Jean Guehenno est devenu un grand bourgeois d'université et il a toujours souffert de ce transfert de classe. Il a vécu malaisément le passage de l'échoppe à la chaire. Il s'est posé en Chateaubriand du pauvre comme par défi. Au contraire, M. Louis Guilloux n'a jamais éprouvé la gêne de vivre, il n'a jamais ressenti la pauvreté comme un péché originel, la vie même douloureuse lui paraît grâce. Nul romantisme chez lui, nulle affection geignarde de misérabilisme. On l'a qualifié de populiste. Il n'a jamais professé une doctrine, il n'a voulu épeler dans la vie que « le mot-à-mot de la vérité ».

Aussi n'est-ce pas la *version* arrangée d'une existence d'homme de lettres au milieu de ce siècle qu'il faut chercher dans ces *Carnets* (6), mais bien un « mot-à-mot ». « Qu'est-ce donc que vivre, écrit M. Guilloux un jour de 1944 où, en effet, une telle question pouvait être posée. Je ne le sais plus. Tout s'est embrouillé, tout me paraît vain, absurde, atroce. Rien ne va nulle part ; nous en sommes là ». Les interrogations de cet ordre sont rares dans les *Carnets*. M. Louis Guilloux qui n'a rien d'un janséniste, n'a pas besoin de foi. Il pense qu'on est sauvé par ses œuvres. Il se contente de faire sa tâche, de mettre des signes sur chaque chose, sur chaque visage. Les mots ne sont pas pour lui comme pour Sartre ce qui emplit le vide de la vie, ce qui se substitue dans une parodie du sacré à la réalité. M. Louis Guilloux n'aura pas été dupe de la Culture. Il a vécu simplement, et il a écrit encore plus simplement dans un parfait accord avec lui-même. Le mot-à-mot est difficile, prétend-il. Mais non ! A chaque chose sa place, à chaque mot son sens... Il a retenu la leçon de Claudel à Rivière : « Faire ce qu'on peut le mieux qu'on peut ». La vie n'est que le résultat de cet effort patient et menu. C'est la couronne qui somme l'édifice.

Les *Carnets* de M. Louis Guilloux réunissent aussi bien des matériaux pour chantier. Mais chaque pierre s'inscrit déjà dans un ensemble. M. Louis Guilloux multiplie les esquisses. Mais elles n'ont jamais l'air de brouillons. Ce sont, choses vues, vécues, senties, autant de petits chefs-d'œuvre dans le sens technique que le compagnonnage attachait à ce terme. Parfois des notations rapides, griffonnées ; elles ont trait à la vie de l'homme de lettres parisien. C'est Aragon chantant à la tribune d'un *meeting* « la France aux yeux bleus de Jeanne d'Arc et de Maurice Chevalier », et il s'élève de cette minauderie poissarde un romantisme à odeur de lilas tout-à-fait insupportable. Ou bien c'est Malraux, à

la terrasse d'un café salué par un jeune homme inconnu : « Permettez, maître, que je m'incline en passant devant vous ». Quel est aujourd'hui l'écrivain de quarante ans qui recevrait pareil hommage ? Ou bien c'est Gide en URSS s'inquiétant de ne pas paraître « assez démocrate » dans sa tenue. Mais revenons au sérieux de la vie, revenons à Saint-Brieuc où Louis Guilloux vit au milieu de gens sans masques. Il dessine des figures, il décrit des scènes de la rue, il compose le vrai roman des humbles. Il semble impassible, mais on sent chacune de ses phrases gorgées d'émotion. Seulement, elle est contenue, elle ne se répand jamais en limonade écœurante. Il y a chez M. Louis Guilloux une grande dignité. C'est un homme qui ne trafique pas de ses sentiments.

Même lorsque la tragédie entre dans son existence, il reste pudique. Jamais pour l'exprimer un mot plus haut que l'autre. Le 13 juin 1940, il écrit seulement : « Est-il possible que les Allemands soient à Paris... ». Puis il se taira jusqu'au 17 janvier 1941. Un dimanche de 1944, il écrit : « Dix heures, la journée s'achève. Elle s'est passée dans la solitude et presque dans l'immobilité, au coin du feu, fumant une pipe, tantôt lisant, tantôt méditant ». M. Louis Guilloux, retiré de plus en plus en lui-même transcrit ses rêves, un peu comme Michelet sous le second Empire ne voulait plus parler que d'oiseaux et d'insectes. Quand il sort, c'est pour peindre la misère, l'angoisse, la faim, le froid, la morne vie quotidienne des Français sous l'occupation. On pense à Alphonse Daudet pendant le siège de Paris. Parfois la complainte comprime mal le cri. Il y a dans les *Carnets* des pages très belles, très simples, très émouvantes, sur le départ d'un convoi de déportés à Compiègne.

M. Louis Guilloux a écrit *la Maison du Peuple*, *le Sang noir*, *le Pain des rêves*, toute une fresque romanesque à la mesure de notre époque, celle-là même que Camus admirait. Il n'en faudra pas moins aller chercher peut-être les meilleures pages de son œuvre dans ces fragments d'où se dégage une unité profonde et où n'apparaît que l'ambition de vivre une vie modeste, mais c'est une vie authentique, pleine, utile, une vie sans artifices. La littérature y tient toute sa place, mais rien que sa place.

*
* *

« Je n'écris ni pour les masses ni pour les happy few » dit M. Roland Cailleux dans *A moi-même inconnu* (1). Autour des années 50, M. Cailleux a publié trois livres, *Saint-Genies ou la Vie brève*, *Une lecture*, *Les esprits animaux* (7) qui n'eurent de succès qu'auprès des happy few. M. Cailleux s'est tu ensuite. Il sort aujourd'hui de son silence avec un gros livre de cinq cents pages, roman ou confession dont l'Académie Goncourt aurait dû assurer le succès auprès de la masse. Elle a manqué l'occasion. *A moi-même inconnu* (8) est l'événement littéraire de l'année. On le saura quand même.

A moi-même inconnu comprend deux parties : un jour-

nal, et le compte-rendu d'une cure de psychanalyse. Le problème de M. Cailleux, c'est qu'il veut bien sortir de la dépression où il s'enlise, mais pas de lui-même. Il a beau pressentir qu'il est autre que ses actes, il ne veut pas être transformé dans cet autre qu'il ne connaît pas et qui lui serait peut-être étranger. Il veut se retrouver tel qu'il est. Le journal peut être un excellent moyen, par l'accumulation de détails, pour reconstituer une figure morcelée et, par l'analyse quotidienne pratiquée comme un exorcisme, pour se dégager du fait divers. Mais « désirant l'infini, dit M. Cailleux, je le confondais avec le dénombrement et la multiplicité ». Il ajoute : « Je ne vaudrais rien pour l'auto-analyse ».

C'est pourquoi il a recours dans la seconde partie de son ouvrage, à un intercesseur, le psychanalyste. Déjà dans *Une lecture*, le héros de ce roman avait eu recours pour se découvrir à l'intercession de Proust. « Il n'est jamais question d'être direct » écrit M. Cailleux dans *A moi-même inconnu*. Il attend donc d'une intervention extérieure la mise en ordre de son chaos. Mais il note que « la profondeur, c'est creux » et il craint de ne rien trouver au fond du gouffre où il est entraîné peut-être par un escroc dont il brosse un portrait réjouissant et vengeur.

Ce gouffre, c'est en effet un enfer, sans fond. M. Cailleux sera sauvé le jour où il comprendra que cet enfer n'était qu'un purgatoire où il n'a fait que brûler le résidu que son époque a déposée en lui. « Je n'ai de goût que pour le naturel » écrit-il. C'est l'homme artificiel, c'est l'homme fabriqué, c'est l'homme dévoyé et perverti par toutes les propagandes dont il s'est débarrassé. Il renait authentique, essentiel. Courbé, il se redresse, il retrouve son allure. M. Cailleux n'était malade que de son temps. Le merveilleux, c'est qu'il le savait. Il se sentait, dit-il « coupable d'éprouver la mauvaise conscience à la mode, l'absurde lassitude de vivre ». Ce médecin avait posé un diagnostic exact sur sa nausée. On lui proposait de s'adapter au monde, mais c'était le monde, la cause de tout le mal, il n'avait pas besoin d'être un saint pour le savoir ; on lui proposait de se réaliser, de s'épanouir mais dans un air asphyxiant. M. Cailleux n'a aucune faiblesse pour tout ce que son temps vénère et il en saccage les idoles avec une allégresse très réactionnaire, mais de ce saccage il ne se relevait pas lui-même. Il gisait victime innocente, vain triomphateur, sur le champ de sa victoire. A quoi sert d'être médecin ?

Heureusement, M. Cailleux était écrivain. Et il a pu s'en tirer, il a pu cheminer jusqu'au bout de sa nuit à la découverte de sa lumière, avec deux guides, deux intercesseurs, Céline et Larbaud. Ils formaient tous ensemble ce qu'il appelle « la mafia des cœurs purs ». Il faut y ajouter Roger Nimier. M. Cailleux avait en lui une réserve d'ironie qui était le gage de sa bonne santé. Il se méfie, dit-il « de sa fantaisie, de ses sketches, de ce qui coule de source ». Il craint de « sacrifier au trait le chant profond ». Mais le chant profond en M. Cailleux, c'est le rire, c'est l'accord avec la vraie vie, c'est l'amour des enfants sur lesquels il écrit des pages exquises. « Je ne

parle que de mon écœurement, dit-il, jamais de mon goût de vivre ». Il éclate pourtant dans *A moi-même inconnu*. Et c'est par le trait, c'est dans l'ironie, c'est jusque dans le calembour qu'il s'exprime. Le goût de vivre, c'est le bonheur d'écrire. M. Cailleux se méfie de ses sketches. Il y a dans *A moi-même inconnu* un dialogue entre Adam et Eve qui est du meilleur Supervielle. C'est vers le théâtre que M. Cailleux devrait maintenant se tourner.

En entreprenant son analyse, il ne voulait parvenir qu'à une première étape d'où, disait-il « je saurai bien où aller ». *Au fond tout commence*, c'est la dernière phrase d'*A moi-même inconnu*. Commencé dans l'épuisement et le harcèlement, ce livre s'achève sur un bel élan.

*
* *

Christian Dedet a fait, il y a quelques années, une entrée remarquée dans la littérature, sur les pas de Drieu la Rochelle et de Montherlant. Des *Bestiaires* au *Plus grand des Taureaux*, de *Rêveuse Bourgeoisie* et de *Gilles au Métier d'Amant*, la filiation était évidente. L'Occident décadent donnait à M. Dedet comme à Drieu un haut-le-cœur. A vingt-cinq ans, il écrivait : « La fuite, voilà longtemps que j'y pense... » Il publia *La fuite en Espagne*, un essai admirable. Mais l'Espagne, c'était encore trop près. On sentait déjà sous Franco percer Don Juan et derrière la noble pouillierie castillane, l'opulente démocratie occidentale se profilait. M. Dedet est allé en Afrique et il a écrit *l'Exil* (9). Il suivait l'itinéraire même de Montherlant. Mais le héros de *l'Exil*, le lieutenant Dussault, était un frère du Docteur Rieux de *la Peste*. La fuite au désert de M. Dedet le ramenait vers les solidarités humaines. C'est alors qu'il revint à Paris où il se passait quelque chose. Mai 68 a été pour M. Dedet ce que le 6 février 1934 a été pour Drieu. Au besoin de fuir, succédait le désir de s'engager. Mais où classer M. Dedet ? Il se proclamait gauchiste de droite. Il écrivait dans *la Nation Française*, dans *Esprit* et dans *Combat*, lieu privilégié de toutes les équivoques. Entre Maurras, Mao et Mounier, il cherchait une voie originale. Serait-ce sa *draille* languedocienne ? En attendant, il écrivait *la Casse* (10) et il faisait un massacre d'idolés. Au même moment, autre iconoclaste, M. Jean Edern Hallier publiait *la Cause des peuples*. Deux tempéraments différents : M. Hallier, fils de Chateaubriand, convertissait la secousse politique en houle harmonieuse, M. Dedet, méditerranéen vif et ironique, faisait une tempête dans un verre d'eau. Au violoncelle de l'un, répondait le fifre de l'autre.

Mais que l'Occident est ennuyeux ! Dans son dernier livre, M. Christian Dedet est ressaisi par le besoin de fuir. *Le soleil pour la soif* le ramène vers l'Afrique. Or qu'y trouve-t-il ? Dans une Algérie libérée, l'obsession politique, la fièvre des conciliabules, des faits-divers scandaleux... Y cherchait-il la paix ? Drieu aurait voulu être officier d'Afrique. Il est trop tard. Moine... ce serait mal vu ! Le héros de M. Dedet, dans un temps sans gran-

deur, n'est que coopérant volontaire. Le sens des solidarités humaines prime encore le besoin de fuir. Mais à ses moments perdus, il exerce toujours son vieux métier d'amant. De Paris à Alger, rien n'est changé. « Le monde est monotone et petit » disait Baudelaire. Où aller ? Où trouver le vrai désert ? Comment répondre dans le tumulte de notre époque à l'appel du Sud ? Ce sont les questions que l'on se pose en lisant *Le Soleil pour la soif*. M. Dedet, pèlerin infatigable d'un Absolu qui se dérobe sans cesse, n'en est qu'aux premières étapes d'un cheminement bien intéressant.

*
* *

M. Patrick Modiano est à trente ans comblé d'honneurs. Il a obtenu pour son premier roman *la Place de l'Etoile*, le Prix Féneon et le Grand Prix de l'Académie Française a couronné *les Boulevards de ceinture*. Le Prix Goncourt a été attribué à *La rue des boutiques obscures* (12). Il est le plus remarquable et le plus fêté à juste titre des écrivains de la jeune génération. Il écrit toujours pourtant, des livres mélancoliques comme s'il était frustré de quelque chose.

Dans *La Rue des Boutiques obscures*, il part une nouvelle fois à la recherche de l'identité qui semble lui manquer. S'enraciner dans un sol, nommer un père, se greffer sur une lignée ancienne, ce sont toujours les obsessions des héros de M. Modiano. Dans *Livret de famille*, paru l'année dernière, ces enfants perdus ont pu enfin exhiber leurs papiers. Mais à peine reconnus, ils brouillent de nouveau leurs traces et nous les voyons remonter en tâtonnant vers des origines oubliées. D'où viennent-ils ? A travers quels méandres d'existences confuses et entrecroisées, se sont-ils égarés ? Le dernier roman de M. Modiano est l'histoire d'un détective privé, amnésique, essayant à l'aide de quelques photographies, de quelques fiches de police, et de quelques confidences, de retrouver sa propre figure. Mais pourra-t-il la reconstituer ? Pourra-t-il renouer le fil de sa vie ? « Des lambeaux, des bribes de quelque chose me revenaient brusquement au cours de mes recherches. Après tout, c'est peut-être ça, une vie », dit M. Modiano. Seulement, ajoute-t-il, perplexe, « est-ce qu'il s'agit bien de la mienne ou de celle d'un autre dans laquelle je me serais glissé ? ».

L'enquête de M. Modiano le conduit au fond d'impasses nocturnes où des ombres poursuivies soudain s'esquivent et s'effacent dans le brouillard. Seules les lumières de Paris le percent. C'est aussi bien la grande ville irréelle, légère, phosphorescente, la grande ville magique qui donne toute sa réalité à ce roman peuplé de fantômes.

M. Patrick Modiano part dans chacun de ses livres à la recherche d'enfances provinciales, de paysages bien dessinés et bien traditionnels avec la place de la mairie, l'église inclinée sur le cimetière, des plaques bleues au coin des rues perpétuant le souvenir de héros dérisoires.

Mais toujours il nous ramène dans le sein chaud et tendre de ce Paris où ses personnages fatigués par leur quête interminable d'être s'évanouissent pour ne plus subsister qu'à l'état de chimères inconsolées. Il y a l'arrière-plan de l'œuvre de M. Modiano toute traversée de destins perdus qui sont autant d'étoiles filantes et insaisissables, cette présence confuse et généreuse qui rassure.

Le Grand Prix du Roman de l'Académie Française a été partagé cette année entre *Une mère russe* de M. Alain Bosquet (13) et *Le Nain jaune* de M. Pascal Jardin (14). Si M. Modiano n'a jamais lancé les personnages de ses romans qu'à la recherche des visages fuligineux et effacés de pères problématiques, M. Pascal Jardin évoque, dans des mémoires romanesques, la figure authentique et éblouissante de l'homme à qui il doit la vie et auquel il en rend une autre. Mais la vie de Jean Jardin, la vie du jeune homme pauvre devenu l'un des grands patrons de la SNCF, puis homme politique fourvoyé dans la collaboration, ambassadeur posté à Berne dans un observatoire privilégié au dessus des ruines de l'Europe, se tournant, dans l'anéantissement de tous les monuments de la civilisation occidentale, vers la grande lueur à l'Est apparue vingt ans auparavant aux *Hommes de bonne volonté* de Jules Romains, enfin dans l'exil où il fut relégué continuant à jouer un rôle occulte, cette vie extraordinaire et extravagante n'est-elle pas irréaliste ? Guignol, Roi Lear, jeune Cid de province, héros de Giraudoux, tel surgit Jean Jardin dans ces oripeaux brillants, être disgracié mais enchanteur, sous le regard fasciné de son fils. Il est entraîné dans la vie ardente de l'avant-guerre à la suite de tous les princes de ce temps. Il participe à l'immense fête baroque que M. Pascal Jardin a exhumée de la cendre où elle s'est consumée. Il est, dit le fils stupéfait de tant d'inutile magnificence « l'un des derniers occidentaux à avoir vécu d'une manière totalement aristocratique ». Il a enfourché successivement avec la même désinvolture des chevaux de cirque et la Bête même de l'Apocalypse. Il a traversé les nuits de l'Europe dans les longs trains illuminés et luxueux où il rencontrait Barnabooth. Ami de tous les grands acteurs de son époque, il a joué sa vie comme une pièce de théâtre.

M. Pascal Jardin achève du côté de la littérature le personnage paternel à qui, entre tant de succès, il a manqué seulement la réussite littéraire. Un personnage était en quête d'auteur ; il l'a trouvé dans l'héritier de ses dons.

C'est à la recherche de la Mère que M. Alain Bosquet est parti dans *Une mère russe* mais dans cette quête de ses origines qui le conduit d'Odessa à Bruxelles, à Berlin, à New-York et à Paris, c'est toujours le fil de sa vie qu'il déroule et c'est toujours à une enquête sur lui-même qu'il se livre. « Tu es mon miroir, dit-il à sa mère. Certes, les rapports difficiles et passionnés qui s'établissent entre la mère et le fils sont intéressants. M. Bosquet se défend par le cynisme d'une entreprise de possession et il s'efforce de ne pas se laisser aspirer dans « l'enfer de

la tendresse ». Mais la personne de la Mère s'efface dans cette confrontation orageuse derrière la personne du Fils.

Le fond du débat pour M. Bosquet, c'est la revendication de la liberté et c'est aussi le besoin de l'unité. Cet européen cosmopolite, déraciné, est déchiré entre plusieurs nationalités. « Russe et belge de naissance, américain de fortune, allemand par cette maturité hâtive que j'avais acquise à Berlin, j'aspirais, écrit-il, à me donner des racines stables ». Le Prince de Ligne avait quatre ou cinq patries et dans une Europe qui allait de soi, il ne souffrait d'aucun tiraillement. Le château de Belœil entre les Pays-Bas, la France et le Saint Empire, offrait le maximum de confort intellectuel et moral. M. Bosquet a été un jeune homme écartelé sur la roue d'une Europe fracassée. Il a vécu dans sa chair et dans son esprit le martyre de l'Europe. S'il s'est persuadé que la seule patrie possible était pour lui la littérature française, il trouvait la langue qui en était le support à l'état de chaos. Les surréalistes, dont il était l'ami, l'avaient brisée en mille morceaux. Pour faire son unité, il devait d'abord commencer par mettre de l'ordre dans le chantier de démolition où il avait décidé de relever ses propres ruines.

« La forme seule justifie » proclame-t-il. Le classicisme de M. Bosquet a été élaboré à partir de l'anarchie acceptée, mais reconnue et jugée. Il a été gagné au prix d'un effort qui paraît jeu aristocratique, sur des provinces morcelées réclamant le prince unificateur. *Une mère russe* est la narration étincelante de la reconquête par un jeune européen perdu d'un patrimoine esthétique qui est désormais le palais où il a trouvé, sinon ses racines, du moins ses aises.

Mais l'esthétique n'est qu'un substitut et s'il tient lieu de l'ordre, il n'en est que la façade. Derrière cette façade, derrière une superbe *ordonnance* on sent s'agiter dans des profondeurs peut-être insoupçonnées de l'habile et brillant restaurateur qu'est M. Bosquet, des revendications, des exigences qui ne sont plus seulement formelles. Elles ne sauraient être longtemps méconnues.

Le Prix Fémina-Vie heureuse a été décerné à M. Raymond Sonkin pour *Un amour de père* (14). « Le lien de paternité est pourri » a proclamé un peu témérairement jadis M. Sartre. M. Pascal Jardin, M. Patrick Modiano et M. Raymond Sonkin, sans compter M. Jean-Luc Maxence qui a ranimé dans *l'Ombre d'un Père* (16) la figure hamletienne de Jean-Pierre Maxence, lui apportent cette saison un éclatant démenti. Se sont-ils donnés le mot pour restaurer sur les décombres de Mai 68 la statue outragée du Père ? Le livre de M. Sonkin est un roman très agréable, très joli, très pimpant, quelque peu précieux. Toutes ces qualités devaient plaire aux dames de la *Vie heureuse*. Pourtant, M. Sonkin s'il parle comme Giraudoux, pense comme Camus. Il y a dans *Un amour de père* les relents de *l'Etranger* que l'on avait subodorés dans son premier livre, *Admirable*.

Le Prix Renaudot est allé à M. Conrad Detrez pour *l'Herbe à brûler* (17). Stendhal s'alarmait de vingt-cinq mille jeunes gens, s'exerçant au maniement d'armes dans les séminaires de la Restauration. Il y avait du jobard dans Stendhal, mais le séminariste guerillero, mythe d'hier, est devenu réalité. M. Detrez en raconte l'histoire. Il lui manque le panache de M. Régis Debray.

M. Percec a obtenu le Prix Médicis qui est le Prix des *happy few*, pour *La vie mode d'emploi* (18). C'est un titre ambitieux. En réalité, ce roman n'est que l'histoire, étage par étage, d'un immeuble en co-propriété. *La vie mode d'emploi* ne doit pas faire oublier que M. Percec a écrit *les Choses*, un roman important des trente dernières années. Il y analysait la promotion des « jeunes cadres à mi-chemin de la réussite », leur appétit d'*avoir*, leur manque d'*être*. De leur mauvaise digestion, résultait un malaise spirituel. C'était une *Nausée* à retardement, mais avant Mai 68, c'était la critique justifiée de la société de consommation.

Pour en terminer avec la revue des prix, notons que le prix Interallié a consolé M. Jean-Didier Wolfrom de l'échec d'*Anne Lanster* (19) au Goncourt et au Renaudot. Le Prix Chateaubriand a été partagé entre M. Pierre Debray-Ritzen pour sa *Lettre ouverte aux parents des petits écoliers* (20) et M. Jean Orieux pour ses *Souvenirs de campagne* (21). M. Debray-Ritzen dénonce dans son pamphlet le « mythe égalitaire » en vertu duquel on doit donner à chaque enfant les mêmes chances au moment de son départ dans la vie. Notre démocratie après avoir cru abolir les privilèges de la naissance et de

la fortune, s'est attaqué aux privilèges de l'intelligence. Mais sur ce point, la nature résiste à la démocratie. M. Jean Orieux évoque dans ses *Souvenirs* une jeunesse limousine. Ce ne sont pas les meilleures pages du romancier des *Fontagne* et du biographe de Voltaire. Sur le même sujet, je conseille à mes lecteurs de lire, si le livre n'est pas épuisé (il date d'il y a vingt ans), *La Fabrique du Roi* de M. Georges-Emmanuel Clancier (22).

Philippe SENART

- (1) Fayard
- (2) (4) (6) (7) (12) (15) Gallimard
- (3) Editions de Minuit
- (5) (21) Flammarion
- (8) (20) Albin Michel
- (9) Le Seuil
- (10) La Table Ronde
- (11) (14) Julliard
- (13) (19) Grasset
- (16) Editions Libre Hallier
- (17) Calmann-Lévy
- (18) Hachette
- (22) Robert Laffont

P.S. Au moment où cet article était composé, *Le Plus grand des Taureaux* de M. Christian Dedet, auquel je fais allusion dans cette chronique, était réédité luxueusement, avec des illustrations, aux Editions du Minotaure. Je signale cette très brillante et très passionnante histoire d'un jeune toréador à mes lecteurs. Depuis *Les Bestiaires*, on n'avait rien écrit de plus beau sur ce sujet. L'inimaginable, c'est que l'auteur n'avait pas vingt ans.

LA MORT DU MUSÉE ?

par Yvan CHRIST

En 1966, une résolution fut adoptée à l'issue de la quatorzième session de l'Unesco : elle autorise son directeur général à « susciter, par toutes mesures appropriées, une prise de conscience de l'intérêt qu'il y aurait à reconstituer des œuvres démembrées de manière à leur restituer intégralement leur valeur et leur rôle esthétique originels ».

En 1978, l'Unesco, revenant à la charge, est allé plus loin encore. Faisant notamment état des pays africains, asiatiques et océaniques, pillés de longue date par l'Europe et par l'Amérique en vue d'enrichir leurs collections publiques ou privées, M. Amadou Mahtar M'Bow, actuel directeur de l'organisation internationale, l'a déclaré sans ambages : « Restituer au pays qui l'a produit telle œuvre d'art ou tel document, c'est permettre à un peuple de recouvrer une partie de sa mémoire et de son identité ; c'est faire la preuve que, dans le respect mutuel entre nations, se poursuit toujours le long dialogue des civilisations qui définit l'histoire du monde ».

* *

Voilà des propos formidables. Ils devraient, en principe, faire trembler tous les musées de l'univers et, s'ils sont suivis d'effet, bouleverser de fond en comble l'équilibre culturel de notre planète...

A la vérité, ces déclarations proprement révolutionnaires ne sont singulières que parce qu'elles ont été formulées par un haut et puissant seigneur de la culture officielle. Il y a beau temps que des penseurs libres, venus de tous les horizons intellectuels, politiques et sociaux, tiennent de tels propos hétérodoxes. Ce fut, par exemple, vers 1900, le cas d'un esthète bien oublié, rus-

kinien jusqu'au bout des ongles, et qui s'appelait Robert de La Sizeranne.

Il faut lire ou relire le chapitre intitulé — titre révélateur ! — « les prisons de l'art », publié dans ses *Questions esthétiques contemporaines* (1). Lorsqu'une œuvre d'art, écrivait-il, « est telle qu'elle emprunte son caractère ou son culte à un pays déterminé, qu'est-ce donc qu'il en reste dans un musée ? Que signifient ces idoles dépaysées, ces vases sacrés où l'on voit la place des doigts des prêtres et qu'aucun prêtre ne soulève plus ? (...) Lorsqu'on regarde, dans le hall du Musée Cernuschi (...), le Bouddha qui y est captif, on se rappelle, sans rire, la douleur des Japonais qui le vénéraient comme une beauté tutélaire, dans les jardins de Megouro. Un jour, ces pauvres jardiniers vinrent à Tokyo demander qu'on leur rendît leur statue enlevée furtivement, par morceaux. Ce jour-là, ces paysans firent plus qu'un acte de piété : ils firent une manifestation esthétique. Inconsciemment, ils défendirent l'idée juste de « l'art en place et à sa place ». M. Amadou Mahtar M'Bow semble un disciple de Robert de la Sizeranne...

En 1950, une grande exposition fut consacrée, à Paris, à la Vierge dans l'art français. Ses organisateurs exprimèrent, entre autres, le désir de présenter aux amateurs de la capitale une *Vierge à l'Enfant* du début du XIV^e siècle, conservée dans l'église de Beauficel (Eure). C'est alors qu'une manifestation se déroula dans le petit village normand en vue d'empêcher, par la force, les Parisiens de le priver, ne fût-ce que temporairement, de sa statue vénérée.

Dans la presse du temps, on fit gorge chaude des « dames de Beauficel », pieuses harpies réactionnaires, anachroniques et obscurantistes, encore plongées dans la « grande nuit » du Moyen Age, et que les vives lumières

de la culture n'arrivaient pas à éclairer... Or, comme les jardiniers de Tokio, elles avaient pourtant déclenché une « manifestation esthétique ». Quant aux dames de Dijon, elles restèrent coites. Aussi bien leur bouillant député-maire, qui était alors le chanoine Kir, eût-il tôt

laient... ». Ceci encore, qui est une sorte de condamnation de principe du musée-cimetière, du musée-prison : « Une civilisation ni voluptueuse, ni raisonnable peut seule avoir édifié cette maison de l'incohérence. Je ne sais quoi d'insensé résulte de ce voisinage de visions mortes. » (2).

Métopes du Parthénon au British Museum

fait de briser toute tentative de sédition de cette espèce prétendue anti-culturelle. Es qualités, il autorisa tout naturellement le provisoire exil de la statue romane de Notre-Dame de Bon-Espoir, conservée depuis huit siècles à l'église Notre-Dame et considérée par les Dijonnais comme la protectrice de leur ville. Dois-je l'avouer ? J'ai été scandalisé, bouleversé, déchiré en découvrant au Petit-Palais, dans une niche de staff et accompagnée d'une étiquette numérotée, la Vierge miraculeuse de ma ville maternelle. Et ce qu'avec stupeur et colère, j'ai dit ou écrit en 1950, je le répèterais, en 1979, sans en changer un seul mot.

Avais-je cité, en ce temps-là, des réflexions de Paul Valéry qu'aujourd'hui, je sais par cœur pour les avoir cent fois retranscrites ? C'est bien possible. Les voici : « Peinture et sculpture (...), ce sont des enfants abandonnés. Leur mère est morte, leur mère Architecture. Tant qu'elle vivait, elle leur donnait leur place, leur emploi, leurs contraintes. La liberté d'errer leur était refusée. Ils avaient leur espace, leur lumière bien définie, leurs sujets, leurs alliances. Tant qu'elle vivait, ils savaient ce qu'ils vou-

Paul Valéry serait, aujourd'hui, président d'honneur de l'Unesco. On lui adjoindrait non seulement Robert de la Sizeranne, mais un théoricien non moins oublié que lui, à savoir l'intransigeant Achille Carlier. Entre les deux guerres mondiales, l'auteur des *Anciens monuments dans la civilisation nouvelle* (3) ne fut-il pas un des contempteurs les plus décidés de l'elginisme ? (4) Les uns et les autres n'avaient-ils pas, au même titre que l'Unesco, déclaré la guerre sainte au Musée ?

Est-ce une guerre pour rire ou pour pleurer ? Un fait est certain : qu'on le déplore ou que l'on s'en félicite, le phénomène du musée est indissociable de la civilisation contemporaine. C'est l'arbre du Bien et du Mal. Car enfin, si le musée, tel qu'il est né ou qu'il a prospéré aux lendemains de la Révolution de 1789, est une prison ou un cimetière, il est également quelque chose comme un orphelinat. Certes, les « enfants abandonnés » qu'il a recueillis ne sont pas tous des orphelins. Et nous savons, de par le monde, de douloureuses « mères Architecture », qui, généralement en vain, réclament justice auprès de la conscience esthétique des nations — marâtres abusives

qui persistent à rester sourdes à tous les appels maternels, fussent-ils justifiés. Nous savons aussi que nombre de ces enfants-là devront être à jamais considérés comme des enfants assistés, leurs géniteurs ayant été massacrés ou, devenus infirmes, étant dans l'incapacité de reprendre en charge leur triste descendance.

Ce n'est pas tout. Les « *enfants abandonnés* » ont grandi. Émancipés, au départ contre leur gré, les voici qui, désormais, se refuseraient sans doute à toute tutelle. Mère légale, la « *mère Architecture* » est alors contrainte de céder le pas à la mère adoptive...

Parlons clair : le systématisme du remembrement ne peut et ne doit pas succéder à la muséomanie. Ne serait-ce pas tendre, en fin de compte, à désaffecter tous les musées de la terre et à procéder à un déménagement universel qui, certainement serait plus catastrophique encore que le premier ? « *La reconstitution des œuvres d'art démembrées*, soulignait à juste titre l'éditorialiste d'une récente livraison de la *Revue de l'art*, a pu dégénérer en tirades revendiquant un rapatriement généralisé des œuvres : idée évidemment utopique, aussi contraire à la connaissance de l'histoire qu'à tout esprit d'universalité ». (5).

Les premiers appels de l'Unesco en faveur du remembrement ne portaient que sur les œuvres peintes et, accessoirement, sculptées. « *En ce qui concerne les monuments démembrés, les experts ont estimé que, dans la grande majorité des cas, il ne fallait pas envisager le recours à des opérations, d'ailleurs excessivement coûteuses, visant à la reconstitution des œuvres d'architecture à partir des éléments ornementaux dispersés* » (6). La distinction, qui s'appuie sur des arguments financiers, n'est pas tout à fait convaincante. Un portail médiéval, détaché d'une église et exilé dans un musée, n'est pas moins désincarné qu'un volet arraché à son polyptyque original. Les arcades et les chapiteaux du cloître roussillonnais de l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa, transportés à New York, ne sont pas plus chez eux, au bord de l'Hudson, que ne le sont, à Bruxelles, à Amsterdam et à Rotterdam, les volets du triptyque, de l'Annonciation d'Aix, dont la seule partie centrale est restée à la Madeleine d'Aix-en-Provence. Rentrer en possession légitime des uns et des autres serait permettre au peuple français « *de recouvrer une partie de sa mémoire et de son identité* » — pour reprendre les termes exacts de M. Amadou Mahtar M'Bow. Ce qui, en principe, semble juste et bon, équitable et salutaire, pour les civilisations africaines, asiatiques et océaniques, ne le serait-il pas tout autant pour la civilisation européenne, dans toutes les disciplines de l'art ? Et puisque l'Unesco tient, *ex cathedra*, à restaurer le nationalisme esthétique, n'a-t-il pas le devoir d'en étendre le bénéfice supposé à tous les peuples de la planète, sans exceptions ?

*
* *

Quel problème ! Reste à le résoudre. M. Selim Abdul Hak, qui porte le titre fort énigmatique de « *spécialiste des instruments internationaux à l'Unesco* », nous faisait

savoir, en 1974, que les pays consultés « *ne sont pas opposés à l'idée que le problème de la reconstitution pourrait être envisagé dans le cadre général d'une nouvelle réglementation internationale* ». C'est en conclure, avec de jolies périphrases de style administratif, que l'affaire dormira, jusqu'à la fin des temps, dans un bon sommeil et qu'elle restera quasi fabuleuse...

Soyons réalistes pour être efficaces. Je m'y efforce, quant à moi, depuis que je tiens une plume. Et sur plus d'un point les années qui passent ont fini par me donner raison. Les faits démontrent que le problème en question, qu'il fallait poser, ne devra être résolu que mesurément, suivant des cas d'espèces bien déterminés, sous peine de donner lieu aux pires aberrations esthético-nationalistes. La France prendrait-elle la décision de restituer à l'Irak les taureaux ailés du palais de Khorsabad, qui sont au musée du Louvre ? La Grande-Bretagne restituerait-elle à la Grèce les métopes du Parthénon, qui sont au musée Britannique ? Dans l'absolu, ne serait-ce pas justice ? Mais cette justice-là, est-ce l'Unesco qui la rendrait ? Et en obtiendrait-elle le mandat ?

Au seul échelon français, l'opération envisagée soulève déjà mille et mille difficultés de tous ordres qui, à l'échelon international, seraient multipliées à l'infini. D'exemplaires réussites sont pourtant à mentionner, qui rendent quelque espoir aux partisans d'un remembrement méthodique et limité. Ainsi le monumental tombeau de Mazarin, œuvre de Coysevox et Tuby, n'a-t-il eu qu'à franchir la Seine pour quitter le musée du Louvre et retrouver la « *Coupole* » de l'Institut de France, c'est-à-dire la chapelle de l'ancien collège des Quatre-Nations. Ainsi le même musée s'est-il déssaisi du *Repas chez Simon* au profit du château de Versailles, où, dans le salon d'Hercule, le plafond peint a été conçu par Lemoyne en fonction précise de l'œuvre de Véronèse. Dès le lendemain de la dernière guerre, le musée de Cluny a consenti à se sacrifier au musée de Dijon en y déposant quatre des statues de « *deuillants* » qui ont repris place dans le cortège funéraire des tombeaux fameux des ducs de Bourgogne. Le geste a été imité par le musée du Louvre et par un généreux collectionneur anglais. En revanche, le musée de Cleveland et un autre collectionneur privé n'ont pas, jusqu'à présent, cru devoir répondre favorablement aux appels des Dijonnais. Et ce même musée américain, ainsi qu'un musée belge et un musée suisse, détiennent encore des statues romanes qui font partie du cloître de Notre-Dame-en-Vaux, à Châlons-sur-Marne, lequel vient d'être partiellement reconstitué (7).

Faut-il multiplier les exemples, positifs ou négatifs ? En 1964, lors des cérémonies du huitième centenaire de Notre-Dame, le musée de Caen avait accepté de prêter le *Vœu de Louis XIII* que Philippe de Champagne avait destiné à la cathédrale de Paris. Cérémonies terminées, le tableau célèbre a, contre toute équité, regagné son exil normand, où il n'a que faire. Echec révélateur. Au fait, la République française « *rendra* »-t-elle à la République italienne la *Joconde*, achetée à beaux deniers par notre roi François 1^{er} à Léonard de Vinci, son auteur ?

Au réalisme froid de M. Germain Bazin s'allie le romantisme doux de Robert de la Sizeranne. En faut-il conclure que le musée finit son temps à l'heure où, remis en cause et solennellement dénoncé au plus haut des plus hautes tribunes de la conscience culturelle des nations, il connaît pourtant ses plus signalés triomphes ? L'Unesco, affirmait, en 1974, M. Selim Abdul Hak, n'a pas l'intention de « refaire le procès des événements qui ont occasionné les démembrements, ni (...) prononcer un jugement sévère sur les moyens employés ; l'estime et la compréhension internationale ne pourraient qu'en pâtir ». Il n'en conclut pas moins que « les phénomènes historiques liés aux circonstances » qui ont causé ces démembrements, n'ont pas « un caractère permanent et irréversible ». Pratiquer, entre musées, une politique d'échanges, ce qui revêt, en l'occurrence, une « importance capitale », souligne l'Unesco, tel est le moyen envisagé par celui-ci pour favoriser le remembrement des œuvres dispersées et pour faire céder, au nom de la raison, les nations récalcitrantes. Mais « les recherches faites à ce jour n'(ont) pas souvent abouti à des reconstitutions effectives ». L'aveu officiel donne à penser.

L'irréversibilité du musée étant mise en doute, c'est le musée lui-même qui est mis en accusation. « Adieu, me dit cette pensée, je n'irai pas plus loin ». L'Unesco tentera d'aller plus loin que Paul Valéry. Si ses mandats réussissent à mettre fin aux abus les plus insupportables qui sont intrinsèquement liés à ce phénomène de civilisation qu'est le musée, c'est la plus pure sagesse du monde qui l'emportera. Si, au nom de je ne sais quel national-esthétisme, l'Unesco prenait la responsabilité d'inciter les nations à procéder à une redistribution planétaire des œuvres d'art exilées loin de leur sol natal, il s'engagerait dans la plus folle des aventures.

*
* *

Nouvelle citation pour finir. Je l'emprunte à Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent : « ce qui est exagéré ne compte pas ».

Yvan CHRIST

**Le Vœu de Louis XIII,
par Philippe de Champaigne au Musée de Caen**

Nombre d'erreurs fondamentales ont été commises en application des lois non écrites de la muséologie. Les muséologues les plus convaincus ne peuvent plus le dissimuler : « *L'Homme, si on n'y prend garde, vivra, un jour prochain, sur un globe rasé par six milliards d'insectes, avec pour tout « potage culturel » quelques réserves géographiques et quelques musées où achèveront de périr, prisonniers, les restes de la beauté du monde* » (8). Tel s'exprime M. Germain Bazin, un des prêtres les plus éminents de la religion muséologique, mais un prêtre lucide et sceptique, qui ne laisse pas de déchirer quelque peu le voile du grand temple (8).

Robert de la Sizeranne, que je tiens à citer encore, soliloquait, il y a plus de soixante-dix ans, sur le même thème : « *Deux courants traversent le monde : l'un pour la beauté dans les musées, l'autre pour la laideur de la vie (...) chaque soir, le soleil se couche sur des cités moins belles que les cités qu'il a le matin même éclairées (...) Pendant qu'on bâtit des musées, on détruit des œuvres d'art. On jette bas des monuments, parfois des quartiers entiers dans les cités qui furent contemporaines des siècles de beauté* ». Echouent ainsi, dans les sanctuaires laïques que sont les musées, « *des chaires vides, des retables sans autels, des lampes sans flammes, des clochettes sans voix, des chapes sans vivants, des reliquaires sans morts : offrandes sans doute trop belles pour le Dieu qui les reçut et mieux appropriées à ce culte nouveau d'un « esthétisme » municipal dont les gardiens sont les prêtres ennuyés... » (9).*

(1) Hachette, Paris, 1904

(2) **Le problème des musées**, in *Pièces sur l'art*, Gallimard, Paris, 1954.

(3) Editions des Pierres de France, Paris, 1945.

(4) Néo-logisme, créé par le duc de Trévise, à partir du nom de lord Elgin, ambassadeur de Sa majesté britannique auprès de la Sublime Porte, qui transporta à Londres la plus grande partie des métopes du Parthénon au début du XIX^e siècle.

(5) n° 37, 1977.

(6) Selime Abdul Hak, in introduction à *l'Inventaire illustré d'œuvres démembrées célèbres dans la peinture européenne*, Unesco, Paris, 1974.

(7) Cf. Sylvia Pressouyre, *Images d'un cloître disparu*, Joël Cuénot, Paris, 1976

(8) **Le Temps des musées**, Hachette, Paris, 1964.

(9) *Op. cit.*

LA FORTUNE DES LE NAIN

Sans aucun doute Georges de la Tour et les frères Le Nain représentent les conquêtes les plus spectaculaires de l'Histoire de l'art.

Conquêtes différentes cependant. Il ne restait du premier que le nom : un lent et austère travail d'archives, d'analyse, d'intuition a permis de lui associer une trentaine de tableaux dont certains comptent parmi les plus grandes réussites de la peinture du XVII^e siècle. Quant aux seconds, curieusement la remontée des Limbes fut à la fois plus brève et plus longue, alors même que le commerce d'art n'avait jamais perdu leur trace. Déjà au milieu du XIX^e siècle, la célèbre *Forge*, entrée au Louvre en 1793, commençait à attirer l'attention. Delacroix, lui-même, n'hésita pas à lui consacrer une copie. En 1862 enfin, après un premier essai édité à Laon, le critique Champfleury, en un ouvrage fondamental ressuscitait les trois frères.

A partir de ce moment, le phénomène Le Nain prend son essor. Dans ses *Lundis*, Sainte-Beuve lui donne aussitôt une sorte de caution. Dès lors, durant un siècle, études, articles, expositions, ne vont cesser de proliférer et la légende des pauvres peintres paysans de croître. Non moins négligeable est l'incidence des Le Nain sur la peinture des années 1910-1930. L'un après l'autre, Picasso, Derain, Segonzac, Waroquier, Humblot et Rohner sont captivés. Voilà les Le Nain hissés au rang de grands maîtres de la peinture traditionnelle. Renommée prestigieuse dont le public s'empare à son tour. Comment résister à tout ce que peuvent avoir de séduisant le côté mystérieux, le goût du terroir et surtout l'aspect « peintre maudit » de ces trois petits provinciaux venus tenter en vain leur chance dans la capitale ! Car il ne fait alors aucun doute que les Le Nain furent des artistes incompris. De prodigieux créateurs qui refusèrent de sacrifier leur génie à la mode, leur besoin de « justice sociale » au commerce du temps. Ne dénoncent-ils pas, mieux qu'un Callot, la misère paysanne, les dures calamités de la guerre de Trente Ans ? Touchante imagerie d'Épinal...

Ajoutez à cela leur don étonnant de portraitiste, lequel envahit, transforme par le menu chaque genre abordé par les frères. Des repas de paysans aux parties de trictrac, des scènes de tabagie aux tableaux de plein air. Rigueur de l'expression, analyse fouillée des physiologies. Souci de la vérité psychologique, sobriété de la mise en page... Autant de qualités biens connues qui ne pouvaient laisser indifférente la France du début du siècle. La tentation était grande de retrouver dans ce métier vigoureux et sans fard certaines bonnes vieilles

vertus ancestrales. Animés par la grâce du moraliste, les frères Le Nain ne rejoignaient-ils pas ce que René Schneider appelait « la vocation de la race pour l'analyse de l'âme » ?

A quelques détails près, l'érudition n'allait pas tarder à consacrer cette interprétation sentimentale. En 1934, pour la première fois, La Tour et les Le Nain sont présentés ensemble au public. Sous le titre suggestif de « *Peintres de la Réalité* », ladite manifestation, organisée à l'Orangerie, connaît un succès fou. Pour les Le Nain, c'est le triomphe des thèses proposées par Paul Jamot depuis 1922, notamment celle de « la répartition des mains » entre les trois frères. A Antoine, l'aîné, reviennent les petits tableaux archaisants encore fortement

Le Nain « le Retour de la Fenaïson »
(fragment : Musée du Louvre)

soumis à l'influence flamande. Louis incarne le génie de la famille, le créateur des chefs-d'œuvre de « l'âme paysanne » (*La Forge, la Charette, le Repas et la Famille*). Quant à Mathieu, le plus jeune, curieux mélange de cavalier et de mondain, seules pouvaient lui être attribuées les scènes campées à la ville, *Corps de garde, Joueurs de trictrac*, exemptes de toute référence provinciale ou rustique. Hypothèse intelligente, qui pour offrir d'indéniables avantages de clarté, n'en reposait pas moins sur des bases fausses et une vision incomplète de la production des Le Nain. Néanmoins, pendant une cinquantaine d'années, encyclopédies, manuels scolaires, ouvrages de vulgarisation lui donnèrent le plus large écho. Peu à peu, les Le Nain devenaient un des fleurons irremplaçables de notre patrimoine culturel. Il était temps de réviser en détail l'image qu'insensiblement nous nous en étions faits. C'est ce à quoi s'est attachée de façon scrupuleuse, l'importante exposition présentée cet Automne au Grand Palais à Paris.

*
* *

Quitte à les considérer quelque temps avec moins de complaisance, il faut aujourd'hui en convenir : les Le Nain ne furent en rien des peintres malheureux, égarés dans leur siècle et travaillés envers et contre tous par leur génie paysan. Depuis l'énoncé des théories de Paul Jamot, de multiples découvertes ont modifié profondément notre connaissance de la carrière des trois picards. On surgit tour à tour tableaux mythologiques, tableaux religieux, reliefs de grandes commandes (décor de la chapelle de la Vierge à l'église des Petits-Augustins exécuté pour l'ambassadeur d'Espagne, toiles provenant de Notre-Dame) qui témoignent d'une activité soutenue. Un examen approfondi des sources a permis de vérifier que, loin d'être tenus en paria, les Le Nain jouissent sous la Régence d'une réputation des plus brillantes. Dès 1629, ils brosent le portrait collectif de la Municipalité. Dans les années 1640-1650, Anne d'Autriche puis Mazarin demandent leur effigie à Mathieu. En 1648, on retrouve les trois frères à la première séance de l'Académie Royale. Les Le Nain, peintres à la mode ?

Nul paradoxe, ici. La question, posée par M. Jacques Thuillier, professeur au Collège de France, l'auteur du catalogue, invite à replacer la création des Le Nain dans une perspective d'ensemble plus juste et plus cohérente. D'un côté, une carrière « qui se distingue à peine des plus officielles », de l'autre, une suite de laboureurs attachés, de vieilles paysannes et de parties de cartes. Là encore, on aurait tort de crier à l'originalité. Gueuseries, scènes de cabaret sont à l'époque monnaie courante. A Rome, à Anvers, à Paris, pour le meilleur et le pire, les Flamands inondent le marché. On appelle alors ces petites toiles, fort prisées des amateurs, des « bambochades », du nom d'un spécialiste nordique, Pieter Van Laer, connu sous le sobriquet de « Bamboccio » : poupon, nabot. Sans doute les Le Nain, forts de leurs attaches paysannes et en peintres avisés qu'ils étaient, ont-ils senti très tôt le parti qu'ils pouvaient tirer de ces

tableaux de genre. D'autant qu'à partir de la Régence, la concurrence dut se faire croissante — surtout en ce qui concerne la peinture d'histoire, laquelle se parait de plus en plus des prestiges de la perspective illusionniste et du décor architectural. Jamais les Le Nain, de formation provinciale, n'eussent pu rivaliser dans ce domaine avec leurs camarades de retour d'Italie.

Leur intuition fut de reprendre les thèmes rabachés des bambochades et de les adapter à leur génie propre : celui du portrait. Du coup, plus de ruffians ou de lansquenets enclins à rouler par terre ou à lutiner leur ribaude. Plus de crapuleries ou de chansons à boire. D'un bout à l'autre de la toile, la métamorphose est complète. Irrésistiblement, les gestes vont ralentir, les traits prendre une expression attentive et grave, l'action se clôt autour de la table ou du foyer. Reste le silence, et, source inépuisable de poésie : une « assemblée » de regards. Regard de la mère, ridée comme une pomme, les mains roides, cassées sur les genoux. Regard épais et las du patriarce. Regards mutins, falots, rêveurs de gamins, sans doute les plus beaux enfants de la peinture française. Tout ce petit monde en haillons, on l'a noté, garde une majesté impénétrable. Comme le souligne M. Jacques Thuillier, l'ingéniosité des Le Nain fut d'utiliser ici encore un artifice de l'art du portrait. En dirigeant les yeux de leurs paysans sur le spectateur, ils ont brisé l'organisation interne de la toile, coupé court avec le déroulement narratif du sujet. Tout se passe comme si la frontière entre le monde du tableau et celui du spectateur n'était plus étanche. Témoin dans la plupart de leurs toiles, l'impression, déjà perçue par Sainte-Beuve, que la vie paisible des personnages vient d'être interrompue, que quelqu'un surgit de la porte.

Le secret des Le Nain est de s'être détaché, malgré une carrière brillante, des modes et des pratiques de leur temps. « Il faut beaucoup de génie pour être ingénu », rappelle en une expression heureuse M. Jacques Thuillier. Certainement ce tour de force ne s'accomplit pas en un jour. Leur origine terrienne, la connaissance de la leçon caravagesque, pourtant peu répandue en France, durent compter pour une large part. Cependant, les hypothèses doivent s'arrêter là. Aujourd'hui que l'Histoire de l'art mêle à ses ambitions légitimes la plus grande réserve comme la plus grande rigueur, il nous faut même faire marche arrière. En toute honnêteté, avoue l'auteur du catalogue, il est impossible d'attribuer tel ou tel morceau à Antoine, Louis ou Mathieu. Certes, on a beau jeu de remarquer les différences de facture. Sans doute y eut-il répartition des tâches, sans doute y eut-il collaboration mais on ne saurait mettre un nom précis sur une quelconque partie de leurs ouvrages.

L'art des Le Nain se passe peut-être de confidences. Même si les destructions, les négligences nous ont privé à jamais d'une clef vraisemblable. Sachons gré à certains historiens d'oser encore reculer devant le démon du système et la haine de l'impondérable.

Jean-François BARRIELLE

MOLIERE ET ARIANE MNOUCHKINE

Quand on sait par quelles tribulations a dû passer Ariane Mnouchkine pour mener sa troupe à bon port et lui permettre de créer des spectacles parfois contestés mais toujours de bonne qualité, on comprend qu'elle ait eu si à cœur de réaliser une œuvre où l'on découvre justement les angoisses et les espoirs, les réussites et les tribulations de l'existence des comédiens à travers le récit de l'existence de Jean-Baptiste Poquelin.

- Un Molière enfant entrevu à travers les péripéties de la vie quotidienne dans une France reconstituée sans indulgence, haute en couleurs et en conflits, où les scènes d'intérieur ont la beauté à la fois simple et sophistiquée (on a appris à ne plus s'en étonner depuis les œuvres de Bergman et de Werner Herzog) d'un Rembrandt ou d'un Vermeer et les extérieurs la truculence et le bariolage des toiles de Jérôme Bosch : vie simple et dure de ces femmes usées par les maternités répétées — comme la mère de Molière —, coercition et règles de la vie corporative à laquelle Jean-Baptiste paraissait destiné et surtout, à une époque où l'on s'intéressait finalement si peu et si mal aux enfants, art de les saisir sur le vif dans toute leur spontanéité, leur cruauté et leur tendresse.

- Un Molière étudiant, découvrant avec la chasse aux sorcières et les tyrannies, des faux dévots, la fascination du métier de comédien et l'amour de Madeleine Béjart. On n'oubliera pas ce carnaval orléanais, poétique et tragique, sorti tout droit d'un imaginaire fantastique où le merveilleux côtoie le grotesque et le rire déchainé, les larmes et le sang.

- Un Molière dans sa maturité, lassé des sempiternelles

pantalonnades du comique à l'italienne et désireux d'imposer à son public ses propres créations. Grandeur et précarité de la condition de l'artiste, contraint d'offrir sa clientèle aux grands du royaume et par conséquent à la merci de leurs caprices et de leur versatilité (épisode du prince de Conti). Dans une France épuisée par la famine cheminera un temps le fils du tapissier, avant de conquérir auprès de Louis XIV la place que finira par lui ravir Lulli, plus habile et moins épris de vérité. Ariane Mnouchkine révèle son goût romantique pour les contrastes étincelants dans les scènes si belles de la traversée des gondoles vénitienes à travers les Alpes italiennes.

- Et enfin, ce Molière vieillissant, las et bafoué par Armande, critiqué par ceux qui l'ont adulé, à cause de ses positions trop intransigeantes (l'affaire du « Misanthrope ») venant cueillir auprès des chanteurs des rues un peu de cette chaleur humaine qu'il ne parvient plus à retrouver dans son milieu habituel. L'agonie et la mort de l'auteur constituent à travers cette montée hallucinante du moribond vers la chambre mortuaire une séquence digne d'un des plus grands opéras russes, sans que l'on éprouve le moindre sentiment de gêne ou d'impatience, malgré le caractère presque insoutenable de certaines images et la reconstitution quelque peu approximative de cet événement.

Ariane Mnouchkine nous livre certainement ici un des traits les plus profonds de son imagination : cette escalade impossible et sanglante du comédien, qui achève sa destinée au milieu des siens dans un dernier combat perdu d'avance, mêlant le rêve (la silhouette et le visage de Madeleine qui semble l'attendre en haut de

l'escalier) et la réalité (la douleur, l'hémorragie et l'asphyxie) au-delà des artifices grandguignolesques de la reconstitution cinématographique, apparaît comme un ultime message de vérité et de grandeur. Goûts mêlés pour le merveilleux (les gondoles d'or glissant à travers les neiges éternelles), la tendresse (les scènes de la vie familiale) et la cruauté (scènes d'émeutes et de famine) et la peinture spectaculaire, épique même, des derniers moments de la vie de Molière revoyant en un ultime tourbillon les principaux épisodes de son existence de créateur. Quel contraste, à ce sujet, entre la discrétion volontaire avec laquelle est évoquée la mort de Madeleine Béjart, à la fois spectatrice, victime et protectrice de celui qu'elle a formé, conseillé et aimé au delà de toutes les trahisons !...

● « Au cinéma, écrit Anaïs Nin (Journal, 1947-1955), tous les metteurs en scène ne sont pas doués pour orga-

niser de grandes scènes collectives ; un thème vaste n'est pas forcément un thème universel ; les géants sont ceux qui grâce à leur propre développement deviennent la source principale qui alimente les affluents ». A l'heure où les féministes s'agitent et revendiquent, souvent à bon droit, une plus grande participation des femmes à la vie politique, on ne peut que se taire et sourire devant cet espoir enfin concrétisé : la création authentique — celle qui suppose suffisamment de force et d'imagination pour éclater comme un grand hymne triomphant et douloureux — est aussi une potentialité féminine ; et très loin de la scène où s'agitent les ombres, surgit une fois de plus la voix de l'artiste communiquant avec ses pairs ; que l'une soit femme, l'autre homme importe peu, ce qui existe finalement, c'est cette possibilité unique, quand elle est sincère, de transcender le jeu de la vie et de la mort par le miracle de la poésie, du théâtre et du cinéma.

• Ce qui est surtout remarquable dans cette œuvre très discutée — on reproche notamment à l'auteur d'avoir monté un Molière selon ses rêves plutôt que selon la réalité (mais quelle réalité ?) — c'est le souffle et la grandeur d'une création qui sait chanter avec bonheur la vie humaine : cette façon simple et directe avec laquelle elle décrit la vie du peuple, les difficultés économiques et sociales d'une époque où les disparités entre la vie des classes dirigeantes et celles des autres couches de la population étaient énormes et écrasantes, cette tension qu'elle sait maintenir pendant près de quatre heures sans jamais tomber dans la banalité ou l'insignifiance, et la beauté des images qui évoquent une fresque où l'individuel et le subjectif apparaissent toujours dans leur relation avec l'histoire des collectivités, constituent les éléments d'une œuvre de qualité.

• « La vie de Molière pourrait être contée en très peu de mots, car l'homme disparaît derrière ses ouvrages » écrivait Eugène Despois. Ariane Mnouchkine a su prouver le contraire, car cet homme génial, en guerre ouverte avec un grand nombre de ses contemporains, eut, malgré tous ses succès, de nombreuses causes d'amertume et de chagrin. Durant les treize dernières années de sa vie, n'a-t-il pas subi jusqu'au dégoût sa condition d'amuseur officiel du grand roi ? Donner satisfaction aux moindres caprices du prince, passer des jours et des nuits à imagi-

ner des divertissements qui soient de nature à lui plaire au lieu d'être pensionné et élu membre de l'Académie Française, est-ce une destinée enviable ? Sans parler des turpitudes de sa vie conjugale : les coquetteries d'Armande le transformèrent en un Sganarelle qui n'avait rien d'imaginaire. Enfin son état de santé ne cessa de s'aggraver : on sait que le comédien sans vouloir écouter les conseils de ses amis qui le poussaient à suivre les avis des médecins, ne voulut jamais quitter la scène du Palais Royal et mourut finalement comme un soldat sur le champ de bataille le 17 février 1673 : pris de convulsions au cours de la 4^e représentation du « Malade Imaginaire » et transporté dans son appartement de la rue de Richelieu, il expira dans les bras de sa vieille servante La Forest, et sans avoir droit aux cérémonies d'une sépulture religieuse, il fut inhumé clandestinement à 8 heures du soir, en plein hiver, dans un cimetière de la rue Montmartre.

Comédien, directeur de théâtre, auteur, ainsi vécu, souffrit et créa, celui qu'Ariane Mnouchkine souhaitait depuis longtemps faire revivre et offrir à ses contemporains comme un symbole de persévérance et de courage intellectuel, car le rire du comédien constitue finalement un des moyens de transformer le monde et la société.

Anne-Marie LAVAUDEN

Etienne Borne

« COMMENTAIRES »

**une inquiète volonté de vivre
avec son époque**

Editions du Cerf

Collection Rencontres

notes de Lecture

● Les mémoires de Jean Monnet

« Nous ne coalisons pas les Etats, nous unissons tous les hommes ». Ce sous-titre aux mémoires de Jean Monnet, ne fait-il pas écho aux soucis de nombreux responsables politiques ? Au lieu de défendre les seuls intérêts de ceux qui les ont élus, chercher à mobiliser toutes les énergies pour un intérêt commun, pour un projet. Il y faut une ténacité prodigieuse. Après tout, par exemple, lorsque Jean Monnet a mis en œuvre la Communauté charbon-acier en 1950, les divergences, les divisions entre les industriels, les syndicats allemands, belges, italiens, français paraissaient bien constituer des obstacles indispensables à toute entente ! Un exemple pourtant de réussite, parmi bien d'autres, exposés au long des 700 pages de ces passionnantes mémoires. Exemples porteurs de leçons que nous voudrions tenter de dégager.

C'est très tôt que Jean Monnet commence à unir les efforts des hommes. Il a 26 ans. Au début de la guerre de 1914, il est réformé. Il va voir carrément le président du Conseil, René Viviani : « La France et l'Angleterre sont alliées. Elles travaillent pourtant chacune de leur côté. Il y a des gaspillages et des doubles emplois absurdes. Il faut mettre sur pied des organes communs capables de mesurer les ressources des deux pays, de les répartir et d'équilibrer les charges ». Idée tellement évidente et pourtant tellement neuve qu'il fut envoyé à Londres la mettre à exécution... et faire laborieusement

travailler ensemble des individus ou des organismes peu habitués à collaborer.

Comment s'y était-il préparé ? Avant tout, sur le terrain. A la fin de ses études secondaires, il part à l'étranger, chercher des clients, pour sauver la marque de cognac de son père, qui périssait. Pas seulement pour des contrats sans lendemain, mais pour établir des flux réguliers. Il est alors conduit à se mettre à la place de ses clients, à comprendre leurs soucis, leurs besoins, à chercher à s'y adapter. En lisant ces passages, je pensais à la définition la meilleure du commerce : « Vendre un produit qui passe à un client qui reste ». Remarquable banc d'essai pour se mettre à la place d'autrui, saisir ses motivations, ses difficultés, l'aider à les surmonter.

C'est finalement ce même souci qu'il manifeste au cours de responsabilités de plus en plus grandes : secrétaire général adjoint de la Société des Nations, puis, en 1940, membre de la mission britannique d'achat de matériel de guerre aux Etats-Unis, collaborateur du président Roosevelt pour son effort de guerre, commissaire à l'armement et au ravitaillement du gouvernement d'Alger (1943), créateur du « Plan Monnet » de modernisation et d'équipement (1945), auteur avec Robert Schuman du « plan Schuman » et président de la

Haute autorité du charbon et de l'acier, président du Comité d'action pour les Etats Unis d'Europe...

Dans toutes ces circonstances, une idée fondamentale : dans chaque situation, quelle qu'elle soit, les hommes se stérilisent parce qu'ils voient avant tout ce qui les divise, qu'ils ne perçoivent pas ce qui les unit. Dans toute ma vie, une même idée, dit-il : « Unir les hommes, régler leurs problèmes, les amener à voir leur intérêt commun ».

Vision politique, mais qu'il met en œuvre sans être lui-même un homme politique : « Me lancer dans la politique ? Je compris que j'avais mieux à faire que de chercher à exercer moi-même le pouvoir ; mon rôle n'était-il pas d'influencer ceux qui l'ont et de veiller à ce qu'ils s'en servent au moment utile ?... ».

... « Ne gênant pas les hommes politiques, je pouvais compter sur leur appui. Expliquer à ceux qui sont au pouvoir le moyen de sortir des difficultés présentes, c'est un langage qu'ils écoutent volontiers à l'instant critique. A cet instant, où les idées manquent, ils acceptent les vôtres avec reconnaissance, à condition que vous leur en laissiez la paternité ».

Vision ambitieuse, qui ne se borne pas à chercher des compromis, mais qui aide à faire des efforts. On pourrait évoquer à ce sujet les réflexions de Claude Gruson aux journées de la C.N.A.R. en 1974 : « Il y a une distinction fondamentale entre la chimère et l'utopie. Tous deux caressent l'espoir d'un avenir meilleur. Mais, la chimère conduit au rêve ; l'utopie à l'action ». Et Jean Monnet : « La philosophie qui s'attache surtout à ce qui est nécessaire est plus réaliste que celle qui considère seulement ce qui est possible ».

Mais comment conduire des hommes si différents, qui sentent profondément leurs oppositions, à travailler ensemble, mieux, à créer ensemble ? En leur faisant confiance. Il évoque par exemple l'étonnement de Philippe Lamour constatant que « nous étions démunis de pouvoir pour faire exécuter le plan. Mais ce pouvoir, nous l'avons, dis-je. Le pouvoir, c'est convaincre, c'est communiquer la volonté de faire le plan ». Ceci suppose à la fois que chacun comprenne ce qu'il peut faire, et qu'il ait cessé de se méfier de ses partenaires.

Il est passionnant de suivre, tout au long de l'ouvrage, la lutte perpétuelle de Jean Monnet contre les secrets des administrations et des professions. A ses yeux, la Communauté charbon acier doit avoir, parmi ses pièces essentielles : « la somme des informations qu'elle aurait le pouvoir de recueillir et le devoir de publier ». Comment un responsable peut-il respecter ceux qu'il représente et avec qui il doit collaborer, s'il leur cache ce qui peut les aider dans leurs propres démarches ?

Jean Monnet est tellement convaincu que l'évidence est mobilisatrice, qu'il s'attache continuellement à la recherche des évidences, qu'il veut alors exprimer claire-

ment. Partout, il estime nécessaire de dresser des bilans d'ensemble, simplifiés, sachant se dégager des détails (on y reviendra ensuite, dans l'exécution, avec minutie même) mais laissant brusquement apparaître un déséquilibre, une injustice, une déficience. « C'est dans ces bilans d'ensemble que j'ai lu l'état des flottes françaises et anglaises pendant la grande guerre, celle des avions en 1940, des besoins de la France en 1943, de l'économie française en 1945, puis des Six en 1950 ».

Tâche difficile, « car on y met en route un processus extrêmement complexe et gênant pour tout le monde. C'est d'abord parce qu'elles sont souvent gênantes que l'on délaisse les idées simples. Le bilan des besoins et des ressources, qui devrait être une vérité première de toute gestion, est la dernière des choses que les administrations se décident à faire... ». Et pourtant, il faut commencer par des idées simples pour prendre du recul et se fixer des objectifs globaux, que chacun peut comprendre...

... Et qui lui permettront alors de mieux situer son effort par rapport à celui de tous : « condition indispensable pour que chacun se préoccupe, non de négocier des avantages, mais de rechercher son avantage dans l'avantage commun ».

Encore faut-il un état d'esprit ! Impossible de travailler ensemble sans un minimum de connaissance mutuelle, sans une amorce de confiance. « Je disais souvent aux étrangers qui venaient s'informer sur la manière de faire un plan : « ayez une salle à manger ». Dans celle du Commissariat au Plan, dans celle de la Haute autorité à Luxembourg, le travail commun passait par une phase de détente qui en rendait le cours plus humain ». En se détendant, des hommes qui se jugeaient profondément opposés s'apercevaient qu'ils étaient des êtres comme les autres.

Plus décontractés, on évite alors « d'agir en fonction des intentions supposées de l'interlocuteur, ce qui est, quoi qu'en disent les stratèges politiques, le plus sûr moyen de manquer son but ».

Cette attitude d'esprit conduit Jean Monnet à certaines pratiques très simples, telle la méthode prise au moment de la constitution de la C.E.C.A. Les négociations s'enlisaient. Il demande alors à deux de ses collaborateurs de « définir les points de convergence et de les rédiger en projet d'accord ». On s'aperçut alors que les points communs étaient si nombreux qu'on ne pouvait plus revenir en arrière et l'on dut alors surmonter les dernières difficultés. « Cette méthode, ajoute-t-il, permet de fixer l'acquis sans le faire dépendre des questions restées ouvertes, comme y eussent été portés les négociateurs traditionnels »...

Résumé bien schématique, mais qui voudrait donner au lecteur l'envie de lire l'ouvrage tout entier. Il y trouvera une leçon d'espoir. Vouloir unir les hommes, dans notre période de morosité, les aider à surmonter ce qui

les divise, n'est-ce pas projet de boy-scout, n'est-ce pas incurable naïveté ? Mais ceux qui, après les divisions profondes de la guerre, de l'occupation, de la libération, voulaient conduire administrations, syndicats, patronat français à trouver des buts communs ? Ceux qui pensaient que Français, Allemands, Italiens en arriveraient à travailler sans méfiance ? La folie de Jean Monnet leur a

donné raison. Ne donne-t-elle pas raison aussi à ceux qui jugent ce qui unit les hommes plus important que ce qui les divise.

Henri de FARCY

Les Mémoires de Jean Monnet, Éditions Fayard.

● Le Franc Tireur

La littérature de l'Occupation semble exercer sur les Français d'aujourd'hui une fascination dont on peut craindre qu'elle présente quelque ambiguïté. Les livres, les émissions de radio et de télévision, les interviews consacrés aux années sombres 40-44 prolifèrent en effet et prennent une allure équivoque de remise au goût du jour. Il est certainement utile et sain d'aller au fond des choses. Rien ne doit être laissé dans l'ombre de cette période douloureuse et complexe. Mais sous le motif louable d'éviter les descriptions manichéennes, de réduire les risques de partialité et de repousser les travestissements de la vérité historique, il serait non seulement mal séant mais malsain de s'engager dans la voie de la réhabilitation de ce qui a été et demeure « le dossier de la honte ».

Heureusement face au dossier de la honte, c'est-à-dire de la Collaboration, il y eut le dossier de l'honneur constitué par celles et ceux qui dirent « non » à l'asservissement de la France.

L'ouvrage de Dominique Veillon « *Le Franc Tireur* » est sans nul doute l'un des meilleurs écrits sur la Résistance, c'est le travail rigoureux d'un chercheur qui ne raconte pas une histoire qu'il aurait vécue mais qui, rassemblant une abondante et sérieuse documentation, restitue une époque, une organisation, une action, c'est-à-dire une tranche d'histoire du combat clandestin mené par quelques milliers d'hommes et de femmes contre le nazisme et contre l'occupant.

Notre ami Jean-Pierre Lévy qui fut le chef national du mouvement « *Franc Tireur* » apporte sa caution totale à l'ouvrage dans une lucide et émouvante préface.

« *Le Franc-Tireur* » est surtout un ouvrage qui mérite la qualification d'historique. Ce n'est ni un roman présentant la Résistance sous la forme d'un western, ni un livre de souvenirs écrit par un acteur, étroitement mêlé aux événements en cause.

Dominique Veillon est trop jeune pour avoir vécu l'événement, peut-être est-ce là une des raisons de son objectivité. Elle reconstitue l'histoire à partir de documents d'archives et de témoignages oraux. Si son ouvrage a été réalisé de manière scientifique (il est publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique), la lecture cependant en est aisée, car l'auteur accorde une place privilégiée aux

hommes et aux femmes de « *Franc-Tireur* » envers qui elle éprouve une certaine tendresse que l'on décèle au travers des pages.

Avec Dominique Veillon, nous assistons à l'éclosion du mouvement à Lyon, à la création du groupe « *France-Liberté* », puis à celle de « *Franc-Tireur* », tout à la fois journal clandestin et mouvement de résistance.

L'auteur souligne fort justement le rôle de tous et de chacun ; on retrouve dans son ouvrage la petite équipe du début, Jean-Pierre Lévy, Antoine Avinin, Elie Péju, Noël Clavier, Auguste Pinton, Jean-Jacques Soudeille, ceux qui, très vite, se joignirent à eux, les Pierre Eude, Henri Deschamps, Eugène Claudius-Petit, aussi bien que le Professeur Marc Bloch, rénovateur de l'histoire contemporaine, fusillé par les Allemands, Albert Bayet, qui devait devenir Président de la Fédération de la Presse clandestine, Pierre Gacon et le rédacteur en chef Georges Altman qui sut donner sa « patte » au « *Franc-Tireur* ». Une équipe fraternelle.

Dominique Veillon décrit les efforts et montre le courage de tous ceux et de toutes celles — patriotes et démocrates — qui ont rédigé et imprimé les 37 numéros de « *Franc-Tireur* », les 4 numéros du « *Père Duchesne* » et les 2 exemplaires de « *La Revue Libre* » ; elle rappelle que grâce au dévouement des imprimeurs dont la liste par la force des choses se modifia constamment, le journal put sortir avec une régularité exemplaire. Elle fait une excellente analyse de l'évolution du journal et explique comment autour de lui s'est greffé un mouvement de Résistance qui allait devenir, avec « *Combat* » et « *Libération* », l'un des trois grands de la zone sud (2).

Dominique Veillon relate avec précision et talent l'itinéraire de ce mouvement, son action dans la lutte clandestine, les risques assumés : l'organisation de manifestations de rues, (1^{er} mai, 14 juillet, 11 novembre), les activités de ses groupes francs, les parachutages, les sabotages tels ceux de l'Arsenal de Toulon, de Roanne, la lutte contre le S.T.O., la création du premier maquis qui allait faire entrer dans la légende le nom du Vercors. Beaucoup d'audace et beaucoup d'enthousiasme ; des moments de lassitude parfois, mais jamais d'abandon ou scepticisme.

Au-delà de ces activités, nous suivons le cheminement du mouvement « *Franc-Tireur* » dans sa participation,

aux côtés de Jean Moulin, aux grandes décisions qui devaient aboutir à la création des Mouvements Unis de Résistance, puis à la constitution du Conseil National de la Résistance (3).

La Résistance, si elle fut une question d'honneur, fut aussi pour ceux de « *Franc-Tireur* » un combat passionné pour le rétablissement de la République et la défense de la dignité humaine, et cela l'auteur l'a clairement perçu. « La devise qui animait les Francs-Tireurs; le climat qui les unissait tient en ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité. Plus que les autres mouvements de Résistance, « *Franc-Tireur* » s'est fait l'héritier des grands principes révolutionnaires et républicains. En lui ressurgissait le vieux courant jacobin, pétri de démocratie ». La Résistance fut fondée sur un triple refus : refus d'accepter la démission de la France, refus d'accepter la soumission de l'homme, refus d'accepter une prétendue fatalité de l'histoire. Au-delà de la lutte contre l'invasisseur, la Résistance, force spirituelle, militait contre le fascisme et le racisme, témoignait pour la civilisation et ses valeurs fondamentales bafouées par les nazis.

Passionnant pour ceux qui ont vécu le combat mené par la Résistance, le livre de Dominique Veillon ne devrait pas laisser indifférentes les jeunes générations. Un livre d'émotion et de vérité. Ce livre met en effet à leur juste place des hommes et des femmes, un mouvement de Résistance qui, avec d'autres, ont écrit une page d'histoire dramatique mais exaltante. L'action persévérante et obstinée des uns et des autres, des hommes et des femmes de « *Franc-Tireur* », comme de tous les volontaires de la Résistance, aida efficacement à la libération de la France, au rétablissement de la liberté et des libertés. Sans la résistance intérieure française, la marge d'action du Général de Gaulle eût été considérablement réduite.

La France a repris sa place dans le concert des nations, les Français ont retrouvé un niveau de vie élevé en même temps que la démocratie. Le bilan de ce qu'il est

convenu d'appeler les années de la libération est positif, même si, comme le rappelle Jean-Pierre Lévy, il n'a pas été donné aux résistants qui se sont battus sur le territoire national de jouer ensuite le rôle qu'ils avaient espéré et de construire « la France pure et dure » dont ils avaient rêvé dans les heures les plus noires.

Ces insurgés, ces clandestins, ces « volontaires de la nuit », qui combattaient pour la lumière et ne séparaient pas la Libération par les armes de la Révolution par la loi, n'imaginaient pas alors — du moins pour la plupart d'entre eux — qu'un monde de survivants est, selon le mot sévère de Mauriac, un monde de prudents et d'habiles. L'aventure terminée, la normalité restaurée, les illusions de lendemains qui chantent se dissipèrent. La réalité n'est jamais à l'image des espérances... Demeurent les souvenirs. Afin qu'ils ne s'estompent pas de la mémoire de la nation, des livres paraissent, qui différents par leurs accents, leurs tonalités, leurs orientations, nous assurent que les sacrifices et les efforts n'étaient pas vains puisque rien de l'essentiel n'est oublié. Parmi les plus récents de ces livres : outre « *Le Franc-Tireur* » de Dominique Veillon, « *La Résistance sans héroïsme* » de Charles d'Aragon (Editions du Seuil, collection Esprit) ; « *Les armes de l'esprit : Témoignage chrétien* » de Renée Bedarida (Editions Ouvrières), « *Il était des femmes dans la Résistance* » d'Ania Francos (Editions Stock) ; ils ont en commun d'être intelligents, sensibles, francs, authentiques, ils donnent au tragique et à l'épopée une sorte de quotidienneté qui bannit les clichés et la grandiloquence.

Henri BOURBON

(1) « *Le Franc-Tireur* » un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944, Paris, Flammarion, par Dominique Veillon. Préface de Jean-Pierre Lévy.

(2) Cf. l'interview d'Henri Frenay dans *France-Forum*, n° 147-148, mai-juin 1976.

(3) Le Président du Conseil National de la Résistance fut Jean Moulin ; après son arrestation par les Allemands, c'est Georges Bidault qui lui succéda.

● Vivre sans Etat ? de Jean-William Lapierre

Le titre du dernier ouvrage (1) de J.W. Lapierre fait manifestement écho à *La Société contre l'Etat* (2), dont il ne conteste pas tant l'analyse qu'il n'en tire des conséquences moins idylliques que Pierre Clastres (disparu il y a un an, celui-ci ne pourra relancer une passionnante controverse sur la nature de la politique et ses rapports avec la société). La réflexion sur les civilisations dites « traditionnelles » représente l'axe de sa démarche, mais celle-ci ne se limite pas à ce secteur : elle vise la constitution d'une anthropologie politique, c'est-à-dire « la connaissance méthodique et objective des conduites et des relations humaines dans des conditions et des situations différentes » (p. 260). Une telle recherche, qui ignore les découpages entre les disciplines, paraît seule capable à

l'auteur de faire sortir la science politique des « ornières » où elle s'est embourbée à la suite des grands précurseurs du XIX^e et du début du XX^e siècle. Il faut donc interroger tout ce qui peut nous renseigner sur l'homme.

Oui, sur l'homme. J.W. Lapierre s'en prend au passage au thème que le structuralisme a mis à la mode : « Si le concept de sujet humain est privé de tout statut scientifique, dans une civilisation scientifique pour laquelle rien n'est valable qui ne soit fondé « scientifiquement », toutes les formes d'oppression qu'ont subies les sujets humains, pourvu que ce fût au nom d'une doctrine prétendue « scientifique » se trouvent justifiées ». (p. 262).

Se renseigner sur l'homme implique que l'on se tourne d'abord vers... l'éthologie animale, car il faut rappeler, après Mauss, que « les sociétés humaines sont par nature des sociétés animales » : on ne saurait perpétuer une coupure imposée par les interdits de Durkheim, si justifiés fussent-ils en leur temps pour fonder la sociologie. Le lecteur trouvera dans cette première investigation une mise au point attentive et limpide (qualité dont il sera reconnaissant !) des enseignements d'une discipline que les politistes français considèrent avec suspicion, bien que — ou parce que ? — elle passionne certains chercheurs américains. La conclusion est que les relations de « domination-soumission » sont communes aux sociétés animales et aux sociétés humaines, mais que ce qui distingue les dernières est qu'elles comportent aussi des relations de « commandement-obéissance » impliquant l'idée de légitimité qu'ignorent les premières. Les sociétés animales sont régulées par homéostasie, c'est-à-dire qu'elles maintiennent spontanément une relative subtilité dans leur fonctionnement en dépit des perturbations de l'environnement, au lieu que les sociétés humaines ne connaissent que des régulations artificielles. Le recours à la biologie permet ici de souligner les continuités et les ruptures.

L'investigation se poursuit ensuite du côté de l'ethnologie avec l'examen des sociétés sans écriture qui comportent, elles, en tant que sociétés humaines, des rapports d'autorité et non plus seulement de simple domination, mais qui présentent une variété considérable de degrés et de formes du pouvoir politique. Jean-William Lapierre en répertorie neuf catégories en soulignant qu'elles ne traduisent pas une quelconque évolution : elles reflètent les réponses de sociétés confrontées à des défis d'innovation sociale, eux-mêmes liés aux conditions qu'elles ont rencontrées. L'ethnologie débouche donc sur l'histoire et la sociologie.

Au terme de cette recherche d'une érudition sans pédanterie, la politique est définie comme le domaine

des « décisions régulatrices et directrices d'actions collectives qui assurent une certaine coordination entre les systèmes sociaux d'une société globale » (p. 287). On notera l'emprunt à l'analyse de système dont l'influence aura contribué à placer au premier plan de nos réflexions les problèmes de régulation, mais aussi l'utilisation rigoureuse qu'en fait Lapierre, distinguant soigneusement l'autorégulation des sociétés animales de la régulation artificielle des sociétés humaines, et la société globale, totalité concrète, des différents systèmes analytiques qui la composent. Examinant les définitions classiques de la politique (Max Weber, Karl Marx, Carl Schmitt, les behavioristes), il en montre les lacunes ou les insuffisances de manière très convaincante. Sauf, nous a-t-il semblé, pour Bertrand de Jouvenel : l'auteur de *La Politique pure*, qui vient d'être heureusement réédité (3), ne se borne pas en effet à définir l'instigation, c'est-à-dire l'actionnement de l'homme par l'homme, comme la révélation politique élémentaire, il anticipe l'objection de J.W. Lapierre en observant qu'elle constitue la trame des rapports sociaux, et introduit le critère qui la spécifie avec ce qu'il appelle « la loi de l'exclusion conservatrice », qui ne me paraît pas très éloignée de l'idée de « décisions régulatrices et directrices d'actions collectives ».

Pourquoi *Vivre sans Etat* ? Parce que, répondant à Pierre Clastres, qui exalte les sociétés sans coercition, J.W. Lapierre démontre que toutes les sociétés comportent autorité et coercition, qu'elles ont d'autant moins de chances de survivre qu'elles ne disposent pas d'organisation politique différenciée, que la coercition exercée par le groupe n'est pas moins pénible que celle du gendarme, et que l'innovation y est exclue : d'où leur fragilité qui ne leur permet de survivre que dans l'isolement.

Pierre AVRIL

- (1) *Le Seuil*, collection *Esprit*.
 (2) *Ed. de Minuit*, 1974
 (3) *Calmann-Lévy*

● Concorde sans Concordat — 1952-1957 de Robert Lecourt

Nos querelles forment-elles la trame de notre existence nationale ? Sans doute puisqu'elles apparaissent cruelles (ou délicieuses !) comme autant de discordes plus ou moins exacerbées, tour à tour amplifiées ou atténuées mais toujours renaissantes. Au moment où telle d'entre elles s'amenuise jusqu'à ne plus être qu'un souvenir, elle renaît plus fort et chaque fois entraînée par « toute la sale marée de ses rancœurs ». (1).

Ainsi en est-il en France des relations entre l'Eglise et l'Etat. Avec ou sans concordat les relations entre ces deux puissances ont été rarement inspirées par une compréhension mutuelle. L'Histoire nous rappelle que chacune d'elle a, la plupart du temps, cherché à dominer, à soumettre ou à utiliser l'autre, lorsqu'il ne s'agissait pas

de l'écraser, comme on le voit aujourd'hui encore dans les pays totalitaires. Entre elles, les rapports sont souvent d'antagonisme, de concurrence ou d'ignorance, jamais de collaboration. Vérité évidemment trop élémentaire pour ne pas faire l'objet de contestation. Feu qui couve ou braise ardente que les adversaires utilisent pour y jeter leurs « principes » évidemment intangibles, et les transformer en brasier. La haine apparaît en fin de compte souvent moins responsable que la sottise ou le sectarisme de chacun et surtout que leur commune incapacité de se comprendre et donc de se respecter.

Puis le temps passe. S'il ne parvient pas toujours à guérir toutes les plaies, du moins réussit-il à effacer parfois les cicatrices les plus anciennes. Ainsi peut-on

aujourd'hui légitimement espérer qu'une mutuelle compréhension des droits et des devoirs des représentants les plus intelligents et les plus sensibles des deux camps, parviendra à créer ce climat indispensable à la naissance et au développement de cette « autre société », de toutes parts annoncée et partout attendue.

S'il fallait une preuve de l'existence de cet espoir offert aux hommes raisonnables, c'est à un récent ouvrage de Robert Lecourt que nous le devons (2).

Juriste et homme politique, l'auteur a connu ce rare privilège, mais oh! combien pesant, d'avoir créé l'évènement dont il porte aujourd'hui témoignage. Satisfactions puis déceptions mais finalement quelque espérance, partagées avec ses compagnons de route! Ils n'ont cessé de les confier à l'une des entreprises les plus difficiles de notre histoire nationale. Il s'agissait d'étudier et de proposer, avec quelques personnalités de cet « autre bord » que l'incompréhension rejette trop souvent dans le camp des « ennemis », un de ces problèmes dont je laisse à Robert Lecourt le soin de préciser le contenu : « Remonter le cours de l'Histoire, écrit-il au début de son ouvrage, c'est constater l'importance du fait religieux dans la vie nationale ». En quelques pages dont la concision ne trahit en rien, bien au contraire, l'exactitude, il parvient à rappeler et à fixer le souvenir insupportable d'intolérances anciennes, liées à une époque de religion d'Etat, mais maintenues assez avant dans l'époque moderne pour expliquer une émotivité toujours en éveil. Robert Lecourt ne propose pourtant pas un livre d'histoire. Pour justifier son entreprise, il ravive seulement le souvenir d'événements bien faits pour expliquer la situation des rapports entre l'Eglise et la IV^e République à une époque (1952) où toutes les audaces lui semblaient permises et promises toutes les espérances, malgré « l'échec apparent des Commissions André Philip et Paul Boncour, sérieuses tentatives pour sortir le problème scolaire de l'impasse des mesures unilatérales et substituer le dialogue au combat ».

Avant d'esquisser un compte rendu de l'ouvrage de Robert Lecourt, je voudrais insister sur cet aspect précis d'un problème posé comme un double défi à l'Etat et à l'Eglise. Au premier, celui de garantir leurs libertés fondamentales aux citoyens. Plus précisément le devoir d'exercer l'autorité qui les assure. A l'Eglise de ne jamais accepter de troquer ou de monnayer son indépendance contre des servitudes ou des avantages. Il n'y a pas si longtemps... Qu'il me soit permis d'ajouter que si ce sont là les règles essentielles à partir desquelles le problème des rapports entre l'Eglise et l'Etat doit être résolu, le poids des données historiques, celui des données psychologiques s'ajoutant à celui des données conjoncturelles au lendemain de la Libération transformaient quelques principes clairs et loyalement présentés en dossier du contentieux entre l'Eglise et l'Etat. Les plus lucides parmi les hommes politiques se rendaient compte de son importance. Un homme comme Guy Moller n'hésitait pas à écrire plus tard « les hommes de progrès partagent les mêmes idées sur les principaux

problèmes mais pas sur la laïcité. Donc si le problème de la laïcité est soulevé c'est pour empêcher une majorité de progrès de se constituer » (3). Ce propos n'illustre-t-il pas celui de Robert Lecourt lorsqu'à son tour il constate « Comme par l'effet d'une véritable courroie de transmission, les solidarités nées du seul problème scolaire tendaient plus encore que par le passé à étendre leur emprise jusque sur la composition des majorités au point de réunir artificiellement des formations en désaccord sur la plupart des autres questions ? ».

Tout le problème du règlement de nos querelles religieuses, souvent ridicules, parfois dramatiques, toujours odieuses « ne pouvait être conclu valablement par la victoire totale de l'un des deux camps. Surtout lorsqu'il y a eu de part et d'autre, même crispées ou simplifiées, des sincérités, des raisons, des valeurs. La solution ne saurait venir d'un coup, coup de force et anéantissant l'une des deux parties, corps, biens et âmes, coup de grâce illuminant les esprits et réconciliant les hommes. Il y faut au long de vicissitudes tenues à échec pour les uns, à succès pour les autres, le patient travail du compromis et de la transaction, toujours susceptible d'aménagements, et qui, de concertation en concertation, achèment pacifiquement le problème vers l'équivalent d'une solution ». Ainsi, Etienne Borne (4) approuvait-il l'effort de probité de deux hommes politiques aussi différents que Robert Lecourt et Guy Mollet... celui qui croyait au ciel et l'autre pas ! Il fallait donc bien trouver une nouvelle méthode. Alors la voie de la concertation les invitait-elle à l'emprunter pour trouver, après un long cheminement, la solution qui put satisfaire tous ceux qui en avaient assez de voir des français s'opposer en combat singulier, signes évidents de luttes fratricides prochaines.

C'est le contenu d'un projet rédigé par une poignée d'hommes venus d'horizons souvent opposés, mais de volonté et de loyauté égales, que Robert Lecourt, placé au centre d'un débat et non pas d'un combat, expose dans son ouvrage. Mieux, il ouvre un dossier. Ses pièces exactement répertoriées et datées ne suffiraient pas à convaincre tous les lecteurs de la bonne foi et de la volonté de ses interlocuteurs si l'auteur n'avait pas été autorisé par la majorité d'entre eux à citer leur nom et à préciser leur rôle dans ce qui fut l'une des grandes affaires de la IV^e République. Dès qu'eurent disparues, pour les raisons indiquées dans le livre de Robert Lecourt, les Commissions successivement présidées par André Philip et Paul Boncour, on voit apparaître au cœur de « pourparlers préparatoires » puis à l'occasion de maintes réunions « la naissance d'un projet » enfin « sa négociation officielle », les noms de ces personnalités dont la concertation semblait inattendue. Elle eut été impensable quelques années plus tôt. En effet, peut-on ne pas être étonné de les voir se rencontrer, puis converser enfin envisager ensemble les moyens les plus efficaces pour élaborer un projet destiné à régler des problèmes aussi délicats que ceux de « l'Ecole, du régime des Congrégations, des Cultes, la Nomination des Evêques, des rapports entre le Nonce et les pouvoirs

publics, l'Union française, le régime des départements du Rhin et de la Moselle», autant dire la totalité du contentieux entre l'Eglise et l'Etat depuis 1905 ? Et pourtant quatre hommes, Robert Lecourt et Alfred Michelin, Guy Mollet et Maurice Deixonne vont se réunir, à partir d'une volonté et d'une loyauté dont l'expression ne s'est jamais démentie, pour établir un statut de l'Ecole en France.

Mais puisque je ne puis ici faire autre chose qu'exciter la curiosité de nos lecteurs, je ne nommerai pas les personnalités qui ont, plus ou moins personnellement, participé à l'entreprise des *Quatre*. A partir du moment où leur accord s'est réalisé sur une concertation sur le régime scolaire, « les autres projets parmi ceux que je viens de citer ont été préparés, rédigés et terminés les 27 et 29 août 1956 ». « Mais arrivent de Rome des nouvelles qui ne sont pas toutes à la hauteur des espoirs entretenus, écrit Robert Lecourt. Appelé du Vatican pour être informé des observations résultant de l'étude des propositions françaises, l'ambassadeur nous fait part, à la fois des appréciations flatteuses par lui recueillies sur le négociateur français, et des soucis manifestés sur le contenu des textes examinés... Au Vatican on est préoccupé par l'ampleur de la négociation, la multitude et la complexité des questions soulevées par les derniers projets français... ».

Quoi qu'il en soit, les choses pressaient et pourtant se compliquaient. Le Président du Conseil, Guy Mollet, « avait représenté à René Brouillet l'importance de la date du 1^{er} octobre » pour mettre un terme aux pourparlers. Elle s'expliquait par la précarité de la conjoncture intérieure. Le gouvernement Guy Mollet est un cabinet minoritaire donc fragile... la rentrée parlementaire s'annonce mouvementée sinon menaçante ». Le Saint Siège présente son contre projet. « Longs ont été les délais nécessaires à la mise au point des projets de part et d'autre élaborés. Long aussi paraît devoir être le délai utile à leur rapprochement. On ne peut s'attendre à une discussion rapide ». Ces quelques phrases de Robert Lecourt suffisent à signaler, et ce sera la quatrième et dernière partie de son ouvrage, les ultimes difficultés rencontrées : gel et dégel de la situation, la discussion juridique des projets, la satisfaction de voir l'objectif se rapprocher... et se dérober. Enfin l'heure des regrets dus, sinon à l'échec des négociations, du moins à une « hibernation

prévue sans doute pour des années. Le ministre des Affaires Etrangères (Christian Pineau) aurait recueilli l'impression que l'accord était souhaité (côté Vatican), mais exigerait beaucoup de temps en raison de questions délicates comme celle de l'Alsace ». Faut-il évoquer les événements de politique intérieure de mai 1957 (chute du gouvernement de M. Guy Mollet), jusqu'à mai 1958 ?

Je préfère laisser la parole, pour conclure, à Robert Lecourt « Est-il possible de tirer les conclusions d'une négociation qui n'en a pas reçu... On peut observer que toute idée de rupture était, de part et d'autre, écartée... Le dossier sera-t-il un jour ouvert ? Ce serait, en tout cas, pour trouver le contexte et français et romain profondément modifié... C'est un fait que, pour la première fois depuis longtemps, un dialogue d'une telle étendue s'est noué entre la France et le Saint Siège sur l'ensemble des questions qui touchent à la liberté religieuse et à la laïcité de l'Etat ». En tout cas « Tout cela était le fruit, non de l'une de ces éphémères victoires remportées par un camp sur l'autre, ni d'une vulgaire résignation mais d'une authentique concertation... ». Il n'y a en effet, pas d'autre issue assure Etienne Borne, « que le passage du combat au débat, du débat au dialogue et l'invention d'un accommodement ouvert et réajusté pacifiquement selon cet esprit de réforme qui est la démocratie elle-même » (5).

Il appartenait bien à Robert Lecourt de livrer à l'Histoire celle de cette tentative, noble entre toutes, comme celle des événements qu'elle relate. Encore doit-on les connaître et en lire le récit pour en tirer les leçons.

Jean TEITGEN

(1) François Mauriac.

(2) *Entre l'Eglise et l'Etat - Concorde sans Concordat, 1952-1957* (Hachette).

Robert Lecourt est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le présenter à nos lecteurs. Avocat. Résistant. Membre de l'Assemblée Consultative. Parlementaire de 1945 à 1959, plusieurs fois ministre dans divers gouvernements. De 1958 à 1961 il est Ministre d'Etat chargé de l'Outre Mer. Il est membre de la Cour de Justice des Communautés Européennes pendant quinze ans. Il en a présidé les travaux pendant neuf années consécutives.

(3) *L'Express*, 5 juillet 1965.

(4) « Refuser un combat douteux », *La Croix*, 29 janvier 1977.

(5) « Refuser un combat douteux », *La Croix*, 29 janvier 1977.

● Europes de Jacques Huntzinger

Europes (1). Titre bien choisi puisqu'il résume à lui seul le contenu du livre. « L'Europe s'est toujours écrite au pluriel ». Elle est ce « creuset des idéologies » qui aujourd'hui se partagent le monde.

Au commencement, il y avait le libéralisme puis le socialisme apparus dans cet extraordinaire « laboratoire social » qu'était l'Europe. C'était le temps où socialisme et libéralisme étaient synonyme de liberté, on est tenté

d'ajouter le temps où l'un et l'autre restaient du domaine de l'Utopie.

Accaparés par ses « camps » le socialisme et la liberté ont été dénaturés.

Mais que cache une expression comme « camp de liberté » ? Une idéologie toute autre que celle qui est annoncée.

Si ce camp est bien soudé par un climat idéologique, les ciments se nomment : anticommunisme ordinaire, économie capitaliste et atlantisme.

L'anticommunisme a son langage (« les rouges »...), ses pratiques (« ostracisme ») et son modèle historique (« un maccarthysme »). Il a le plus souvent servi à justifier l'installation ou le maintien en Europe de régime pouvant difficilement s'inscrire dans ce camp de la liberté (Portugal, Espagne, Grèce). L'autre aspect de ce camp est « l'attachement à l'économie de marché (...) l'Europe vit toute entière à l'heure du capitalisme tempéré ». Ce système économique est responsable de l'influence grandissante des multinationales. Quelle importance diront certains, l'économie mondiale doit être envisagée comme un tout, nos économies sont dépendantes les unes des autres ? C'est ainsi qu'acceptant la dépendance économique on est conduit à accepter une dépendance militaire puis politique : c'est l'Atlantisme.

Aujourd'hui, les « Diktats américains » ont été remplacés par une politique de trilatérisme commencée par l'administration Carter qui veut promouvoir une étroite collaboration entre l'Amérique, l'Europe occidentale et le Japon, en partant de l'idée qu'il existe une communauté occidentale muée par les mêmes principes et défendant les mêmes intérêts. Quand Jimmy Carter part « en guerre » pour les libertés et les droits de l'homme, il a conscience de défendre les valeurs fondamentales d'un monde occidental. Ainsi le monde occidental accepte une domination d'autant plus habile qu'elle est idéologique. « Le bloc occidental est un bloc idéologique » écrit Jacques Huntzinger. L'Europe occidentale vit dans une sorte de *servitude volontaire*.

Au dogme de la communauté occidentale répond à l'Est celui d'une communauté socialiste. Mais n'est-il pas préférable de parler de « satellisation » car c'est plus un empire qu'une véritable communauté qu'a voulu construire l'Union Soviétique. « L'Union Soviétique a toujours eu le réflexe d'un suzerain ». On peut s'interroger sur la raison qui l'a poussé à établir cet empire. C'est la Peur, répond l'auteur. Il rappelle que ce pays, depuis 1917, a dû se défendre face aux agressions des occidentaux.

Thèse contestable, peut-être, pour qui se souvient du considérable potentiel militaire soviétique.

Mais ces moyens doivent-ils faire oublier la faiblesse de l'Union Soviétique (problèmes des nationalités, problèmes économiques). C'est ce que résume fort bien

cette formule de l'auteur : « L'Empire soviétique devient comme l'Empire Ottoman : trop grand pour être détruit, il est trop faible pour être stable ».

Face à ces deux blocs, on assiste malgré tout à un réveil des nations européennes. Il suffit de donner comme exemple la Yougoslavie, la Roumanie, et la France.

C'est de ces trois pays qu'est née une conception anti-bloc de la détente qui s'est concrétisée lors de la Conférence d'Helsinki (l'auteur écrit « le petit miracle d'Helsinki »). C'est d'un « petit miracle » qu'il s'agit car « l'Europe reste dans une période de transition ». Elle n'est plus le continent de la guerre froide et n'est pas pour autant le lieu d'une renaissance politique et sociale.

Pour que cette renaissance soit effective, l'Europe doit remettre radicalement en question le système des blocs. Elle le peut si elle se montre capable d'imaginer une nouvelle pensée politique et sociale. Cette pensée ne passe plus par l'idéologie libérale dont l'auteur dresse le constat de faillite.

De nouvelles directions doivent être recherchées du côté d'un socialisme renaissant. Au « petit miracle » d'Helsinki correspond peut-être un petit miracle d'Epinau qui vit apparaître un socialisme capable de concilier sens du réel et utopie créatrice.

L'auteur termine son plaidoyer pour une Europe en insistant sur deux points.

Tout d'abord, que les contradictions internes des blocs européens iront en augmentant mais que celles-ci sont une source de richesse pour l'Europe si elles s'accompagnent d'échanges économiques culturels voire politiques entre états d'un camp opposé.

Ensuite, que l'Europe occidentale peut redevenir ce « laboratoire social » qu'elle était si elle accepte de multiplier des expériences nouvelles, des expériences socialistes.

Si la démonstration s'avère tout à fait concluante, on peut émettre néanmoins vis-à-vis du socialisme de l'auteur la même réserve qu'il émet lui-même à l'égard de la pensée de Proudhon : « Il y manque cependant quelque chose d'essentiel : l'incarnation ».

Joseph MACE-SCARON

(1) Editions Ramsay

● La France et l'Impérialisme mondial d'Alain Cotta

L'ouvrage d'Alain Cotta s'ouvre sur une étude approfondie de l'intégration de l'économie mondiale, il se poursuit par un bilan des efforts d'adaptation de

l'économie française depuis 1973 et il s'achève sur des suggestions concernant les voies de l'intégration de notre économie à l'économie mondiale.

● *La notion d'intégration mondiale*

L'étude de ces trois grands types d'organisation que sont les Entreprises, les Etats nations et les Institutions internationales permet de définir sinon l'organisation de l'économie mondiale, du moins ses principales caractéristiques ; ainsi surgit la notion d'intégration mondiale qui naît de l'échange international : « tous les pays du monde occidental sont d'ores et déjà devenus dépendants de l'extérieur pour leurs importations mais aussi pour leurs exportations, c'est-à-dire leur croissance et donc leur emploi. Ils sont tous aujourd'hui dans une situation assez proche de celle de l'Angleterre de 1929, et l'on voit bien depuis 1968, les pays des autres régions, notamment ceux du bloc socialiste, emportés par une évolution de même nature ». Alain Cotta juge que la concentration industrielle est aujourd'hui pour le monde entier à la fois la conséquence et la condition d'une croissance poursuivie. « L'intégration mondiale est désormais assurée par l'existence de grands oligopoles et par les relations qu'ils entretiennent entre eux ; l'oligopole est en effet devenu la règle pour toutes les activités qui étendent la civilisation industrielle à la planète ; dans la plupart des secteurs clés du développement mondial, une dizaine de firmes, au maximum, se partagent le marché ». Cet état de fait n'exclue pas, bien au contraire, la nécessité des dialogues avec les Etats, les décisions des pouvoirs politiques interférant en permanence avec ceux des entreprises, provoquant la confrontation permanente des intérêts publics et privés.

Intégration économique et intégration financière ont cru et se sont accélérées depuis la fin de la seconde guerre mondiale : en effet, l'extension du marché financier international a commencé à la fin des années 1950 et atteint un développement si important qu'il peut témoigner d'une intégration financière mondiale encore plus spectaculaire que l'intégration économique, « en avance sur celle des échanges et des productions de biens matériels » (le total des nouveaux prêts internationaux aura été d'environ 100 milliards de dollars pour la seule année 1976 ; ses en-cours devaient atteindre, duplications déduites, à peu près 500 milliards de dollars et sans doute près de 900 milliards en évaluation brute) ; les prêts internationaux atteignent désormais près de deux fois les réserves mondiales ; les grands créanciers du monde ne sont plus les banques centrales, celles-ci n'ont pas assuré plus du tiers de l'offre de monnaies qui permet le développement mondial ; celui-ci est désormais assuré par un marché international concentré en une cinquantaine de grandes banques ». Le développement actuel des stratégies bancaires est donc l'un des plus importants de l'évolution de l'économie mondiale ; l'existence d'un marché mondial dépendant toujours plus des institutions internationales et des banques transnationales apparaît comme une réalité nouvelle faisant intervenir les intérêts communs des Etats à travers trois alliances « objectives », celle des deux Grands, celle des pays industriels de second rang, celle des nations insuffisamment développées pour jouer le moindre rôle

centrifuge dans une intégration mondiale d'abord industrielle ».

Les organisations internationales et notamment le système des Nations Unies ont poussé dans trois directions leur objectif d'obtenir, sinon un ordre international, du moins l'existence d'« une entité mondiale » imposée aux différents Etats :

— Unification mondiale des règles juridiques et techniques s'imposant à un certain nombre d'activités internationales par nature.

— Activités économiques de l'ensemble des institutions de l'ONU depuis la fin de la seconde guerre mondiale constituent « une stratégie internationale de développement ».

— Permanence et force d'une volonté politique d'établir un certain nombre de normes devant s'imposer à l'action des Etats et fondant l'existence d'un véritable droit international s'étendant au domaine économique (accords d'Helsinki).

Analyser le jeu mêlé des stratégies des entreprises et de celles des Etats entraîne la question de savoir « laquelle des deux organisations, l'entreprise ou l'Etat, va avoir davantage de rôle dans la construction mondiale ; les Etats sont-ils des empêcheurs d'intégration ou au contraire l'élément moteur du développement de ce phénomène ? « Il semblerait que « l'occurrence la plus vraisemblable soit celle d'un partage de pouvoirs qui soit indissociable du rythme même de l'intégration ». En effet, le rôle de l'Etat à l'intérieur des nations même les plus développées consiste à prévoir si possible les dommages sociaux créés par cette intégration économique et financière : seule une intervention publique peut compenser les inégalités, faciliter les reconversions, moduler le protectionnisme. Ainsi, à un monde composé de nations à tous égards disparates par la dimension, le niveau de développement, le régime politique, et de plus en autarcie relative, s'est substitué un monde de nations plus nombreuses mais désormais plus proches les unes des autres, reliées par des affinités politiques mais aussi par des relations d'échanges et de productions « telles que les producteurs d'aujourd'hui ne sont plus toujours ceux d'hier et ne sont pas sûrs d'être ceux de demain ».

● *Transfert pétrolier et inflation*

Quels sont à l'heure actuelle les problèmes majeurs depuis 1973 ? La nécessité du transfert pétrolier (c'est-à-dire la redistribution du revenu mondial provoquée par la hausse du prix du pétrole) et le danger de l'inflation. Les deux phénomènes sont liés ; Alain Cotta fait remarquer que depuis 1973, le monde semble dissocié en six blocs :

— les pays du Nord (ceux ayant effectué le transfert pétrolier, Etats-Unis, Japon, Allemagne : ceux qui n'y parviennent pas, Grande Bretagne et pays méditerranéens),

— les pays du Sud éclatés en trois blocs : les pays riches, (les plus riches du monde) ; les pays dont le développement est en route ; les pays pauvres (Inde,

Pakistan, Bangladesh et Chine).
— les pays de l'Est.

L'existence d'un développement vraiment mondial qui s'opère à partir d'un fonds d'accumulation lui-même mondial a entraîné la hausse des matières premières mondiales et cette nouvelle situation plutôt inquiétante : « Il n'est plus de plancher de référence (en ce qui concerne la hausse des prix), il n'est plus que des plafonds à ne pas définir ; et chacun va jusqu'au bout de ses ambitions ».

Sur la place monétaire, il est devenu en même temps évident « que la rigidité totale des changes comme la flexibilité pure étaient également inaptes à opérer les ajustements d'un monde désormais intégré ; il s'agit alors de redécouvrir un système monétaire international incitant les Etats à sacrifier à la solidarité mondiale ». C'est donc en définitive des Etats que dépendent comme toujours la découverte et la stabilité d'un tel système qui pourrait aider à la réduction de l'inflation mondiale, mais non l'annuler. « Ce qui entraîne la question suivante : l'intégration mondiale connue aujourd'hui n'est-elle pas menacée ? » Le monde n'est-il pas à peu près condamné à se défaire à l'occasion du retour à un nouveau protectionnisme et d'une dislocation de ses sous-ensembles patiemment constitués ? ». Et Alain Cotta juge que l'occurrence la plus probable est « celle à la fois d'un ralentissement et d'une modification de l'intégration mondiale connue depuis 25 ans ; et pour éviter, autant que faire se peut, cette éventualité, il faut moduler de façon énergique la redistribution des revenus au plan mondial ». Il faut donner aux pauvres sans prendre aux riches, et par conséquent si la contrainte des pauvres doit croître, celle des idéologies doit décroître ; l'industrialisation n'a que faire des professions de foi à usage incantatoire et électoral ; au demeurant, il n'est plus que quelques années pour que l'indifférence aux idéologies s'impose à la grande majorité des individus.

● *La France dans le monde,
sur le plan économique*

Quelle est à l'heure actuelle la position de la France dans le monde, se demande enfin Alain Cotta ? « Nous sommes devenus de façon définitive un pays de moyenne importance avec le handicap très particulier que constitue, du point de vue psychologique, le fait d'avoir occupé pendant plus d'un siècle, une des premières places ; l'importance internationale de l'économie française reste cependant réduite, dans la mesure où il n'est plus guère de monopoles qui lui soient assurés de façon durable ; il suffirait que l'économie française cesse d'exister demain pour que le vide international ainsi créé se remplisse très vite. La France compte peu de vraies multinationales. Enfin, elle ne peut songer à faire de sa culture et de sa langue ce type d'exportation privilégié assurant que les autres échanges commerciaux suivent ; il fut un temps où cela suffisait : les échanges de biens suivaient les migrations qui portaient avec elles la culture ; désormais c'est bien l'inverse : la culture suit lors-

qu'elle le peut et selon des voies qui seront toujours moins aristocratiques que celles de nos élites ; le rêve de la grandeur ne peut être indéfiniment excusé par la grandeur du rêve ».

Si la France doit désormais abandonner sa propension à imaginer qu'elle est encore en mesure « comme sous Napoléon, d'exporter sa culture, ou sa révolution », il faut chercher quel type de relations politiques privilégiées pourra faciliter notre développement économique. Être un des partenaires privilégiés de l'Europe de l'Est, surveiller nos alliances avec les nations du Sud riches, sans trop se faire d'illusions, entretenir avec le Tiers Monde des rapports indissociables d'un passé historique qui s'estompe d'ailleurs assez vite et sur le plan européen, considérer l'alliance France-Allemagne comme l'un des éléments forts de notre politique internationale « constituent des nécessités qui n'excluent pas la recherche de stratégies permettant une intégration réussie dans le monde économique actuel ». D'une part encourager la spécialisation sur le plan industriel comporte un double risque extérieur, dans la mesure où il sera difficile à une entreprise de s'intégrer aux grands oligopoles mondiaux sans demeurer avec le statut de simples sous-traitants, intérieur, car les conditions économiques et sociales d'un tel choix sont difficiles. D'autre part, choisir la voie de l'intervention directe sur la balance des paiements et éventuellement celle du protectionnisme serait particulièrement dangereux « car le monde peut fort bien se passer de la France mais la France ne peut pas se passer du monde ; une politique protectionniste serait intenable si elle provoquait des réactions immédiates de nos principaux partenaires commerciaux ».

Alain Cotta doute finalement de l'étendue de notre liberté de choix dans une telle conjoncture : « il est même très vraisemblable que notre pays, fidèle à son histoire radicale, va parvenir à ne pas choisir ; que sous l'influence du jeu conjugué des contraintes économiques, sociales et politiques internes, il va définir à l'intérieur de lui-même deux grands sous-ensembles d'activités et d'individus d'autant plus complémentaires et nécessaires que différents ; le premier, intégré à l'espace mondial, fait d'entreprises, exportatrices délocalisées, soumises à la concurrence internationale, le second constitué d'hommes moins mobiles, d'organisations à vocation purement interne et d'institutions de redistribution ». Double phénomène qui devrait, selon l'auteur, être accompagné de tensions sociales « dont il est bien difficile de prévoir l'exacte intensité ».

Il y a dans l'ouvrage d'Alain Cotta tout à la fois un appel à la réforme et une tendance au pessimisme. Sa démarche, ses analyses, ses réflexions constituent un important apport à la discussion sur l'avenir de l'économie française et sur ses possibles orientations.

Anne-Marie LAVAUDEN

Le cristal, la beauté et la mort

par Etienne BORNE

Roger Caillois, qui vient de mourir et dont le rare talent faisait un auteur difficile, avait appartenu en ses premières saisons, au groupe surréaliste. Ce qui ne laissait pas d'étonner. De sa rupture avec ses amitiés de jeunesse, on n'a souvent retenu que la médiocre anecdote des « haricots sauteurs » devant lesquels André Breton s'exasiait avec un sérieux de pape athée et que Roger Caillois rangea vite dans le tiroir des farces et attrapes. En réalité, il y allait de bien plus : l'écriture automatique, l'abandon aux délices et aux délires de l'inconscient, furent vite insupportables à un écrivain convaincu de ses responsabilités envers le langage et qu'il n'y a d'écriture valable qu'à force de discipline et d'austérité.

Une origine, cependant, est une prédestination. Caillois avait gardé du surréalisme l'idée d'une nature comme grand jeu merveilleux, jeu qui se suffit à lui-même en mettant hors-jeu toute transcendance. André Breton donnait son congé à Dieu, à coup de blasphèmes que Caillois pouvait considérer, avec un sans-froid d'ethnologue, comme un exercice d'exorcisme. N'en demeurent pas moins, même quand est récusé « l'héritage de la Pythie », et qu'on a horreur des convulsions, l'insolite des signes, le mystère des coïncidences. L'obsession majeure de Caillois fut le cristal, fasciné qu'il était par son inattendue et intérieure géométrie. Merveille d'autant plus merveilleuse, que toute signature divine raturée, elle ne vient pas d'ailleurs et n'a pas été machinée ailleurs.

Cet agrégé de grammaire était un philosophe de la nature dans laquelle il voyait naturellement une langue et une syntaxe. Nature une, d'une unité de substance et d'une unité de composition et d'organisation. Les pierres au dehors et nos songes au dedans sont taillés dans la même étoffe. L'homme est fait du tissu commun et n'émerge pas hors de la toile, dont il est avec le reste, chaîne et trame, tissé. L'univers ne déploie qu'un seul règne, du minéral à l'homme, et chaque être, chaque institution, chaque pensée relève d'un même système d'explication dont la géométrie du cristal a donné une fois pour toutes le modèle. Un jeu merveilleusement ordonné de correspondances formelles, qui est aussi modèle de beauté. La forme, vérité et beauté conjointes et indiscernables donne à la nature un secret éclat qui la sauve du silence et de la nuit. Sans cette forme qui leur donne sens, le cristal ne serait que caillou, l'atome que poussière, la vie que vertige, la société que chaos, et l'homme l'aberration ultime de l'univers. La vérité étant beauté, et beauté d'autant plus merveilleuse qu'elle est plus secrète, il n'y aura d'autre philosophie pour déchiffrer la difficile grammaire du monde qu'une « esthétique généralisée », pour reprendre la formule par laquelle Caillois définissait sa plus haute et plus originale ambition.

Plus minéralogie que géologue, plus ethnologue et sociologue qu'historien, plus cosmologue que métaphysicien, Caillois si invulnérable aux modes (jamais n'a pu l'ébranler la fameuse trinité Marx, Nietzsche et Freud) peut cependant passer pour un philosophe de la

structure. A mieux dire, prince d'un structuralisme pour lequel il aurait pu revendiquer des parts de fondateur. Tout y est. Une philosophie du fini, de réminiscence hellénique, pour laquelle le nombre des possibilités dans le monde, si grand soit-il, reste limité, et qui rejette comme sans consistance et équivalentes au néant les notions confuses de l'infini et de l'inépuisable. Esthéticien d'une culture immense et sans failles, Caillois a montré sur cent exemples qu'en art, l'irréel, le surréel, le surnaturel puisent eux aussi dans la nature et ne sont qu'empiètements de l'espace sur l'espace et du temps sur le temps. L'incohérence toujours étudiée est une autre forme de la cohérence. Une philosophie aussi de l'immobile, ne voulant rien savoir d'autre que les géométries fixes et comme définitives, ignorant ou haïssant le mouvement qui déplace l'ordonnance des lignes, n'entrant pas, et là est sa vulnérabilité, dans les évolutions et les genèses qui sont pourtant la source vivante des structures, et le principe dynamique d'un passage d'une structure à une autre structure.

Tout au plus, Caillois se réjouit-il des dissymétries qui dans un univers dont l'ordre ressemble aux architectures de Chirico, qui lui aussi est allé du surréalisme à une sorte de classicisme, permettent de situer et d'ordonner des étages et des perspectives selon des complexités surprenantes et imprévues. Mais la dissymétrie n'est que le contraire formel de la symétrie et la question serait de savoir si pour ce Jacques Monod des sciences humaines qu'est Roger Caillois, la dissymétrie peut, comme l'A.D.N. dans l'univers « du hasard et de la nécessité » jouer le rôle du principe magique qui met en mouvement une machine dont on se demande pourquoi elle ne reste pas éternellement immobile, et par quelle suite miraculeuse de métamorphoses a fini par surgir un jour de quelque cristal originaire la fixité contemplative du regard qui en découvre la beauté. Beauté immobile. Fixité immobile. De l'immobilité de la mort. Le mouvement et la vie de l'univers ne peuvent que rester indéchiffrables à jamais pour les grammaires structuralistes.

Pour Caillois il n'y a d'intelligence que parce qu'il y a de l'intelligible qui inscrit en elle les formes antérieurement existantes de la vérité et de la beauté, à la manière dont la vérité de l'océan et la beauté des vagues sont dessinées en ondulations sur l'inutile et hasardeux coquillage. Reste à savoir s'il est possible de déduire l'intelligence de l'intelligible, et si un intelligible existant en soi dans les choses ne serait pas l'« intelligible » même, puisqu'il n'y aurait nulle part d'esprit capable de le tirer d'une ombre identique alors au néant et à la mort. Si bien que la mort est partout dans l'univers de Caillois. Ces formes, belles qui se font et se défont, dans la nature et dans l'art, ne témoignent pour rien d'autre que leurs propres figures. Le masque qui ne renvoie à aucun visage a toujours passé pour le symbole de la mort. Et Caillois, ne voulant pas accorder à Malraux que l'œuvre d'art puisse être une invocation contre la mort, se demandait si, en vouant à la beauté l'œuvre de ses mains, l'artiste ne signait pas cet objet privilégié « d'une croix moqueuse et funèbre ». Assumer avec logique et honneur un tel univers requiert quelque stoïcisme. Roger Caillois avait des raisons d'être un admirateur de Corneille.